

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015



DOCUMENTATION
pour la 39^e session de l'Assemblée en 2016

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015



DOCUMENTATION
pour la 39^e session de l'Assemblée en 2016

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE 999, boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3C 5H7 Canada

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies dépositaires sont affichées sur le site web de l'OACI (www.icao.int).

Doc 10067, États financiers et Rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

N° de commande : 10067
Document non mis en vente

© OACI 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PARTIE I	RAPPORTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
	I - 1
	I - 16
PARTIE II	OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
	II - 1
PARTIE III	ÉTATS FINANCIERS
État I	III - 1
État II	III - 2
État III	III - 3
État IV	III - 4
État V	III - 5
Notes aux états financiers	III - 6
PARTIE IV :	TABLEAUX
Tableau A	IV - 1
Tableau B	IV - 3
Tableau C	IV - 4
Tableau D	IV - 7
Tableau E	IV - 8
Tableau F	IV - 10
PARTIE V	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE QUI A PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET OBSERVATIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN RÉPONSE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PARTIE I : RAPPORTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PARTIE I : RAPPORTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

PRÉSENTATION

1. INTRODUCTION

1.1 L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies créée le 7 décembre 1944, à Chicago, à la signature de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*. L'OACI est l'organisme permanent chargé de l'administration des principes énoncés dans la Convention. Elle établit les normes nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la régularité de l'aviation, ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, et en encourage la mise en œuvre.

1.2 L'OACI compte 191 États membres. L'Organisation a son siège à Montréal et des bureaux régionaux à Bangkok, au Caire, à Dakar, à Lima, à Mexico, à Nairobi et à Paris, ainsi qu'un bureau régional auxiliaire à Beijing.

1.3 L'Organisation a un organe souverain, l'Assemblée, et un organe directeur, le Conseil. L'Assemblée, constituée de représentants de tous les États membres, se réunit tous les trois ans pour examiner en détail les activités de l'Organisation, fixer la politique des années à venir et approuver les états financiers publiés depuis l'Assemblée précédente. Elle décide aussi du budget triennal. La dernière session de l'Assemblée a eu lieu en octobre 2013.

1.4 Le Conseil, qui est composé de représentants de 36 États membres, est élu par l'Assemblée pour trois ans ; il assure la continuité de la direction des travaux de l'Organisation. Le Conseil est secondé dans sa tâche par la Commission de navigation aérienne, le Comité du transport aérien, le Comité des finances, le Comité de l'intervention illicite, le Comité des ressources humaines, le Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne et le Comité de la coopération technique.

1.5 Le Secrétariat comprend cinq grandes directions : Navigation aérienne, Transport aérien, Coopération technique, Affaires juridiques et relations extérieures, et Administration et services. La Sous-Direction des finances et le Bureau de l'évaluation et de la vérification interne font aussi partie du Secrétariat et relèvent de la Secrétaire générale. Les bureaux régionaux, sous la direction de la Secrétaire générale, ont pour tâche essentielle de maintenir la liaison avec les États auprès desquels ils sont accrédités ainsi qu'avec des organisations appropriées, les organismes régionaux d'aviation civile et les commissions économiques régionales des Nations Unies. Les bureaux régionaux encouragent la mise en œuvre des politiques, des décisions, des normes et pratiques recommandées (SARP) et des plans régionaux de navigation aérienne de l'OACI, et fournissent une assistance technique sur demande.

1.6 Conformément au § 12.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil pour examen et pour recommandation d'approbation à l'Assemblée les états financiers de l'OACI pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Comme le prescrit l'article XIII du Règlement financier, l'opinion du Commissaire aux comptes et son rapport sur les états financiers pour 2015 ainsi que mes observations (indiquées dans les observations de la Secrétaire générale) sont aussi soumis au Conseil et à l'Assemblée.

1.7 Sauf indication contraire, les états financiers et les notes y afférentes, qui font partie intégrante de ces états financiers, ainsi que le présent rapport sont présentés en milliers de dollars canadiens (CAD).

2. INFORMATION FINANCIÈRE ET FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE

Adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)

2.1 Comme indiqué à la Note 1 aux états financiers, l'OACI a continué d'appliquer les IPSAS intégralement en 2015. Les IPSAS ont été adoptées par les organisations des Nations Unies pour remplacer les normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). Les IPSAS sont un ensemble de normes comptables élaborées indépendamment qui requièrent l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode est considérée comme la meilleure pratique comptable par les organisations internationales, tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Les IPSAS contiennent des prescriptions et des indications détaillées qui favorisent la cohérence et la comparabilité des états financiers.

États financiers

2.2 Les États suivants ont été préparés conformément aux IPSAS :

- État I : Situation financière ;
- État II : Performance financière ;
- État III : Variations de l'actif net ;
- État IV : Flux de trésorerie ;
- État V : Comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels.

2.3 Conformément aux IPSAS, les états financiers comprennent des notes qui fournissent des descriptions narratives ou des ventilations d'éléments présentés dans ces états, ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans ces états. Les notes présentent aussi les principales activités de l'OACI par secteur, comme l'exigent les IPSAS. Deux secteurs sont inclus dans les états financiers audités. Le premier comprend les activités ordinaires de l'Organisation, comme le Programme ordinaire, les activités génératrices de recettes ainsi que l'administration et le soutien du programme de coopération technique. Le second comprend les activités de tous les projets de coopération technique normalement réalisées par l'OACI à la demande des États.

2.4 Les tableaux ne font pas partie des états financiers audités, mais comme ils donnent des informations plus détaillées et précisent les chiffres combinés dans les états financiers audités, ils sont inclus dans la Partie IV du présent rapport.

2.5 Les paragraphes suivants résument les principales informations sur la situation et la performance financières de l'Organisation en 2015.

2.6 L'**État I** présente la situation financière de l'Organisation. Les actifs de 418,9 millions CAD au 31 décembre 2015 sont principalement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie s'élevant à 379,4 millions CAD et de contributions et autres montants à recevoir totalisant 33,3 millions CAD. Le passif s'élève à un total de 506,2 millions CAD, dont 320,3 millions CAD

représentent les encaissements par anticipation, principalement pour des projets de coopération technique, et un passif à long terme de 149,1 millions CAD pour les avantages du personnel comptabilisés dans cet état depuis 2010 par suite de l'application des IPSAS.

2.7 L'État I montre aussi un déficit cumulé de 87,3 millions CAD découlant de la nécessité de comptabiliser les passifs liés aux avantages du personnel comme le requièrent les IPSAS. Cependant, comme les actifs courants dépassent de 53,1 millions CAD les passifs courants, il ne sera probablement pas nécessaire de recourir à un financement supplémentaire à court terme pour couvrir le déficit cumulé.

2.8 L'État II présente la performance financière pour l'exercice 2015. D'importants changements ont été apportés à cet état depuis 2010 afin de suivre les prescriptions des IPSAS. Les recettes provenant d'accords de projets, qui étaient auparavant comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse, sont maintenant comptabilisées sur la base des services rendus et des biens livrés aux projets de coopération technique (TCP). Les ventes de publications sont aussi comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire lorsque les publications sont livrées. Un ajustement temporaire de 1,3 million CAD a également été apporté aux recettes provenant des contributions fixées pour 2015 afin de tenir compte de l'incidence de la comptabilisation des créances à long terme à leur juste valeur, comme l'exigent les IPSAS. L'excédent total de l'exercice 2015 est de 2,5 millions CAD. Le Tableau A montre le résultat par fonds ou groupe de fonds pour les activités ordinaires. Les dépenses comprennent un montant de 13,6 millions CAD enregistré dans le Fonds renouvelable afin de comptabiliser les avantages du personnel (ASHI, congés annuels, primes de rapatriement) selon la comptabilité d'exercice. Avant l'adoption des IPSAS en 2010, la plupart de ces avantages étaient comptabilisés selon la comptabilité de caisse. En 2015, un montant de 3,8 millions CAD a été payé au titre de ces avantages et ce montant est présenté dans le fonds renouvelable comme source de financement provenant d'autres fonds. La différence de 9,8 millions CAD entre les avantages cumulés et les prestations versées est comprise dans le déficit de ce fond pour l'exercice. Les paragraphes qui suivent expliquent les résultats financiers et l'excédent du Fonds général du Programme ordinaire (4,7 millions CAD) et l'excédent du Fonds AOSC (0,6 million CAD).

2.9 L'excédent net des autres fonds (6,9 millions CAD) s'explique par des déficits de 0,5 million CAD du Fonds SAFE et 0,8 million du Fonds pour l'environnement, et des excédents de 0,5 million pour le Plan AFI, de 1,3 million du programme AVSEC, 0,3 million dans le Fonds des bureaux régionaux auxiliaires, 4,7 millions du Fonds de génération de produits auxiliaires et de 1,4 million de l'ensemble des autres fonds.

2.10 Pour ce qui est du secteur des projets de coopération technique, il n'y a pas de solde annuel pour l'exercice 2015 vu que les recettes sont comptabilisées selon la phase d'achèvement des projets, qui est généralement déterminée en fonction des coûts engagés dans chaque projet. Le coût de l'administration, de l'exécution et du soutien de ces projets est comptabilisé dans chaque projet et le recouvrement des frais administratifs est comptabilisé en recettes dans le Fonds AOSC.

2.11 L'État III montre les variations de l'actif net durant l'exercice. Le solde de l'actif net au début de l'exercice, y compris les réserves, était un déficit net accumulé de 92,3 millions CAD. Le solde du déficit net accumulé à la fin de 2015 était de 87,3 millions CAD. La diminution du déficit cumulé pour 2015 s'explique principalement par le gain actuariel de 7,4 millions sur l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI).

2.12 L'État IV donne une ventilation des flux de trésorerie, qui sont passés de 288,9 millions CAD au 31 décembre 2014 à 379,4 millions au 31 décembre 2015. La méthode utilisée est la méthode indirecte permise par les IPSAS, qui est aussi la méthode qu'a employée l'OACI dans les exercices précédents.

2.13 L'État V compare les montants budgétisés (Programme ordinaire) et les montants réels. Cet état est requis par les IPSAS parce que le budget approuvé et les états financiers n'ont pas été préparés selon la même méthode, comme il est expliqué à la Note 4 aux états financiers. Cet état montre aussi l'utilisation des crédits conformément au § 12.1 du Règlement financier.

3. EXÉCUTION DU BUDGET ET PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

Crédits du Programme ordinaire

3.1 À sa 38^e session (2013), au paragraphe C du dispositif de sa Résolution A38-22, l'Assemblée a voté des crédits de 94 737 000 CAD pour l'exercice 2015. L'État V donne des informations détaillées sur les crédits, les virements, les dépenses réelles et les soldes non utilisés des crédits par objectif stratégique et par stratégie d'exécution de soutien.

3.2 Le résultat budgétaire pour 2015, exprimé en milliers de CAD, se résume comme suit :

Crédits initiaux	94 737
Engagements de 2014 non liquidés	10 255
Crédits reportés de 2014	7 552
Diminution des crédits	(58)
Crédits révisés approuvés	112 486
Engagements de 2015 non liquidés	(12 191)
Crédits reportés à l'exercice suivant	(6 647)
Crédits révisés pour 2015	<u>93 648</u>

3.3 **Engagements de 2014 non liquidés.** Conformément au § 5.7 du Règlement financier, pour compléter les crédits de 2015, la Secrétaire générale a approuvé le virement d'un montant de 10 255 000 CAD, principalement afin de régler des engagements non liquidés contractés pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2014.

3.4 **Crédits reportés de 2014.** Conformément au § 5.6 du Règlement financier, pour compléter les crédits de 2015, la Secrétaire générale a approuvé le virement d'un montant de 7 552 000 CAD financé par des économies de 2014, pour des activités obligatoires et d'autres activités essentielles aux missions non prévues au budget de 2015.

3.5 **Diminution des crédits.** Le montant de 58 000 CAD a été réduit parce qu'il n'a pas été remboursé au Programme ordinaire par le Fonds AOSC, comme l'avait approuvé le Conseil. Il correspond à la différence entre le montant approuvé par le Conseil dans le résumé C-DEC 200/2 (1 202 000 CAD) pour le recouvrement de coûts en 2014 et le montant approuvé par l'Assemblée (1 260 000 CAD).

3.6 **Engagements de 2015 non liquidés.** La valeur des obligations contractées en 2015 mais dont la livraison n'est attendue qu'en 2016 s'établit à 9 724 000 CAD. Il est prévu de verser un montant de 2 467 000 CAD en prestations, constituées principalement de congés accumulés et de primes de rapatriement, aux employés qui quitteront l'OACI en 2016. Un montant de 12 191 000 CAD [voir aussi Figure 1, colonne (e)] a donc été réservé et reporté à 2016, conformément au § 5.7 du Règlement financier, pour régler des engagements légaux contractés en 2015.

3.7 **Virements.** Conformément au § 5.9 du Règlement financier, la Secrétaire générale a autorisé des virements de crédits d'un Objectif stratégique (OS) à un autre ou d'une Stratégie d'exécution de soutien (SES) à une autre jusqu'à concurrence de 10 % des crédits annuels votés pour chaque OS ou chaque SES sur lesquels les virements sont faits.

3.8 **Crédits reportés à l'exercice suivant.** Conformément au § 5.6 du Règlement financier, la Secrétaire générale a autorisé le report à l'exercice suivant de tout crédit non utilisé, jusqu'à concurrence de 10 % des crédits votés pour chaque OS ou SES. Le montant de 6 647 000 CAD se situe dans cette limite. Le montant reporté sera affecté aux activités qui n'auront pas été financées par le budget 2014-2015-2016. Les activités de programme, en particulier celles des bureaux régionaux, ont été traitées à titre prioritaire par rapport aux activités hors programme. Les programmes qui sont financés par les crédits inutilisés de 2015 comprennent, entre autres : le suivi mondial des vols ; les ateliers sur les batteries au lithium ; la validation des progrès des États dans la résolution des constatations de l'USOAP CMA ; le spectre aéronautique ; et les prescriptions mondiales des Dialogues sur l'aviation mondiale (GLAD). Le financement des postes de Fonctionnaire chargé de l'évaluation et d'Administrateur de la déontologie à l'EAO, établis par le Conseil, a été affecté au maintien de ces postes jusqu'à la fin du triennat en cours. Une provision a également été faite pour le suivi des conférences et les services d'écoute et d'indexation, ainsi que le renforcement de la signalisation numérique, initiatives qui visaient toutes à améliorer l'exécution des programmes et l'expérience des États.

3.9 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits approuvés pour l'exercice s'établit à un total de 93 648 000 CAD.

3.10 La Figure 1 compare les montants budgétaires et réels des recettes et dépenses du Programme ordinaire.

FIGURE 1

	2015		Taux de change	Réel aux taux	Engagements non liquidés en	Total	Différence
	Budget ¹	Réel ²	budgétaire	budgétaire ³	2015		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
				= (b)+(c)		= (d)+(e)	= (f) - (a)
RECETTES							
Contributions fixées	88 075	92 393	(5 615)	86 778		86 778	(1 297)
Autres produits							
ARGF	5 082	5 082		5 082		5 082	-
Divers	320	521		521		521	201
Remboursement venant du Fonds AOSC	1 260	1 202		1 202		1 202	(58)
Écart de change		2 993		2 993		2 993	2 993
	94 737	102 191	(5 615)	96 576	-	96 576	1 839
DÉPENSES							
Rémunérations et avantages du	85 922	83 028	(7 275)	75 753	8 179	83 932	(1 990)
Fournitures, consommables et autres	847	335	(91)	244	218	462	(385)
Frais généraux de fonctionnement	18 235	13 035	(672)	12 363	3 758	16 121	(2 114)
Déplacements	5 570	4 219	(350)	3 869	30	3 899	(1 671)
Réunions	1 482	1 379	(140)	1 239	6	1 245	(237)
Autres dépenses	430	260	(80)	180		180	(250)
	112 486	102 256	(8 608)	93 648	12 191	105 839	(6 647)

¹ Budget 2015 - Les dépenses incluent les reports (et les engagements) de l'exercice précédent, soit un montant de 17 807 000 CAD et une diminution de 58 000 CAD pour le remboursement au budget du Programme ordinaire (C-DEC 200/2).

² Du Tableau A. États financiers, sauf le Fonds de roulement.

³ Comprend 1) un gain de change de 5 615 000 CAD dû à l'incidence des opérations en USD budgétisées à 1,00 USD = 0,9875 CAD, et 2) un gain de change de 2 993 000 CAD correspondant à une réévaluation des postes du bilan.

3.11 **Explication des différences — Recettes.** L'ensemble du budget de 94 737 000 CAD [Figure 1, colonne (a)] se rapporte aux quatre principales sources de financement du Budget-Programme ordinaire de 2015 : les contributions fixées, l'excédent de l'ARGF, les recettes accessoires et le remboursement venant du Fonds AOSC. La différence de 1 297 000 CAD dans les contributions se rapporte au montant actualisé des contributions à recevoir à long terme.

3.12 **Explication des différences — Dépenses.** Le budget global de 112 486 000 CAD [Figure 1, colonne (a)] inclut les crédits initiaux 2015 de 94 737 000 CAD, les crédits reportés de 2014 avec les engagements de 2014 non liquidés de 17 807 000 CAD et la diminution de 58 000 CAD dans le remboursement du Programme ordinaire. Les économies (crédits non utilisés) de 2015 de 6 647 000 CAD seront reportées à 2016.

3.13 **Différences de change.** Les différences de change [Figure 1, colonne (c)] se composent de ce qui suit :

- a) gain de change de 5 615 000 CAD. Depuis 2010, les contributions sont facturées aux États membres en partie en dollars des États-Unis et en partie en dollars canadiens. Le taux de change USD-CAD au 1^{er} janvier 2014 (date à laquelle les factures ont été établies en dollars des États-Unis) était supérieur au taux utilisé pour l'élaboration du budget 2015, ce qui s'est traduit par une augmentation de 5 615 000 CAD des contributions fixées ;
- b) gain de change net réalisé de 2 993 000 CAD, correspondant à une réévaluation des postes du bilan.

L'écart de change net (gain de 8 608 000 CAD) a été attribué aux dépenses réelles pour la comptabiliser au taux budgétaire. La dépense totale comptabilisée au taux budgétaire est indiquée dans la Figure 1, colonne (d). Les économies budgétaires, c'est-à-dire la différence entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles, ont ainsi été dûment ajustées, comme le montre la Figure 1, colonne (g).

Monnaies des contributions et monnaie de présentation

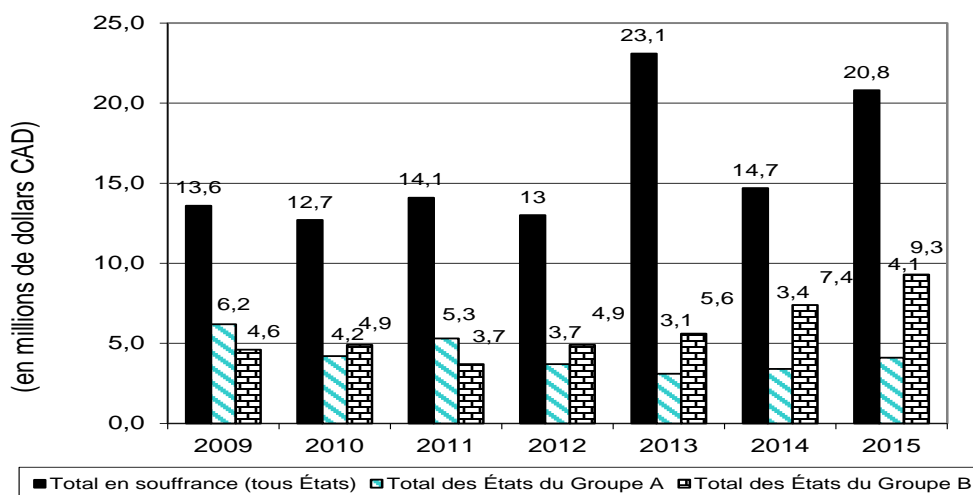
3.14 Les contributions des États membres et d'autres recettes estimatives ont été établies en dollars canadiens pour 2008 et 2009. Les contributions fractionnées ont été introduites en 2010 : les trois quarts des contributions environ sont payables en dollars canadiens et un quart en dollars des États-Unis. Pour assurer la cohérence et la comparabilité entre les budgets approuvés et les comptes et fonds de l'Organisation, les transactions sont exprimées en dollars canadiens et les états financiers sont présentés en dollars canadiens depuis 2008. Ce changement s'applique à la plupart des fonds de l'Organisation pour les activités ordinaires présentées dans le Secteur 1, tandis que les fonds présentés dans le Secteur 2 liés aux projets de coopération technique sont comptabilisés en dollars des États-Unis, mais présentés en dollars canadiens dans les états financiers. En 2015, la fluctuation du dollar canadien contre le dollar des États-Unis est passée de 1,163 CAD au début de l'exercice à 1,385 CAD à la fin de l'exercice.

Contributions des États et contributions volontaires

3.15 Des contributions totalisant 87 652 000 CAD ont été reçues en 2015, et un solde de 6 038 000 CAD restait en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'exercice en cours. Au début de l'exercice, 13 624 000 CAD étaient dus par des États au titre de 2014 et des exercices antérieurs ; un montant de 1 761 000 CAD a été reçu, laissant un solde à percevoir de 11 863 000 CAD. Le montant total des contributions en souffrance au titre de tous les exercices était de 17 901 000 CAD au 31 décembre 2015 (incluant le fonds de roulement). Le montant de 17 901 000 CAD inclut une contribution en dollars des États-Unis convertie au taux de 1,385 CAD, donnant un solde de contributions à recevoir réévalué à 20 788 000 CAD. Les détails sont présentés dans le Tableau C de la Partie IV du présent rapport. Le pourcentage des contributions reçues pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées était de 92,28 % en moyenne. La Figure 2 montre la situation des contributions à recevoir d'États membres à la fin de chaque exercice depuis 2009.

FIGURE 2

Contributions à recevoir d'États membres au 31 décembre



3.16 Sur les 20 788 000 CAD de contributions en souffrance au 31 décembre 2015, 3 651 000 CAD étaient dus par des États représentés au Conseil. La figure suivante donne une ventilation des contributions à recevoir en milliers de CAD, par groupe d'États.

FIGURE 3

	Nombre d'États 2015	Montant dû au 31 décembre 2015	Nombre d'États 2014	Montant dû au 31 décembre 2014
Groupe A : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	11	4 146	12	3 432
Groupe B : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus, qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	18	9 287	17	7 355
Groupe C : États ayant des arriérés de contributions de moins de trois années entières	17	5 695	10	1 359
Groupe D : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'exercice en cours	43	952	31	1 999
Total partiel	89	20 080	70	14 145
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	-	708	-	594
Total des contributions en souffrance	89	20 788	70	14 739

3.17 Au 31 décembre 2015, 11 États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des exercices antérieurs. La note du Tableau C de la Partie IV indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2015.

3.18 Les principales contributions* reçues pour le Fonds du Programme ordinaire et les autres Fonds du Secteur 1 pour 2015 sont résumées ci-après en milliers de CAD.

FIGURE 4

<u>États membres</u>	<u>Contributions reçues</u>	<u>Contributions en nature (locaux)</u>	<u>Contributions en espèces et en nature y compris AVSEC</u>	<u>Total</u>
Canada	2 417	21 269	1 623	25 309
États-Unis	20 677		1 710	22 387
Japon	7 561		54	7 615
Allemagne	5 678			5 678
Chine	5 462		26	5 488
France	4 300	531	235	5 066
Royaume-Uni	4 469		34	4 503
Italie	3 017			3 017
Espagne	2 314			2 314
Fédération de Russie	2 066		19	2 085
République de Corée	2 042		21	2 063
Thaïlande	515	1 036		1 551
Total	60 518	22 836	3 722	87 076

* Les douze contributions les plus élevées

3.19 La figure suivante montre (en milliers de CAD) les dépenses totales en 2015, y compris celles qui s'appliquent au personnel en détachement et aux locaux fournis gratuitement, par objectif stratégique (OS) et par les stratégies d'exécution de soutien (SES), ainsi que pour d'autres activités :

FIGURE 5

	Sécurité	Capacité et efficacité de la navigation aérienne	Sûreté et facilitation	Développement économique du transport aérien	Protection de l'environnement	SES	Autres	Total
Budget ordinaire	27 175	18 386	9 817	3 581	4 242	39 056		102 257
Fonds volontaires et autres fonds d'activités ordinaires	3 192	635	3 564	278	1 065	417	30 590	39 741
Locaux						23 977		23 977
Personnel détaché (en nature)¹								
Australie	180	7						187
Chine	663	231	97	163	232	275		1 661
Corée	67	64	37	5	8	319		500
France	827		235					1 062
Italie	164	4						168
Japon	77	74	18	6	9			184
Malaisie	285	67	22	5	8	8		395
Sénégal			140					140
Singapour	521	182	103	12	22	16		856
Turquie	393		198			39		630
Autres	1 005	187	1 295	102	194	181		2 964
Total partiel du personnel détaché	4 182	816	2 145	293	473	838		8 747
Total des dépenses	34 549	19 837	15 526	4 152	5 780	64 288	30 590	174 722

¹ Les 10 contributions les plus élevées, par ordre alphabétique.

Excédents de trésorerie

3.20 Au 31 décembre 2015, l'excédent cumulé, à l'exclusion des réserves en actif net pour le Budget-Programme ordinaire, indiqué au Tableau A de la Partie IV du présent rapport, s'élevait à 14,4 millions CAD. L'excédent cumulé moins le solde du fonds de roulement (11,1 millions CAD) et les contributions à recevoir d'États membres (17,9 millions CAD) ont produit un déficit de trésorerie de 14,6 millions CAD au 31 décembre 2015 ; un excédent réservé d'un montant total de 15,8 millions CAD comprend un montant de 18,8 millions CAD pour financer des engagements non liquidés de 2015 et des crédits reportés à 2016, auxquels s'ajoute un gain non réalisé sur le change de 6 millions CAD, compensé par une actualisation non réalisée et une provision sur les contributions à recevoir de 9 millions CAD.

Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)

3.21 L'excédent global net de 4 670 000 CAD atteint par le Fonds ARGF après le versement de la contribution obligatoire de 5 082 000 CAD et d'autres contributions aux frais à hauteur de 90 000 CAD au Programme ordinaire ainsi que des charges de 631 000 CAD provenant de l'excédent cumulé.

3.22 La figure suivante présente les recettes et les dépenses du Fonds ARGF par activités commerciales, y compris le Commissariat, en milliers de CAD.

FIGURE 6

	Recettes	Dépenses	Excédent
Publications, distribution et impression	8 454	3 065	5 389
Formation	3 477	3 070	407
Services aux délégations, services de conférences et location	2 863	1 826	1 037
Accords de licences et partenariats en statistiques	1 909	211	1 698
Manifestations	1 533	850	683
Périodiques	890	756	134
Nouveaux produits	755	179	576
Coûts opérationnels et administratifs et dépenses d'appui administratives de l'ARGF	681	502	179
Commissariat	519	511	8
Sites web/Produits en ligne	406	44	362
Total partiel	21 487	11 014	10 473
Élimination d'interfacturation ARGF	(488)	(488)	-
Total	20 999	10 526	10 473
Montant viré au Programme ordinaire	-	5 082	(5 082)
Contribution supplémentaire au programme ordinaire	1	91	(90)
Versements faits à partir de l'excédent cumulé	-	631	(631)
Net	21 000	16 330	4 670

3.23 Une comparaison budgétaire avant la contribution au Programme ordinaire et les versements à partir de l'excédent cumulé est présentée dans la figure ci-dessous (en milliers de CAD).

FIGURE 7

	Montants réels	Montants budgétaires	Différence
Recettes	21 487	20 896	591
Dépenses	11 014	12 951	1 937
Excédent	10 473	7 945	2 528

3.24 Outre l'incidence favorable du change des devises en raison de la montée du dollar US en 2015, les efforts se sont poursuivis afin de réduire les coûts et d'augmenter les efficacités. En conséquence, le Fonds ARGF a affiché un écart favorable de son excédent d'exploitation global de 2 528 000 CAD. Les catégories Publications, distribution et impression, Manifestations, Accords de licences et partenariats en statistiques, Services aux délégations, Services de conférences et location et Nouveaux produits ont enregistré des résultats meilleurs que ceux prévus à leur budget alors que les catégories Périodiques, Sites web/Produits en ligne et les Activités de formation ont donné des résultats inférieurs aux attentes prévues dans leur budget.

Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)

3.25 Le Fonds AOSC est établi pour payer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique ; il est principalement financé par des coûts de soutien imposés aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Service des achats d'aviation civile (CAPS), des fonds d'affectation spéciale et des accords de services de gestion (ASG). Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés au Tableau A de la Partie IV du présent document. Une comparaison budgétaire est présentée dans la figure ci-après (en milliers de CAD).

FIGURE 8

Budget et dépenses du Fonds AOSC pour 2015¹

	Soumis à l'Assemblée²	Budget révisé 2015³	Dépenses/ recettes réelles 2015	Solde du budget révisé
Crédits/dépenses du Grand programme	8 446	8 998	9 557	(559)
Recettes		9 214	10 003	
Excédent/(déficit) des recettes sur les dépenses		216	446	

¹ À l'exclusion du Fonds pour l'efficience/efficacité de la TCB.

² Approuvés par l'Assemblée en 2013 (A38).

³ Noté par le Conseil à sa 206^e session (C-WP/14318).

⁴ Les dépenses comprennent 178 000 CAD transférés dans un Fonds de réserve spéciale conformément à C-DEC 200/2 sur le mécanisme d'ajustement de la répartition des coûts entre le budget du Programme ordinaire et le Fonds AOSC.

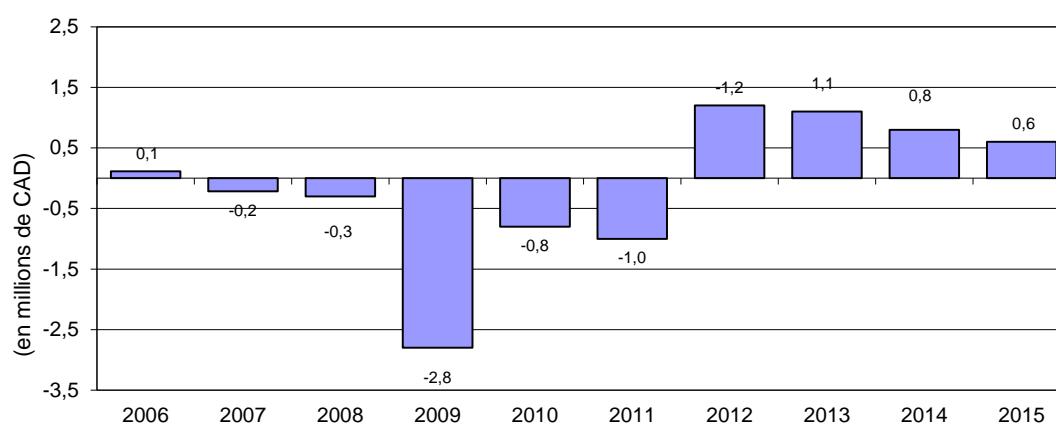
3.26 Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives (dépenses) du Fonds AOSC, s'élevant à 8 446 000 CAD pour l'exercice 2015. Au cours de l'exercice, en application du § 9.5 du Règlement financier, la Secrétaire générale a soumis au Conseil une mise à jour

des prévisions budgétaires (dépenses) pour 2015 dans la note C-WP/14318. Les prévisions de dépenses révisées pour 2015 s'élevaient à 8 998 000 CAD et les prévisions de recettes à 9 214 000 CAD.

3.27 L'AOSC a affiché un surplus de 789 000 CAD par rapport aux prévisions budgétaires, principalement en raison de l'augmentation de 5,0 millions USD dans la mise en œuvre de projets de coopération technique pour une valeur de 130,2 millions USD en 2015 et d'un taux de change favorable. En ce qui concerne les dépenses, les coûts en personnel ont dépassé de 559 000 CAD le montant budgétisé, donnant un résultat global d'une différence positive totale de 446 000 CAD entre les recettes et les dépenses.

3.28 La figure ci-après montre la tendance de l'excédent (déficit) annuel au cours des 10 dernières années (en millions de CAD).

FIGURE 9



Excédent et déficit du Fonds AOSC au 31 décembre

3.29 À la 37^e session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le Programme ordinaire et le Programme de coopération technique (TC) soit renvoyée au Conseil pour examen. Le Conseil avait examiné la question et, suite à une évaluation du temps, a approuvé la récupération annuelle d'un montant de 1 202 000 CAD du Fonds AOSC par le budget ordinaire au titre du soutien direct de projets par le Programme ordinaire pour le reste du triennat 2014-2016.

3.30 **Programme de coopération technique.** La Direction de la coopération technique (TCB) gère le Programme de coopération technique, activité prioritaire permanente de l'OACI qui complète le rôle du Programme ordinaire en apportant un appui aux États dans leur mise en œuvre des règlements, des politiques et des procédures de l'OACI, comme indiqué dans la Résolution A36-17 de l'Assemblée. Par l'intermédiaire de ce programme, l'OACI assure un vaste éventail de services, dont l'assistance aux États pour l'examen de la structure et de l'organisation des institutions nationales de l'aviation civile, l'actualisation de l'infrastructure et des services aéroportuaires, la facilitation du transfert de technologies et du renforcement des capacités, la promotion des normes et des pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des plans de navigation aérienne, ainsi que l'appui à l'application des mesures correctrices découlant des audits du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP).

3.31 L'OACI a pris des mesures pour renforcer l'efficacité et la qualité des services de la TCB ainsi que les contrôles opérationnels et financiers, et pour améliorer constamment les processus de travail de cette Direction grâce à la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité basé sur la norme de qualité ISO 9001:2008. Après la certification de la Section des acquisitions en 2012, suivie de la certification de la Section de l'exécution des projets et du Groupe du soutien des activités en 2013, puis de la Section du personnel des services extérieurs en 2014, la Direction dans son intégralité devrait être recertifiée conforme à la norme ISO 9001:2008 en février 2015. Les processus améliorés ont contribué au progrès considérable de la performance du programme de coopération technique et des résultats du Fonds AOSC en 2014.

3.32 Un plan de gestion sur trois années glissantes pour la Direction de la coopération technique est élaboré en étroite coordination avec le Comité de la coopération technique ; ce plan définit les buts à atteindre et les stratégies à suivre pour la période en cours afin d'améliorer la gouvernance, l'efficacité et la qualité des activités du Programme de coopération technique de l'OACI. Des efforts soutenus sont donc faits pour améliorer sans cesse la situation financière de l'AOSC au travers d'une révision de la structure organisationnelle de la TCB, des effectifs, ainsi que des mesures de réduction des coûts et d'efficacité.

3.33 Les projets de coopération technique constituent une des principales activités de l'Organisation. Ils sont financés par des gouvernements et d'autres bailleurs de fonds, les rentrées et sorties de ressources financières totalisant 137,6 millions CAD en 2015. Les Tableaux D à F de la Partie IV du présent document donnent plus de détails sur ces projets ; les dépenses correspondant à ces projets sont résumées dans les figures ci-après (en millions de CAD).

FIGURE 10

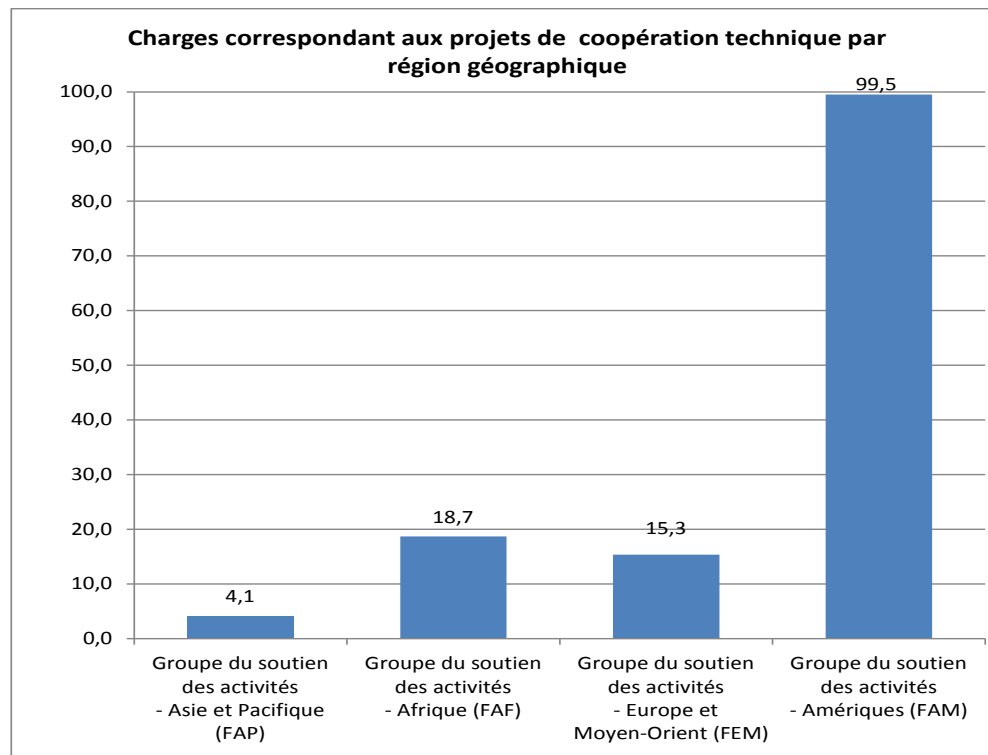
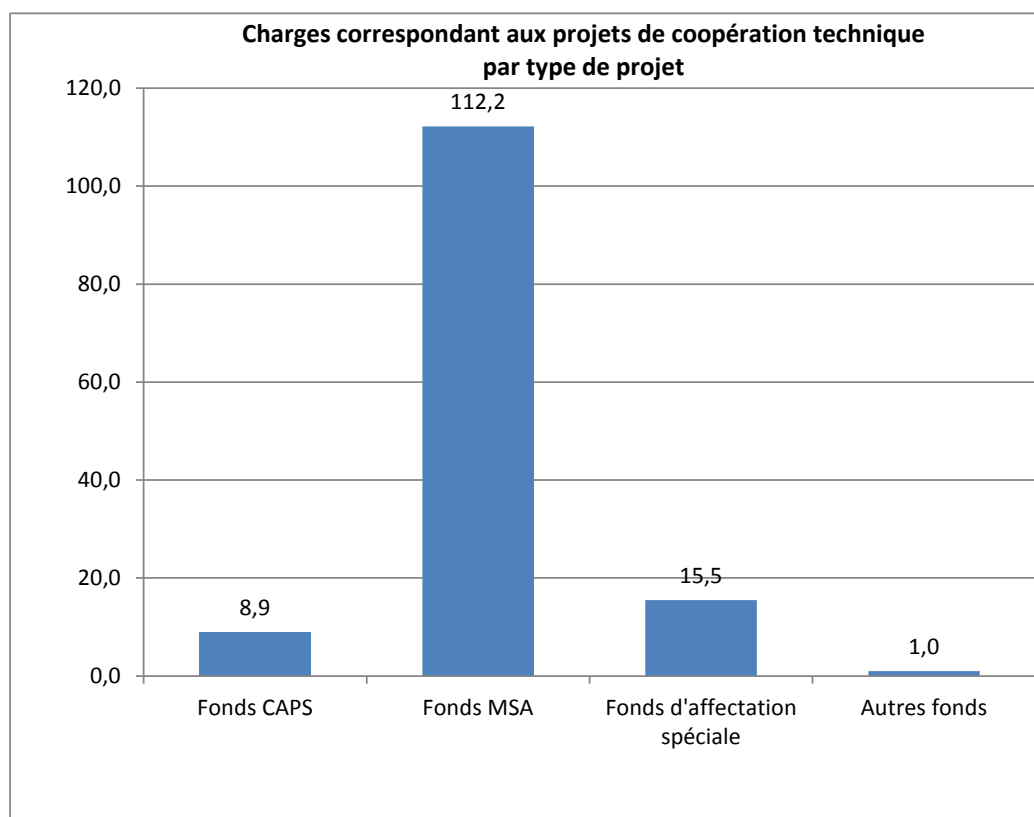


FIGURE 11

4. RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION

La Secrétaire générale est tenue par le Règlement financier de tenir la comptabilité nécessaire et de soumettre chaque année des états financiers conformément aux normes comptables adoptées par les organismes des Nations Unies. Les états financiers sont les suivants : État I — État de la situation financière, État II — État de la performance financière, État III — État des variations de l'actif net, État IV — État des flux de trésorerie et État V — État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels. Le présent rapport indique aussi la situation des crédits prévus au budget (Fonds général du Programme ordinaire) et de ceux qui n'ont pas été prévus au budget par l'Assemblée.

L'Administration est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers. Ces états ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et incluent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le présent rapport concordent avec ceux des états financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, sa performance financière et ses flux de trésorerie, et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe. Le Commissaire aux comptes a audité les états financiers, y compris les notes, et son rapport indique la portée de ses vérifications et son opinion sur les états financiers.

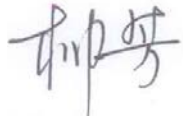
Le Conseil a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation à l'Assemblée, et il a le pouvoir de demander des amendements à ces états financiers après leur communication par la Secrétaire générale.

En ma qualité de Chef de la Sous-Direction des finances de l'Organisation de l'aviation civile internationale, je certifie par les présentes les états financiers figurant dans le présent document.



Rahul Bhalla
Chef de la Sous-Direction des finances

En ma qualité de Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale, j'approuve et sou mets par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des états financiers et des tableaux pour l'exercice 2015.



Fang Liu
Secrétaire générale

Montréal, Canada
Le 30 mars 2016

Déclaration relative au contrôle interne 2015

Portée de la responsabilité

1. En tant que Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), conformément au mandat qui m'a été confié et, en particulier, à l'article XI du Règlement financier, je dois rendre compte de la tenue d'un bon système de contrôle interne.

Objet du contrôle interne

2. Le contrôle interne a pour objet de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, les risques de non-réalisation des buts, objectifs et politiques connexes de l'Organisation. Il peut donc donner une assurance raisonnable et non absolue d'efficacité. Il est basé sur un processus permanent conçu pour mettre en évidence les risques principaux, en évaluer la nature et l'étendue et en permettre la gestion de manière rationnelle et efficace.

3. Le contrôle interne est un processus qui relève des organes directeurs, de la Secrétaire générale, des hauts fonctionnaires et d'autres membres du personnel ; il a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne généraux suivants :

- a) efficacité et efficience des activités ;
- b) protection de l'actif ;
- c) fiabilité des renseignements financiers ;
- d) respect des règlements et règles applicables.

4. Ainsi, au niveau opérationnel, le contrôle interne de l'OACI n'est pas uniquement une politique ou une procédure exécutée ponctuellement mais un processus mené en continu à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne pour assurer la réalisation des objectifs ci-dessus.

Capacité de gérer les risques

5. En 2012, l'OACI a mis en place un cadre théorique de contrôle interne qui comprend un système de gestion des risques. L'approche de l'OACI en matière de gestion des risques est un processus intégral et systématique qui met en évidence, atténue, surveille et signale à l'Organisation les risques principaux.

6. En ma qualité de Secrétaire générale de l'Organisation, je préside un groupe de gestion de haut niveau qui a la responsabilité globale de déterminer et d'évaluer les risques liés à l'exécution de programmes et projets et des activités générales de l'Organisation, qui sont suivies de près par un organe directeur permanent, le Conseil de l'OACI. Le groupe a pour tâche d'établir l'environnement de contrôle et d'assurer la discipline et la structure nécessaires à la réalisation des objectifs premiers du système de contrôle interne.

Cadre de gestion des risques et de contrôle interne

7. Le cadre de gestion des risques et de contrôle interne de l'Organisation comprend :
- a) la détermination des risques classés selon les domaines d'activité, la pertinence, les incidences et la probabilité d'occurrence ;
 - b) l'établissement d'un organe d'examen de la gestion des risques composé de mes hauts fonctionnaires qui ont pour mandat d'exécuter les mesures d'atténuation pour faire face aux risques majeurs, de réaliser un cadre intégré de gestion des risques, de renforcer une culture de gestion des risques et de réévaluer régulièrement les risques et les niveaux de tolérance de l'Organisation compte tenu de l'évolution de l'environnement. Les risques et les mesures d'atténuation qui ont été et qui seront prises sont documentés dans les registres de risques.
8. Un « cadre de contrôle interne » complet a été défini, qui vise à faire en sorte que les objectifs de l'Organisation soient atteints de manière efficace par l'établissement de critères basés sur les travaux du Comité des Organismes commanditaires de la Commission de Treadway (COSO), qui représente la meilleure pratique adoptée par plusieurs organisations des Nations Unies. Le cadre est appuyé par une gamme d'assertions confirmées par des hauts fonctionnaires et un éventail de politiques, procédures et processus soutenus par des valeurs éthiques appropriées.
9. De plus, mes hauts fonctionnaires et moi-même sommes engagés à l'égard d'un programme d'amélioration continue destiné à renforcer le système de contrôle interne dans l'ensemble de l'Organisation.

Examen de l'efficacité

10. Les renseignements que j'ai utilisés pour examiner l'efficacité du système de contrôle interne proviennent principalement :
- a) de mes hauts fonctionnaires, en particulier les directeurs et les chefs, qui jouent des rôles importants et doivent rendre compte des résultats attendus, de la performance, du contrôle des activités de leurs directions/bureaux respectifs et des ressources qui leur ont été confiés. Les canaux d'information dépendent principalement de réunions périodiques tenues par le Groupe de gestion de haut niveau (SMG) et SMG complet du Secrétariat. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015, les problèmes de contrôle, et les mesures pour y remédier, ont été mis en évidence au moyen d'un processus d'auto-évaluation et aussi grâce à l'application des meilleures pratiques, comme le confirme l'attestation écrite personnelle de mes hauts fonctionnaires ;
 - b) du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO), dont je reçois aussi les rapports sur les vérifications internes, les évaluations et les services consultatifs auxquels je me fie. Ces rapports contiennent des renseignements indépendants et objectifs sur la conformité et l'efficacité des programmes, accompagnés de recommandations d'amélioration ;
 - c) du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC), dont le rôle est de me donner, ainsi qu'au Conseil, des avis sur la gestion des risques, les contrôles financiers et internes et les fonctions connexes de supervision ;

- d) de l'administrateur de la déontologie, qui fournit des avis et des conseils confidentiels à l'Organisation et à son personnel sur les questions de déontologie et les normes de conduite, et qui encourage une conscience éthique et des comportements responsables dans la gestion des cas concernant des allégations de comportement contraire à la déontologie, y compris les conflits d'intérêt ;
- e) des rapports du Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies sur les questions intéressant l'OACI ;
- f) des observations et décisions du Conseil.

Problèmes de contrôle significatifs

11. Les déclarations d'assurance de 2015 sur l'efficacité du contrôle interne ont mis au jour un problème significatif de contrôle interne, à savoir que le processus d'évaluation des risques n'est mis en œuvre qu'au niveau du siège. Les bureaux régionaux sont conscients de l'existence des registres de risques, mais toutefois ils ne participent pas à l'identification des risques, qui sont spécifiques à leurs régions et qui peuvent avoir une incidence sur la mise en œuvre de leurs programmes et la réalisation de leurs objectifs. Bien que le siège tienne compte de certains des risques qui sont liés aux activités des bureaux régionaux, l'analyse et la compréhension des risques des bureaux régionaux est une première étape critique du processus de réduction de ces risques. Ainsi, le processus de gestion des risques devrait être en place dans tous les bureaux régionaux, afin de leur permettre de comprendre, de prévoir et d'anticiper divers risques et tout dommage potentiel qu'ils peuvent entraîner.

12. L'audit interne a également fait état dans ses rapports d'audit de 2015 de certaines carences jugées non satisfaisantes dans l'audit de l'achat de biens et services pour les besoins du siège de l'OACI, en raison de faiblesses importantes dans l'enregistrement et le processus d'approbation des fournisseurs ainsi que dans les violations généralisées des règles des achats par les directions opérationnelles et les bureaux pour les acquisitions de biens et services pour un montant inférieur à 10 000 CAD, en vertu du pouvoir qui leur a été délégué conformément au Code des achats de l'OACI. Il existe un besoin urgent que la Section des achats exerce un rôle plus proactif en fournissant des directives écrites claires, des avis et de la formation aux directions sur le processus d'acquisition de biens et services pour un montant inférieur à 10 000 CAD.

13. L'audit du Commissariat a également été jugé non satisfaisant en raison de faiblesses importantes en termes de gestion et de gouvernance du Secrétariat, de manque de documentation adéquate sur les rôles et responsabilités, en particulier en ce qui concerne les points clés de contrôle du fonctionnement du Commissariat, la supervision de la gestion et la séparation des tâches. De plus, des écarts significatifs dans l'inventaire ont été recensés entre le décompte physique et le système d'inventaire, sachant qu'un rapprochement de l'inventaire n'a pas été réalisé ; ainsi les raisons des écarts n'ont pas été fournies.

14. Le financement de l'Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) reste un souci majeur permanent pour l'Organisation. En 2014, le Commissaire aux comptes a émis une note prioritaire sur l'actif net total négatif dû au déficit de l'ASHI. En 2015, plusieurs propositions et mesures visant à réduire le déficit de l'ASHI et de limiter les coûts du plan d'assurance-maladie actuel ont été évaluées et présentées aux organes directeurs. Des décisions de financement seront prises par le Conseil à sa 208^e session.

15. En ce qui concerne les questions abordées dans les déclarations d'assurance de la direction de 2013 et 2014, 10 domaines ont été identifiés dans lesquels des améliorations sont nécessaires. Des progrès substantiels ont été réalisés dans six de ces domaines et le financement est le principal problème dans les quatre autres domaines.

16. Les six domaines dans lesquels des mesures correctrices nécessaires ont été mises en œuvre sont les suivants :

- a) approbation et mise en œuvre des directives actualisées sur le système de gestion de l'inventaire des immobilisations corporelles : Les directives ont été approuvées par la Secrétaire générale et un inventaire physique a été réalisé pour le siège en 2014 et pour les sept bureaux régionaux en 2015 ;
- b) optimisation de l'utilisation de l'IKSN ou réexamen et actualisation du réseau en vue d'une plus grande efficacité dans la gestion des performances et la fourniture de la formation appropriée et des droits d'accès correspondants aux utilisateurs : L'IKSN a depuis été progressivement éliminé ;
- c) la fourniture de formation additionnelle au système Agresso et E-Recruiter aux bureaux régionaux : La formation à l'Agresso et E-Recruiter a été dispensée à l'intention de tous les bureaux régionaux en novembre 2014 au siège et l'équipe IRIS continue à apporter soutien et assistance pour toutes les questions opérationnelles qui surviennent et à élaborer de la formation pour toute mise à niveau du système Agresso et E-Recruiter ;
- d) réexamen de la séparation des tâches dans les bureaux régionaux, à ICT et au Commissariat ou des contrôles compensatoires pour cette question, compte tenu du personnel limité : Les bureaux régionaux et l'ADB reconnaissent la disponibilité limitée de ressources et du niveau associé de contrôle que l'on pourrait attendre. Des mesures ont toutefois été mises en place pour atténuer les inconvénients possibles ; des matrices des rôles et responsabilités qui tiennent compte de la séparation des fonctions et des hiérarchies de délégation ont été mises en œuvre dans l'Agresso ERP depuis sa mise en place en 2008. Ces tableaux sont régulièrement revus et modifiés au besoin. En avril 2015, un nouveau poste à temps partiel a été rempli à la Section de la gestion des recettes et produits afin d'aider au processus d'achat et de séparer l'initiateur des transactions du processus de tenue des dossiers. Le processus d'approbation est séparé pour les transactions de l'initiateur et du rapporteur ;
- e) mise à jour des registres des risques actuels afin de tenir compte des changements des objectifs stratégiques et d'inclure tous les risques significatifs pour l'OACI : Les registres de risques sont actualisés régulièrement, deux fois par an pendant les périodes de juin et décembre 2015 ;
- f) fourniture d'une formation au processus de gestion des risques de l'OACI : Ce domaine a reçu comme appréciation « nécessite des améliorations », aussi bien en 2013 qu'en 2014 : Un atelier sur les risques a été organisé à l'intention des membres du Conseil et du Groupe de la gestion de haut niveau (FSMG) en mars 2016, afin de les sensibiliser à l'importance de l'évaluation des risques.

17. Les quatre domaines où d'autres mesures correctrices s'imposent et pour lesquels le financement doit être amélioré sont les suivants :

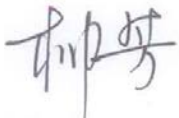
- a) mettre de côté des fonds afin d'atténuer les risques identifiés dans les registres de risques : Les fonds ne sont pas disponibles pour traiter des événements non prévus qui pourraient constituer un risque pour l'Organisation ;
- b) améliorer les crédits alloués pour la formation du personnel identifiée dans le PACE : Chaque année, les membres du personnel remplissent leur PACE et incluent la formation nécessaire pour qu'ils accomplissent correctement leurs fonctions. Le financement n'est pas toujours autorisé pour toutes les formations identifiées dans le PACE ;
- c) renforcement des ressources allouées à la fonction de contrôle interne : Il y a des défaillances significatives du niveau d'assurance qui peut être fourni par l'EAO à l'Organisation en raison d'un manque continu de ressources, dû au budget limité de l'EAO ;
- d) allocation d'un budget spécifique pour le Déontologue à l'avenir, dans la mesure possible, afin d'assurer la continuité de son travail en termes d'enquête et de formation : Le Conseil est saisi d'une proposition pour le prochain triennat, qui est en attente d'approbation.

18. Le cadre de contrôle interne est appuyé par un document évolutif à actualiser et à améliorer au fil du temps. Mes hauts fonctionnaires et moi-même sommes résolus à résoudre toute faiblesse constatée dans les contrôles internes et à exécuter un programme d'amélioration continue pour renforcer le système de contrôle interne dans l'ensemble de l'Organisation.

Déclaration

19. Comme je l'ai indiqué plus haut, un contrôle interne efficace, aussi bien conçu soit-il, a des limites, y compris la possibilité qu'il soit contourné ; en conséquence, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable. De plus, en raison de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

20. Sur la base de ce qui précède, je conclus, à ma connaissance et compte tenu des renseignements dont je dispose, que l'OACI a utilisé des systèmes satisfaisants de contrôle interne pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2015, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.



Fang Liu
Secrétaire générale

Montréal, Canada
Le 30 mars 2016

PARTIE II : OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Corte dei conti

CERTIFICAT D'AUDIT

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour l'exercice s'achevant au 31 décembre 2015, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels du Fonds général du Programme ordinaire, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Secrétaire générale de l'OACI concernant les états financiers

La Secrétaire générale est responsable de l'établissement et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). De plus, la Secrétaire générale est responsable de la transparence des états financiers et de l'accessibilité à ces états, ainsi que de l'établissement et du maintien de système de contrôle interne jugé nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers libres de toute inexactitude importante, qu'elle soit due à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à formuler une opinion sur les états financiers de l'OACI en nous fondant sur notre audit. Nous avons réalisé l'audit conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) et aux dispositions du Règlement financier de l'OACI. Selon les normes ISSAI, nous devons nous conformer à des exigences éthiques et nous sommes tenus de planifier et de réaliser l'audit de manière à être raisonnablement assurés que les états financiers sont libres de toute inexactitude importante.

Un audit repose sur des procédures visant à recueillir des preuves d'audit sur les montants et les divulgations figurant dans les états financiers. La procédure retenue dépend de l'appréciation de l'auditeur, notamment sur l'évaluation du risque d'inexactitude substantielle des états financiers, attribuable à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ce risque, l'auditeur tient compte du système de contrôle interne permettant l'élaboration et la juste présentation des états financiers par l'entité considérée, afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité et l'efficacité du contrôle interne et des systèmes d'audit de cette entité. Un audit contient aussi une évaluation du bien-fondé des méthodes comptables adoptées et de la vraisemblance des estimations comptables formulées par la Secrétaire générale, ainsi qu'une évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous nous sommes assurés que les états financiers ont été élaborés selon les méthodes comptables annoncées et que ces méthodes ont été appliquées sur une base conforme à celle de l'exercice financier précédent. Nous nous sommes également assurés, sur la base d'échantillons, de la conformité des transactions au Règlement financier de l'OACI.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion d'audit.

Conformément à l'article XIII du Règlement financier de l'OACI et au mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes (Annexe B du Règlement financier de l'OACI), nous avons publié un rapport détaillé de notre audit des états financiers de l'OACI pour 2015.

Observations

L'état de la situation financière révèle un actif net négatif (-87,3 MCAD) dû principalement à l'incidence du passif actuariel des avantages sociaux à long terme des employés, indiqué dans l'état financier et qui s'élève à 149,1 MCAD. Des informations détaillées sur notre analyse figurent dans notre rapport. La direction prend actuellement des dispositions à ce sujet et a assuré qu'elle veillera à l'efficacité de ces mesures.

Opinion

À notre avis, pour tout ce qui importe, les états financiers de l'OACI pour 2015 présentent de façon juste la position financière de l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 2015, ainsi que pour l'exercice écoulé, la performance financière, les variations de l'actif net, les flux de trésorerie et la comparaison des montants budgétisés et des montants réels du Fonds général du Programme ordinaire, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier de l'OACI.

Rome, le 6 mai 2016



Raffaele Squitieri
Président de la
Corte dei conti

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT I

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de CAD)

	Note	2015	2014
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	379 436	288 888
Contributions à recevoir des États membres	2.2	6 822	3 491
Créances et avances	2.3	21 065	9 805
Stocks	2.4	753	851
Autres	2.3	2 111	2 027
		410 187	305 062
ACTIFS NON COURANTS			
Contributions à recevoir des États membres	2.2	5 022	3 716
Créances et avances	2.3	354	490
Immobilisations corporelles	2.5	2 438	2 530
Immobilisations incorporelles	2.6	866	813
		8 680	7 549
TOTAL DES ACTIFS		418 867	312 611
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Encaissements par anticipation	2.8	320 324	227 658
Dettes fournisseurs et charges à payer	2.9	27 871	22 281
Avantages du personnel	2.10	7 227	6 038
Crédits aux gouvernements contractants/ fournisseurs de services	2.11	1 674	1 446
		357 096	257 423
PASSIFS NON COURANTS			
Avantages du personnel	2.10	149 102	147 528
		149 102	147 528
TOTAL DES PASSIFS		506 198	404 951
ACTIF NET			
Déficit cumulé	2.12	(56 544)	(56 279)
Réserves	2.12	(30 787)	(36 061)
		(87 331)	(92 340)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)		(87 331)	(92 340)
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET		418 867	312 611

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT II
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de CAD)

	Note	2015	2014
PRODUITS			
Contributions aux accords de projets	3.2	136 300	139 596
Contributions fixées	3.2	92 393	89 785
Autres activités génératrices de produits	3.2	19 061	15 607
Autres contributions volontaires		10 912	12 442
Recettes d'honoraires d'administration		307	182
Autres produits	3.2	13 280	6 074
TOTAL DES PRODUITS		272 253	263 686
CHARGES			
Traitements et avantages du personnel	3.3	159 504	143 280
Fournitures, consommables et autres	3.3	66 932	78 677
Charges opérationnelles générales	3.3	20 057	17 598
Déplacements	3.3	11 994	9 828
Réunions		1 774	1 894
Formation		3 294	3 269
Autres charges		6 248	3 867
TOTAL DES CHARGES		269 803	258 413
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE		2 450	5 273

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT III

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
 (en milliers de CAD)

	Note	Déficit cumulé	Réserves	Actif net (Déficit net accumulé)
Solde au 31 décembre 2014		(56 279)	(36 061)	(92 340)
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2015				
Virement de l'actif net au passif	2.12	(1 031)	1 031	
Écarts actuariels gain/(perte)	2.10		7 366	7 366
Autres reclassements et virements	2.12	(4 693)		(4 693)
Gain de conversion non réalisé		3 009	(3 009)	
Écart de conversion	2.12		(114)	(114)
Excédent de l'exercice		2 450		2 450
Total des variations au cours de l'exercice		(265)	5 274	5 009
Solde au 31 décembre 2015		(56 544)	(30 787)	(87 331)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT IV
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de CAD)

	Note	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :			
Excédent/(déficit) de l'exercice		2 450	5 273
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	2.2	(3 331)	10 106
(Augmentation) diminution des créances et des avances	2.3	(11 259)	5 207
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	98	220
(Augmentation) diminution d'autres actifs	2.3	(84)	345
(Augmentation) diminution d'autres contributions à recevoir non courantes (après actualisation)	2.2	(1 306)	(658)
(Augmentation) diminution des créances et avances non courantes	2.3	135	(48)
(Augmentation) diminution des encaissements par anticipation	2.8	92 667	(1 417)
(Augmentation) diminution des dettes fournisseurs et des charges à payer	2.9	5 590	(4 017)
(Augmentation) diminution des avantages à court terme du personnel	2.10	1 189	1 339
(Augmentation) diminution des crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services	2.11	228	3
(Augmentation) diminution des avantages à long terme des employés	2.10	1 574	44 483
Gain (perte) actuariel(le) comptabilisé(e) dans les réserves	2.10	7 366	(36 924)
Produits d'intérêt		(941)	(908)
Amortissements		1 433	1 439
Ajustement de conversion		(114)	(42)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		95 695	24 401
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	2.5 et 2.6	(1 394)	(432)
Produits d'intérêt		941	908
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(453)	476
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :			
Virements de l'actif net au passif et autres virements		(4 694)	(1 961)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(4 694)	(1 961)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		90 548	22 916
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		288 888	265 972
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		379 436	288 888

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT V

FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE
ÉTAT DE LA COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de CAD)

Objectif stratégique / Stratégie d'exécution de soutien	Crédits									Dépenses ¹			Solde
	Original A38-22	2014 Engagements non réglés ^a	Reportés de l'exercice précédent ^b	Diminution des crédits ^c	2015 Crédits avant virements	2015 Engagements non réglés ^a	Virements entre OS/SES ^d	Reportés à l'exercice suivant ^b	2015 Crédits révisés	Total	Écart de change budgétaire ²	Taux de change budgétaire	
Sécurité	24 097	1 729	2 320		28 146	(3 114)	1 158	(2 163)	24 027	27 175	(3 148)	24 027	0
Capacité et efficacité de la navigation aérienne	17 628	1 083	1 486	(2)	20 195	(1 513)	(1 800)	(1 199)	15 683	18 386	(2 703)	15 683	0
Sûreté et facilitation	9 148	285	640		10 073	(501)	180	(657)	9 095	9 817	(722)	9 095	0
Développement économique du transport aérien	3 178	578	124		3 880	(614)	310	(172)	3 404	3 581	(177)	3 404	0
Protection de l'environnement	4 557	321	245		5 123	(334)	(739)	(244)	3 806	4 242	(436)	3 806	0
Total partiel	58 608	3 996	4 815	(2)	67 417	(6 076)	(891)	(4 435)	56 015	63 201	(7 186)	56 015	0
Soutien au Programme	12 767	2 575	1 246	(14)	16 574	(2 613)	200	(806)	13 355	13 844	(489)	13 355	0
Gestion et administration	15 788	2 526	991	(41)	19 264	(2 220)	(46)	(1 072)	15 926	16 630	(704)	15 926	0
Gestion et administration - organes directeurs	7 574	1 158	500	(1)	9 231	(1 282)	737	(334)	8 352	8 581	(229)	8 352	0
Total partiel	36 129	6 259	2 737	(56)	45 069	(6 115)	891	(2 212)	37 633	39 055	(1 422)	37 633	0
Total	94 737	10 255	7 552	(58)	112 486	(12 191)	0	(6 647)	93 648	102 256	(8 608)	93 648	0

^a Approuvé par la Secrétaire générale, § 5.7 du Règlement financier.^b Approuvé par la Secrétaire générale, § 5.6 du Règlement financier.^c Le Conseil a approuvé le remboursement au Programme ordinaire d'un montant de 1 202 000 CAD au lieu de 1 260 000 CAD (C-DEC 200/2).^d Approuvé par la Secrétaire générale, § 5.9 du Règlement financier.¹ Les dépenses effectuées en devises autres que des dollars canadiens sont comptabilisées au taux de change de l'ONU.² Écart de conversion par rapport au budget : 1) 5,6 millions dû aux incidences des transactions en dollars des États-Unis inscrites au budget à un taux de 1,00 USD = 0,9875 CAD, et 2) gain net de change de 3,0 millions correspondant à une réévaluation des postes du bilan.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Notes aux états financiers
31 décembre 2015****NOTE 1 : MÉTHODES COMPTABLES****Base d'établissement des états financiers**

1. Les présents états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ces normes sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2010.
2. Comme le permettent les IPSAS à l'adoption initiale des normes, les dispositions transitoires prévues dans les normes ont été utilisées pour la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles (IPSAS 17), notamment celles qui ont été acquises en vertu de contrats de location-financement avant le 1^{er} janvier 2010. Ces actifs ne figurent pas dans les états financiers, mais sont indiqués dans les notes aux états financiers à titre d'information.
3. Sauf indication contraire, la base de mesure utilisée pour la préparation des états financiers est le coût amorti.
4. L'État des flux de trésorerie (État IV) est préparé selon la méthode indirecte.
5. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (CAD). La monnaie de fonctionnement des activités ordinaires de l'OACI est le dollar canadien. La monnaie de fonctionnement des projets de coopération technique (TCP) est le dollar des États-Unis (USD), car c'est la monnaie généralement utilisée pour ces activités. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar canadien, ou que le dollar des États-Unis dans le cas des TCP, sont converties au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (UNORE) en vigueur au moment où est effectuée l'opération. Les actifs et les passifs monétaires en monnaies autres que le dollar canadien, ou que le dollar des États-Unis dans le cas des TCP, sont convertis au taux UNORE en vigueur à la clôture de l'exercice qui se rapproche raisonnablement du cours du change au comptant. Les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans l'État de la performance financière, sauf les écarts résultant de la conversion, aux fins de la présentation des états financiers, des montants des activités TCP en dollars canadiens, qui sont comptabilisés dans les réserves inscrites dans l'État de la situation financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

6. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les fonds en banque et les dépôts à court terme.
7. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis, en tenant compte du taux effectif.

Instruments financiers

8. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque l'OACI devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier jusqu'à ce que les droits (ou l'obligation) de recevoir (payer) des fonds de ces actifs (passifs) expirent ou soient transférés (éteints).

9. Les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances comprennent les contributions à recevoir en espèces et autres créances. Les créances à long terme, y compris les contributions à recevoir, sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
10. À l'exception des contributions fixées reçues par anticipation, tous les passifs sont dérivés d'opérations avec contrepartie directe. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, s'il y a lieu, sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

11. Les publications et les articles du Commissariat disponibles à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme stocks. Les publications sont évaluées au coût ou à la valeur de remplacement, si celle-ci est inférieure, et les stocks du Commissariat sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.
12. Le coût des publications comprend le coût d'achat et tous les autres coûts engagés pour permettre la vente ou la diffusion des publications. Le coût des articles du Commissariat représente le coût d'achat. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.
13. Les publications et autres documents à usage interne sont comptabilisés en dépenses au moment de leur production.

Créances, produits et recettes

14. Les contributions fixées représentent une obligation juridique des États membres. Ces contributions sont des produits d'opérations sans contrepartie directe qui sont comptabilisés au début de l'exercice pour lequel les contributions sont prélevées. Les contributions reçues pour les activités TCP sont des produits d'opérations de change reconnus sur la base d'accords signés entre l'OACI et des contributeurs et déterminés par l'état d'achèvement selon la livraison de biens ou l'exécution de services, que l'OACI peut dans certains cas préférer estimer en fonction des calendriers de paiements étagés en relation avec les contrats applicables aux projets. Les autres contributions volontaires sont généralement des produits d'opérations sans contrepartie directe comptabilisés en recettes lorsqu'ils sont confirmés par écrit par les donateurs ou, dans les autres cas, lorsqu'ils sont reçus.
15. Les frais d'administration recouverts pour les projets TCP sont présentés comme recettes dans le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) et comme dépenses dans les projets respectifs. Conformément aux IPSAS, les recettes provenant des frais d'administration recouverts pour les projets TCP sont comptabilisées sur la base de l'état d'achèvement. L'état d'achèvement est estimé comme suit :
 - 90 % des frais sont comptabilisés progressivement jusqu'à l'émission d'un bon de commande d'équipement et les 10 % restants sont comptabilisés à la livraison de l'équipement ;
 - Dans le cas des services, les frais d'administration sont comptabilisés sur la base des coûts engagés.
16. Un nouvel arrangement de partage des produits d'intérêts a été introduit en 2011, en application duquel l'OACI conserve 50 % des intérêts venant du dépôt de fonds de projets avec un solde mensuel moyen pondéré dépassant 100 000 USD.

17. Les autres recettes sont des opérations avec contrepartie directe et les soldes à recevoir sont présentés dans les créances et avances.
18. Les contributions à recevoir sont présentées sous forme de montants nets après provisions pour réduction des recettes provenant des contributions, créances douteuses et amortissement (actualisation) :
- la provision pour réduction des recettes provenant des contributions volontaires sont des réductions des contributions à recevoir et des recettes lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel étaient destinées les contributions ou qu'il n'est plus disponible ;
 - la provision pour créances douteuses applicable aux contributions fixées est fondée sur l'expérience et sur des événements qui indiqueraient qu'un État membre est incapable de s'acquitter de son obligation ;
 - les contributions à recevoir à long terme actualisées représentent le solde des contributions impayées pour lesquelles les États ont conclu un accord en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années. L'actualisation est aussi appliquée à plusieurs autres contributions dues depuis longtemps compte tenu de la probabilité que de tels accords soient conclus pour régler les arriérés. Ces contributions sont comptabilisées au coût amorti (actualisé) selon la méthode du taux d'intérêt effectif ; elles sont donc présentées sans l'actualisation cumulée.
19. Les contributions en nature sont présentées à leur juste valeur. Les biens donnés pour soutenir directement des opérations ou des activités approuvées et pouvant être évalués de manière fiable sont comptabilisés. Les services fournis à titre gratuit ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés dans les notes aux états financiers à titre d'information. Ces contributions comprennent l'utilisation de locaux, le transport et le personnel.

Immobilisations corporelles

20. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception des terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. La durée d'utilité estimative des catégories d'immobilisations corporelles est la suivante :

<u>Catégories</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Bâtiments	5-50
Technologies de l'information	3-5
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5-12
Machines	3-7
Véhicules automobiles	3-10

21. Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif si leur coût est supérieur ou égal au seuil minimal, fixé à 3 000 CAD et à 25 000 CAD dans le cas d'améliorations locatives. Ce seuil est réexaminé périodiquement. Les améliorations locatives sont évaluées au coût et amorties sur la durée d'utilité résiduelle des améliorations ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

22. Des analyses de dépréciation sont effectuées au moins une fois l'an pour toutes les immobilisations corporelles et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations corporelles ainsi que les flux de trésorerie provenant des immobilisations corporelles utilisées pour générer des recettes d'une activité commerciale.

Immobilisations incorporelles

23. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et de toute perte de valeur. La comptabilisation des immobilisations incorporelles doit respecter des critères rigoureux, c'est-à-dire qu'elles doivent être identifiables, être contrôlées par l'OACI et apporter des avantages économiques futurs ou un potentiel de service pouvant être mesurés de manière fiable. La durée d'utilité résiduelle doit également être prise en compte. Certains critères particuliers ont également été définis pour exclure les éléments acquis à un coût inférieur à 5 000 CAD et à 25 000 CAD dans le cas des actifs générés en interne, en raison de la difficulté de mesurer avec précision les coûts de fonctionnement et de recherche internes à comptabiliser en dépenses et les coûts de développement à inscrire à l'actif. Comme le permet l'IPSAS 31, cette norme a été appliquée prospectivement à partir du 1^{er} janvier 2010.
24. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative au moyen de la méthode linéaire. La durée d'utilité des catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Logiciel acquis à l'externe	3-6
Logiciel développé à l'interne	3-6
Permis, droits, etc.	2-6
Droits d'auteur	3-10

25. Les permis, droits et droits d'auteur sont amortis sur la durée de ces permis, droits ou droits d'auteur.
26. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations incorporelles ainsi que les flux de trésorerie provenant des immobilisations incorporelles utilisées pour générer des recettes d'une activité commerciale.

Encaissements par anticipation

27. Les contributions volontaires reçues avant la mise à exécution de projets de coopération technique sont comptabilisées comme des encaissements par anticipation. Elles sont comptabilisées lorsque les exigences des contributeurs sont satisfaites, en général lorsque l'OACI a fourni les services ou lorsque les biens sont livrés au projet conformément aux conditions de l'accord entre les contributeurs et l'Organisation.
28. Les soldes de contributions non utilisées à remettre aux contributeurs et les fonds reçus avant que les services ne soient fournis ou que les biens ne soient livrés par l'OACI à des tierces parties sont pris en compte dans les encaissements par anticipation.
29. Les contributions reçues d'États membres avant l'exercice financier auquel elles se rapportent sont présentées dans les encaissements par anticipation.

Avantages du personnel

30. L'OACI comptabilise les catégories suivantes de prestations dues aux employés :
- les prestations à court terme à verser dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services correspondants ;
 - les prestations postérieures à l'emploi, telles que les prestations d'assurance-maladie après la cessation de service ;
 - les autres prestations à long terme ;
 - les prestations de fin service.
31. L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multiemployeurs capitalisé à prestations définies. Comme il est spécifié à l'article 3, alinéa b), des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements et d'indemnités et d'autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
32. Ce régime expose les organisations affiliées à des risques actuariels associés aux employés actuels et aux anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable pour répartir les obligations, les actifs du régime et les coûts pour les organisations individuelles qui participent au régime. L'OACI et la Caisse, comme les autres organisations affiliées, ne sont pas en mesure de déterminer la part proportionnelle de l'OACI dans l'obligation de prestation définie, les actifs du régime et les coûts liés au régime d'une manière qui soit suffisamment fiable pour la comptabiliser. L'OACI a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 25. Les contributions de l'OACI au régime pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.
33. L'OACI comptabilise les gains et les pertes actuariels liés aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) dans un compte de réserve. Conformément à la norme IPSAS 25, les gains et pertes actuariels pour les prestations postérieures à l'emploi peuvent être comptabilisés au fil du temps en utilisant la méthode de la réserve. Selon cette méthode, les gains ou pertes actuariels sont inscrits à l'actif net et ne sont comptabilisés ni en recettes ni en dépenses afin de tenir compte de la possibilité raisonnable que ces gains ou pertes soient révisés avec le temps. Pour les autres prestations liées à la cessation du service, telles que congés annuels et primes de rapatriement, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement et indiqués dans l'État de la performance financière.

Provisions et passifs éventuels

34. Les provisions pour futurs risques et charges sont comptabilisées lorsque l'OACI a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés, quand il est probable que l'OACI sera tenue d'éteindre cette obligation et quand le montant peut être estimé de manière fiable.

35. Les engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont présentés dans les notes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne peut être confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'OACI.

Information sectorielle et comptabilité par fonds

36. Un secteur est un groupe distinct d'activités pour lesquelles les informations financières sont présentées séparément afin de permettre l'évaluation des performances passées de l'entité en ce qui concerne la réalisation des objectifs et la prise de décisions au sujet de l'allocation future des ressources. L'OACI classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds en deux secteurs : i) activités ordinaires et ii) activités des projets de coopération technique. L'OACI rend compte des opérations de chaque secteur durant l'exercice et des soldes à la fin de l'exercice. Les charges intersectorielles sont fondées sur des accords de projets.
37. Un fonds est une entité comptable en équilibre établie pour comptabiliser les opérations applicables à un objectif particulier. Les fonds sont séparés en vue de mener des activités précises ou d'atteindre certains objectifs conformément à des règlements, restrictions ou limitations spéciaux. Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds et montrent en fin d'exercice la situation consolidée de tous les fonds de l'OACI. Les soldes de fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des recettes et des dépenses.
38. Le secteur des activités ordinaires comprend le Fonds général et le Fonds de roulement du programme ordinaire, les comptes et fonds spéciaux administrés pour la sécurité, la sûreté, l'environnement et d'autres activités de soutien de l'Organisation. Les crédits non utilisés votés pour le Budget-Programme ordinaire du Fonds général peuvent être reportés à l'exercice suivant à certaines conditions. Les fonds particuliers et les comptes spéciaux sont établis par l'Assemblée ou le Conseil au titre du § 7.1 du Règlement financier, principalement pour des contributions ou des sommes spéciales affectées à des activités précises, et leurs soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions fixées, les activités génératrices de recettes, ainsi que d'autres contributions volontaires et frais d'administration.
39. Le secteur des activités ordinaires comprend les fonds ou groupes de fonds suivants :
- Le **Fonds du budget ordinaire** comprend le **Fonds général**, financé par les contributions des États membres établies d'après le barème de contribution déterminé par l'Assemblée, par les recettes accessoires, par le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) et par les avances provenant du **Fonds de roulement**. Le Fonds de roulement a été établi par l'Assemblée pour effectuer des avances au Fonds général selon les besoins afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et à d'autres fonds dans des cas particuliers. Les montants avancés par le Fonds de roulement sont remboursés dès que des fonds sont disponibles dans le Fonds général et dans d'autres fonds.
 - Le **Fonds d'immobilisations**, créé dans le but d'enregistrer les acquisitions et l'amortissement d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles pour les activités ordinaires.
 - Le **Fonds renouvelable**, créé dans le but d'enregistrer toutes les opérations relatives aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), notamment les obligations non capitalisées et autres passifs particuliers afin de les présenter séparément dans le secteur des activités ordinaires.

- Le **Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)**, établi pour regrouper les activités génératrices de recettes et de recouvrement des coûts. Les comptes et fonds spéciaux de l'ARGF sont ouverts par la Secrétaire générale conformément au § 7.2 du Règlement financier pour enregistrer tous les produits et dépenses liés aux activités qui s'autofinancent. Tout excédent qu'il n'est pas prévu d'engager ou de dépenser peut être viré au Fonds général et les soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les ventes de publications, de données et de services.
- Le **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)**, établi au titre du § 9.4 du Règlement financier. Le Fonds AOSC recouvre les dépenses d'administration, de fonctionnement et de soutien des projets de coopération technique. Si le fonctionnement du Fonds AOSC pour un exercice donné se solde par un déficit, ce déficit est comblé en premier lieu au moyen de l'excédent cumulé du Fonds AOSC et, en dernier recours, au moyen du Budget-Programme ordinaire. Le Fonds AOSC est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets de coopération technique, y compris les projets du PNUD.
- Le **Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA)**, constitué de fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, qui comprend des projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets de l'ASPA sont financées par des contributions générales et des contributions réservées ainsi que par des services en nature comme il est indiqué à la Note 3.1.
- Le **Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI)**, créé pour renforcer le leadership et la responsabilisation de l'OACI dans la coordination et la gestion des programmes dans la Région AFI et assurer l'efficacité de la mise en œuvre afin de corriger les carences en matière de sécurité et d'infrastructure.
- Les **Fonds de financement collectif** au titre des **Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande**, qui reflètent les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande et, au Groenland, par le Gouvernement du Danemark, et dont les coûts sont recouverts par les fournisseurs de services au moyen de redevances d'usage et de contributions payables par les gouvernements contractants. Les redevances d'usage sont perçues par le Royaume-Uni et sont remises directement aux Gouvernements de l'Islande et du Danemark. Les contributions sont imposées et perçues par l'OACI et remises aux gouvernements fournisseurs de services. Ces opérations sont donc comptabilisées en actifs et en passifs dans l'État de la situation financière. Ces fonds comprennent également le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT**, créé pour rendre compte des opérations financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les fournisseurs de services recouvrent les coûts de fonctionnement et de maintenance en imposant des redevances d'usage pour tous les aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord. Les redevances d'usage perçues par l'OACI sont payables directement aux fournisseurs de services et sont donc comptabilisées en actifs et en passifs.
- Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés**, établi pour présenter dans un compte distinct une partie du paiement de certains arriérés de contributions des États membres pour financer certaines activités particulières de l'Organisation.

- Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)**, établi pour financer les améliorations des systèmes informatiques et de communication de l'Organisation.
- Le **Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)**, qui est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil pour rendre compte des activités d'un projet visant à faciliter l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine. Les opérations sont financées par des contributions volontaires et, conformément à l'accord, le solde du Fonds est comptabilisé en tant que montant dû aux États participants.
- Le **Fonds pour la sécurité (SAFE)**, créé par le Conseil pour améliorer la sécurité de l'aviation civile grâce à une approche basée sur la performance qui limitera les frais d'administration et n'entraînera pas de coûts dans le budget du Programme ordinaire de l'Organisation, tout en assurant que les contributions volontaires soient utilisées de façon responsabilisée, utile et opportune.
- Le **Fonds temporaire des rémunérations du personnel (TSSF)**, créé pour financer les services linguistiques qui ne sont pas pris en compte dans le budget ordinaire.
- L'OACI assure certains services de secrétariat dans le cadre d'un accord conclu avec la **Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)**, composée d'États membres de l'OACI. Les décaissements sont d'abord financés par les recettes de la CEAC perçues par l'OACI et, au besoin, par le Fonds général des fonds du Programme ordinaire, qui sont remboursés à l'OACI. Le montant net à recevoir ou à payer pour toutes les opérations effectuées au nom de la CEAC est compris dans le montant dû par les organismes régionaux ou payable à ces organismes.
- Le **Fonds spécial de réserve (SRF)**, établi en application du paragraphe 7.1 du Règlement financier pour créer un mécanisme permettant de compenser un éventuel déficit lié à une diminution des recettes du Fonds AOSC pendant un exercice donné. Selon un mécanisme approuvé par le Conseil, qui a pris effet en 2014, les coûts indirects à recouvrer du fonds AOSC sont d'abord calculés au moyen d'une formule, mais le remboursement au budget ordinaire est plafonné à 1 200 000 CAD par année. Le SRF est financé par le montant excédant le virement annuel approuvé de 1 200 000 CAD, jusqu'à concurrence du montant calculé au moyen de la formule. Pour un exercice donné, en cas de déficit du remboursement du Fonds AOSC déterminé au moyen de la formule en question ci-dessus, le SRF est utilisé en complément du virement annuel du Fonds AOSC de 1 200 000 CAD au budget ordinaire.
- **Bureau régional auxiliaire (RSO)**. Afin de renforcer la présence de l'OACI dans la Région Asie-Pacifique (APAC), un bureau régional auxiliaire y a été établi, dont le rôle est d'améliorer l'organisation et la gestion de l'espace aérien pour optimiser la performance de la gestion du trafic aérien (ATM) dans toute la région. Le bureau régional auxiliaire Asie-Pacifique a été installé à Beijing (République populaire de Chine). En vertu d'un accord conclu entre l'OACI et l'administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC), celle-ci prend en charge toutes les dépenses d'exploitation du bureau auxiliaire.
- Le **Fonds de développement des ressources humaines (FDRH)**, dont l'objet est la mise en place d'un mécanisme qui permettra la collecte et l'utilisation de contributions volontaires faites par les États et d'autres afin de développer des possibilités de renforcement des capacités dans l'aviation civile dans les États africains, pour les aider à mieux combler les besoins en ressources humaines nécessaires pour l'efficacité opérationnelle et la mise en œuvre continue des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et d'autres activités de programme.

- **Le Fonds pour le Programme OACI des volontaires de l'aviation (IPAV).** Fonds de contributions volontaires pour le déploiement de professionnels de l'aviation, travaillant à titre volontaire, pour apporter une assistance à court terme aux États afin de répondre, entre autres, aux situations d'urgence dans le système de l'aviation dans l'État, développer les capacités de mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, résoudre les problèmes qui se posent dans l'exercice par l'État de ses responsabilités de supervision de l'aviation civile et promouvoir l'autosuffisance et la croissance.
 - **Autres fonds.** Incluant honoraires d'administration du financement collectif, Fonds du Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité, Fonds environnemental, Fonds du Registre international, Fonds de coopération de la France et autres Fonds ou comptes spéciaux.
40. Le secteur des activités des projets de coopération technique comprend les Fonds des projets de coopération technique, créés par la Secrétaire générale au titre du § 9.1 du Règlement financier pour administrer les programmes de coopération technique. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions volontaires aux accords de projets.
41. Les projets de coopération technique comprennent les arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les projets gérés dans le cadre des accords de Fonds d'affectation spéciale (FAS), des Accords de services de gestion (ASG) et des Accords de service des achats d'aviation civile (CAPS). Les opérations financières relatives aux arrangements du PNUD sont conformes aux directives de l'OACI et du PNUD. Les FAS et les ASG ont pour but de couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS servent à fournir des services d'acquisition. L'OACI conclut également des accords de coopération technique appelés « contrats à prix forfaitaire » avec des États membres. Ces contrats diffèrent des accords ASG et FAS en ceci qu'ils sont de courte durée et pour un montant fixe. Les sous-recouvrements et sur-recouvrements de dépenses réelles sont comptabilisés dans le Fonds AOSC.

NOTE 2 : ACTIFS ET PASSIFS

Note 2.1 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

42. Les fonds déposés en banque le sont sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas requis immédiatement sont placés sous forme de dépôts à terme. Les soldes au 31 décembre sont les suivants :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Fonds en banque	60 507	62 368
Dépôts à terme	318 929	226 520
Total de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	379 436	288 888

43. Au 31 décembre 2015, le rendement moyen des dépôts à terme était de 0,45 % (0,42 % au 31 décembre 2014) et leur durée moyenne jusqu'à l'échéance était de 219 jours (180 jours en 2014). Les fonds de trésorerie comprennent 195 millions USD détenus dans des comptes d'épargne placement (204 millions USD au 31 décembre 2013) avec un taux d'intérêt moyen de 0,42 %. Les fonds en banque à la fin de l'exercice comprennent un montant équivalent de 4 523 000 CAD détenu pour le compte de la CEAC.

Note 2.2 : Contributions fixées, à recevoir des États membres

44. Les soldes nets des contributions à recevoir au 31 décembre se répartissent comme suit :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Courantes	6 822	3 491
Non courantes actualisées	5 022	3 716
Total net des contributions à recevoir	11 844	7 207

45. Les contributions à recevoir courantes sont celles qui sont dues dans les douze mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui sont dues ou qu'il est prévu de recevoir plus de douze mois après la date des états financiers, comme le décrivent les méthodes comptables relatives aux créances et aux recettes. Les montants bruts et nets des contributions à recevoir sont les suivants :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions fixées — Programme ordinaire	20 788	14 739
Moins :		
Provision pour créances douteuses	(708)	(594)
Actualisation cumulée des créances à long terme	(8 236)	(6 938)
Total des contributions nettes à recevoir	11 844	7 207

46. Le tableau suivant montre la répartition des contributions à recevoir pour le Programme ordinaire.

Années des contributions	2015		2014	
	<i>En milliers de CAD</i>	%	<i>En milliers de CAD</i>	%
2015	6 477	31,2	-	-
2014	3 444	16,6	4 237	28,8
2013	1 572	7,5	1 835	12,4
2012	1 077	5,2	1 230	8,3
2011 et avant	8 218	39,5	7 437	50,5
Total	20 788	100,0	14 739	100,0

47. Il n'y a eu aucune variation de la provision pour créances douteuses durant 2015.

	2014	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2015
	<i>En milliers de CAD</i>			
Provision totale pour créances douteuses	594	-	114	708

Le montant de 708 000 CAD représente le montant d'origine de 511 000 USD (501 000 CAD en 2010) dû à l'OACI par l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, ajusté par une augmentation en raison de la perte de change de 114 000 CAD en 2015 ; le règlement de ce montant est examiné à l'Assemblée générale des Nations Unies et on s'attend à ce que les États successeurs couvrent la dette.

48. Il n'y pas eu, en 2015, de passation par profits et pertes de contributions à recevoir. Une hausse ou une baisse de la provision pour créances douteuses représente une dépense pour la période et est comptabilisée dans l'État de la performance financière.
49. Il n'y avait pas de solde dans la provision pour réductions de produits de contributions en 2015.
50. Les variations, durant 2015, des contributions à recevoir à long terme actualisées sont les suivants :

	2014	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2015
	<i>En milliers de CAD</i>			
Contributions à long terme actualisées, à recevoir	3 716	2 603	(1 297)	5 022

51. L'actualisation des contributions à long terme représente le montant nécessaire pour porter le solde à recevoir à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Puisque les parties non courantes ne seront pas perçues avant plus d'un an, elles sont actualisées à un taux d'intérêt. Ce montant est comptabilisé comme une réduction du solde des sommes à recevoir à long terme. Cette différence est ensuite comptabilisée en recettes de manière progressive sur la durée de la créance. L'actualisation est calculée en appliquant les taux de 2,2 à 4,3 % aux futurs versements prévus.
52. Les contributions à long terme actualisées se rapportent aux contributions à recevoir des États du Groupe A qui ont conclu des accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés de contributions sur une période maximale de 20 ans, sans intérêts, et des États du Groupe B qui n'ont pas conclu d'accords et qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans. Le montant de 2 603 000 CAD utilisé correspond à la reclassification en long terme de montants d'arriérés, moins les paiements reçus, durant l'exercice, d'États qui ont conclu des accords avec l'OACI. La diminution de 1 297 000 CAD est la diminution du solde des contributions à long terme actualisées. Suite à la session de l'Assemblée de l'OACI tenue en octobre 2013, la valeur marchande juste du solde de contributions à recevoir a été réévaluée. On a estimé que, même si toutes ces contributions à recevoir demeurent valides et sont dûment comptabilisées comme telles dans les comptes, la juste valeur marchande du solde des contributions à recevoir des États qui ont perdu leur droit de vote pour deux sessions consécutives de l'Assemblée devait être réduite davantage. En conséquence, les créances en question ont été actualisées en fonction d'un montant supplémentaire de 1 245 000 CAD en 2015. Comme il est impossible de prévoir quel État, le cas échéant, perdra son droit de vote pour les prochaines sessions de l'Assemblée, on ne peut pas estimer l'effet financier sur les créances actualisées des exercices futurs.

Note 2.3 : Créances, avances et autres actifs

53. Créances et avances :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Avances au personnel	1 263	1 176
Créances à recevoir d'institutions des Nations Unies	1 219	885
Autres	18 583	7 744
Total :	21 065	9 805

54. Les avances au personnel comprennent les indemnités pour frais d'études, les allocations de logement, les frais de déplacement et autres avantages du personnel.

55. Les créances à recevoir d'institutions des Nations Unies se rapportent à d'autres organisations internationales, principalement des organisations des Nations Unies.

56. Les autres créances comprennent des montants dus par des activités génératrices de recettes, comme ventes de publications, location de salles de conférence et de locaux à des délégations.

57. La portion non courante des créances comprend un montant dû par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), un organisme régional. Ce montant provient de négociations entre l'OACI et la CAFAC pour le règlement des montants que la CAFAC doit à l'Organisation. Le 1^{er} janvier 2007, la CAFAC a assumé la pleine responsabilité des transactions et opérations financières auparavant effectuées par l'OACI en son nom. Ces créances non actualisées totalisent 440 000 CAD au 31 décembre 2015. Le montant actualisé dû par la CAFAC figurant dans les comptes s'élève à 354 000 CAD ; ce montant représente la portion non courante des créances (490 000 CAD au 31 décembre 2014).

58. Les **autres actifs courants** comprennent :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Taxe de vente provinciale recouvrable	243	343
Taxe de vente fédérale recouvrable	98	190
Dépenses prépayées	491	351
Impôt des États-Unis recouvrable	1 201	1 070
Taxe de vente recouvrable dans les bureaux régionaux	78	73
Total	2 111	2 027

Note 2.4 : Stocks

59. Les stocks de l'OACI comprennent le stock de documents publiés et imprimés par l'OACI pour la vente à la communauté de l'aviation civile internationale et les stocks d'articles hors taxes du Commissariat pour la vente aux personnes ayant le statut diplomatique.

60. Le tableau ci-dessous montre la valeur totale des stocks au 31 décembre.

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Publications disponibles – produits finis	495	477
Matières premières et travail en cours	96	131
Total des publications	591	608
Total des articles du Commissariat	162	243
Total des stocks	753	851

61. Le tableau ci-après donne d'autres renseignements sur le rapprochement des stocks des publications et du Commissariat ; il montre le solde d'ouverture et les éléments ajoutés durant la période moins la valeur des stocks vendus et la provision pour dépréciation appliquée durant l'exercice.

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Rapprochement des publications :		
Solde d'ouverture	608	769
Matières premières	381	401
Main-d'œuvre directe	1 214	1 186
Coûts indirects	275	204
Total des stocks acquis et produits	2 478	2 560
Moins : coût des publications vendues	(1 785)	(1 772)
Moins : dépréciation	(102)	(180)
Solde de clôture	591	608
	2015	2014
Rapprochement des articles du Commissariat :		
Solde d'ouverture	243	301
Stocks acquis	339	362
Total des stocks acquis	582	663
Moins : coût des articles vendus	(420)	(420)
Solde de clôture	162	243

62. Les publications et les articles du Commissariat ainsi que les quantités établies par les systèmes de suivi des stocks de l'OACI sont validés par un inventaire physique des stocks.

63. Les stocks sont évalués en net de toute dépréciation constatée. Au cours de 2015, les stocks de publications dépréciées ont été évalués à 102 000 CAD et retirés des comptes de stocks. Ce retrait représente une charge pour l'exercice et figure au poste « dépenses générales de fonctionnement » dans l'État de la performance financière.

Note 2.5 : Immobilisations corporelles

64. Le coût des immobilisations corporelles comprend les éléments détenus au siège de l'OACI, à Montréal, ainsi que ceux qui sont détenus aux sept bureaux régionaux. Ces éléments présentent

des avantages ou un potentiel de service pour l'Organisation qui en contrôle intégralement l'acquisition, l'emplacement physique, l'utilisation et la cession.

65. Comme il est indiqué à la Note 1 et comme le permet l'adoption initiale des IPSAS, les dispositions transitoires ont été appliquées à la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles. Le tableau ci-après présente les immobilisations corporelles acquises depuis le 1^{er} janvier 2010 et inscrites à l'actif conformément aux IPSAS.

	Solde des coûts 1^{er} janvier 2015	Acquisitions durant l'exercice	Amortissement cumulé durant l'exercice	Solde de clôture 31 décembre 2015
<i>En milliers de CAD</i>				
Mobilier et agencements	55	30	16	69
Équipement informatique	949	111	526	534
Équipement de bureau	449	65	113	401
Véhicules à moteur	175	32	47	160
Améliorations locatives	675	239	447	467
Machines	155	84	37	202
Améliorations locatives – Travaux en cours	72	533	-	605
Total	2 530	1 094	1 186	2 438

66. Aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'a été constatée en 2015.
67. Avant le 1^{er} janvier 2010, le coût des biens non consommables, qui comprennent le mobilier, les véhicules, les ordinateurs et autre matériel de bureau, était porté en dépenses dans l'exercice où ces biens étaient commandés, conformément au § 43 des normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). Ces actifs et d'autres immobilisations corporelles, sous contrats de location-financement, acquis avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été inscrits à l'actif, en vertu de l'exemption pendant la période de transition prenant fin en 2015, comme l'autorise la norme IPSAS 17. Les engagements liés à ces contrats sont présentés à la Note 6.
68. L'immeuble du siège, la Maison de l'OACI, a été construit en 1995 et est la propriété d'une organisation du secteur privé. Cette propriété est louée par le Gouvernement du Canada pour une période de 20 ans, qui prend fin en 2016. En vertu de l'actuel Accord supplémentaire entre le Gouvernement du Canada et l'OACI, qui est en vigueur jusqu'en 2016, la totalité de la propriété est occupée par l'OACI. L'Organisation prend à sa charge 25 % des coûts de location et de fonctionnement, et le Gouvernement du Canada, 75 %. Celui-ci paie 100 % des taxes foncières et a l'option d'acquérir l'immeuble pour 23,5 millions CAD à la fin du bail. En 2013, un nouvel Accord supplémentaire a été signé entre le Gouvernement du Canada et l'OACI, dans lequel il est convenu que le Gouvernement du Canada exercera l'option d'acheter l'immeuble le 30 novembre 2016. Conformément à ce nouvel accord, le Gouvernement du Canada sera seul propriétaire de l'immeuble, et l'OACI occupera la totalité de la propriété. Le Gouvernement du Canada mettra l'immeuble à la disposition de l'OACI gratuitement pour une autre période de 20 ans commençant le 1^{er} décembre 2016 et se terminant le 30 novembre 2036. En outre, la part des frais de fonctionnement et d'entretien (O&M) payés par l'OACI passera de 25 % à 20 %. Le Gouvernement du Canada prendra donc à sa charge 80 % des frais de fonctionnement et d'entretien et, comme c'est le cas actuellement, 100 % des taxes foncières.

69. L'OACI possède aussi 46 % de la propriété du bureau régional EURNAT, à Paris, au coût d'origine de 1 145 000 CAD et le 54 % restant fait l'objet d'un contrat de location-financement nominal, qui constitue une contribution sous forme de services en nature (Note 3.1). Les autres immeubles occupés par l'OACI font l'objet d'un contrat de location simple ou d'un loyer nominal.
70. Les immobilisations corporelles non inscrites à l'actif sont présentées au coût moins les amortissements cumulés, comme si elles avaient amorties à partir de leur date d'acquisition. Le tableau ci-après présente les immobilisations corporelles acquises avant le 1^{er} janvier 2010 qui ne sont pas inscrites à l'actif puisque l'OACI applique les dispositions transitoires des IPSAS, comme il est indiqué à la Note 1.

	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2015	Amortissement pendant l'année	Solde de clôture 31 décembre 2015
<i>En milliers de CAD</i>			
Mobilier et accessoires	12	6	6
Équipement informatique et de bureau	9	5	4
Véhicules à moteur	5	5	-
Total	26	16	10

Note 2.6 : Immobilisations incorporelles

71. Le tableau ci-après présente les immobilisations incorporelles reconnues dans les comptes depuis le 1^{er} janvier 2010.

	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2015	Acquisition pendant l'exercice	Amortissement pendant l'exercice	Solde de clôture 31 décembre 2015
<i>En milliers de CAD</i>				
Logiciel acquis	454	7	187	274
Logiciel (travaux en cours)	190	198	-	388
Autres actifs incorporels (site web)	163	-	47	116
Actifs incorporels – Licences et droits	6	95	13	88
Total	813	300	247	866

72. Après examen des immobilisations incorporelles pour en déterminer la dépréciation, il a été établi qu'aucune immobilisation incorporelle ne s'était dépréciée durant l'exercice.

Note 2.7 : Instruments financiers**2.7.1 Actifs et passifs financiers**

73. Les méthodes comptables applicables aux instruments financiers sont indiquées à la Note 1. Les actifs financiers de l'OACI se divisent en prêts et en créances (aucun investissement dérivatif ni actif financier aliénable) et les soldes au 31 décembre sont répartis comme suit :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions fixées à recevoir (courantes)	6 822	3 491
Contributions fixées à recevoir (non courantes)	5 022	3 716
Créances et avances (courantes)	21 065	9 805
Créances et avances (non courantes)	354	490
Autres actifs	1 619	1 676
Total des actifs financiers	34 882	19 178

Tous les passifs financiers significatifs sont des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

74. L'OACI est exposée aux risques financiers indiqués dans les paragraphes suivants.

2.7.2 Risque de crédit

75. Le risque de crédit de l'OACI est largement réparti ; les méthodes de gestion des risques appliquées par l'OACI limitent le montant de son exposition au risque de crédit à une seule contrepartie et contiennent des lignes directrices relatives à la qualité minimale de crédit.
76. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en faisant en sorte que ces actifs financiers soient placés dans des fonds du marché monétaire très liquides et hautement diversifiés auprès de grandes institutions financières évaluées comme étant de première qualité par les principales agences de notation financière et/ou auprès d'autres contreparties solvables.
77. Les contributions à recevoir comprennent les montants dus par les États souverains. La Note 2.2 donne des renseignements détaillés sur ces contributions. Comme il est indiqué à la Note 1 et à la Note 2.2, les contributions à long terme sont évaluées au coût amorti (actualisé) selon la méthode de l'intérêt effectif. Comme ces créances ne portent pas intérêt, le taux d'intérêt utilisé pour calculer le coût actualisé est le taux applicable aux obligations à long terme du Gouvernement du Canada.

2.7.3 Risque de taux d'intérêt

78. L'OACI est exposée au risque de taux d'intérêt dans les dépôts à terme. Le taux moyen d'intérêt et la durée moyenne jusqu'à échéance pour 2015 sont indiqués à la Note 2.1. En raison du faible taux d'intérêt actuel, le niveau de risque est minime.

2.7.4 Risque de change

79. Au 31 décembre 2015, la trésorerie, l'équivalent de trésorerie et les investissements sont libellés en CAD (8 %) et en USD (83 %), qui sont les monnaies de base utilisées par l'Organisation

(10 % en CAD et 78 % en USD au 31 décembre 2014). Les montants détenus en monnaies autres que le dollar canadien ou le dollar des États-Unis servent principalement à réaliser des activités opérationnelles en monnaies autres que le dollar canadien. En outre, les contributions à recevoir sont libellées dans les monnaies de base, soit 45 % en CAD et 55 % en USD (46 % en CAD et 54 % en USD au 31 décembre 2014).

80. À partir de 2010, afin de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du dollar des États-Unis, l'Organisation a adopté un système de contributions mixtes selon lequel une partie des contributions des États membres est exprimée en dollars des États-Unis et l'autre en dollars canadiens sur la base des besoins prévus dans chaque monnaie. Avec l'adoption de ce système, la direction estime qu'il n'est pas nécessaire de passer des contrats de change pour l'achat de dollars des États-Unis.
81. Les bons de commande pour les projets de coopération technique sont parfois établis en monnaies autres que le dollar canadien ou le dollar des États-Unis. Afin de limiter l'exposition aux fluctuations monétaires, l'Organisation a adopté une politique de couverture, selon laquelle les fonds sont achetés dans la monnaie de l'engagement au moment où le bon de commande est émis, dans les cas où la fluctuation monétaire pourrait avoir un impact notable sur la situation financière du projet. Un gain ou une perte de change est comptabilisée comme équivalant à l'écart entre l'UNORE et le taux spécifique en vigueur à la date de l'achat des fonds.

2.7.5 Risque de liquidité

82. Le Fonds de roulement a été augmenté de 6,0 millions USD à 8,0 millions USD lors de la 38^e session de l'Assemblée pour, au besoin, verser des avances au Fonds général afin de financer des crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et d'autres fonds dans certains cas. En outre, les fonds sont déposés en banque sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas immédiatement requis sont investis dans des dépôts à terme.

Note 2.8 : Avances reçues

83. Les avances reçues comprennent les éléments suivants :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions volontaires aux projets de coopération technique	304 546	216 388
Contributions fixées reçues par anticipation	6 807	6 218
Autres avances	8 971	5 052
Total	320 324	227 658

84. Les autres avances comprennent des versements anticipés de 4 917 000 CAD d'États membres et de sociétés privées, de 1 216 000 CAD pour des ventes de publications, 1 752 000 CAD d'États membres pour des activités de RCP, des produits différés et d'autres avances.

Note : 2.9 : Montants à payer et passifs échus

85. Les montants à payer et les passifs échus se répartissent comme suit :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Charges à payer	6 247	4 050
Employés	1 904	1 978
Commercial	12 817	10 156
CEAC	4 523	3 882
Autres	2 380	2 215
Total	27 871	22 281

86. Les montants à payer aux fournisseurs correspondent aux montants dus pour les biens et les services pour lesquels des factures ont été reçues. Les passifs échus et autres montants à payer sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus par l'OACI ou fournis à l'OACI durant l'exercice et qui n'ont pas été facturés.

87. Dans certaines conditions, l'Organisation rembourse une partie des frais d'études payés par des employés de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international. Les passifs échus et autres montants à payer incluent un montant de 224 000 CAD correspondant aux frais d'études estimatifs payables à des employés mais pas encore réclamés à la fin de l'exercice.

Note 2.10 : Avantages du personnel

88. Les passifs correspondant aux avantages du personnel comprennent les prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), les prestations de fin de service pour les jours de congé annuel accumulés, les primes de rapatriement à payer et autres montants à court terme.

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Répartition :		
Courants	7 227	6 038
Non courants	149 102	147 528
Total	156 329	153 566

2.10.1 Évaluation des passifs correspondant aux avantages du personnel

89. Les passifs correspondant aux prestations de fin de service, aux congés annuels et aux primes de rapatriement, ainsi qu'aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) sont déterminés par des actuaires-conseil indépendants. Ces avantages sont établis pour les fonctionnaires du siège et des bureaux régionaux visés par les Règles administratives de l'OACI.

90. Les autres avantages du personnel sont calculés par l'OACI sur la base de données individuelles et de l'expérience passée. Ils comprennent les montants estimatifs des primes de rapatriement et des congés annuels dus au personnel des projets de coopération technique à la cessation du service. Les prestations dues au personnel des projets ne sont pas régies par le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, mais par des conditions particulières prévues dans les projets de coopération technique.
91. Variations des passifs correspondant aux avantages du personnel durant 2015 :

	Solde d'ouverture 1^{er} janvier 2015	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Perte/(gain) actuariel	Solde de clôture 31 décembre 2015
<i>En milliers de CAD</i>					
Régime après cessation de service (ASHI)	129 881	(1 861)	9 189	(7 366)	129 843
Fin de service – Congés annuels	8 625	(821)	804	231	8 839
Fin de service – Primes de rapatriement	12 947	(1 160)	1 014	2 366	15 167
Autres avantages du personnel pour les experts internationaux	2 113	(536)	903	-	2 480
Total des passifs correspondant aux avantages du personnel	153 566	(4 378)	11 910	(4 769)	156 329

92. La colonne « Utilisation » représente les paiements effectués durant l'exercice. L'augmentation (diminution) pour l'ASHI, les congés annuels et les primes de rapatriement et autres avantages du personnel pour les experts internationaux s'établit comme suit :

	Coût de services rendus	Coûts d'intérêts	Total 2015	Total 2014
<i>En milliers de CAD</i>				
Régime après cessation de service (ASHI)	5 951	3 238	9 189	6 596
Fin de service – Congés annuels	593	211	804	735
Fin de service – Primes de rapatriement	701	313	1 014	906
Autres avantages du personnel	903	-	903	1 261
Total des passifs correspondant aux avantages du personnel	8 148	3 762	11 910	9 498

À titre comparatif, les pertes actuarielles (et les gains) s'établissaient comme suit :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Régime après cessation de service (ASHI)	(7 366)	36 924
Fin de service – Congés annuels	231	919
Fin de service – Primes de rapatriement	2 366	2 307
Total des passifs correspondant aux avantages du personnel	(4 769)	40 150

93. Les pertes actuarielles pour congés annuels et primes de rapatriement plus coûts de services rendus au cours de l'exercice et coûts d'intérêts y compris ASHI s'élèvent au total à 13 604 CAD en 2015 (11 463 CAD en 2014) et sont inclus dans les dépenses de Fonds renouvelable.

2.10.2 Incidence d'une augmentation (diminution) d'un point de pourcentage de l'hypothèse tendancielle

94. Les IPSAS exigent que l'incidence d'un point de pourcentage dans l'hypothèse tendancielle soit indiquée dans les états financiers relatifs aux avantages après cessation de service :

Coûts de services rendus	Moins un point de pourcentage : diminution de 1 988 000 CAD Plus un point de pourcentage : augmentation de 2 671 000 CAD
Obligation au titre d'avantages acquis	Moins un point de pourcentage : diminution de 22 237 000 CAD Plus un point de pourcentage : augmentation de 28 589 000 CAD

2.10.3 Hypothèses et méthodes actuarielles

95. Chaque année, l'OACI analyse et choisit les hypothèses et les méthodes qu'utiliseront les actuaires dans l'évaluation de fin d'exercice pour déterminer les besoins en dépenses et en contributions pour les régimes après cessation de service de l'OACI (prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de fin de service). Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 25. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus. Les principales hypothèses et méthodes ci-après ont été employées pour déterminer la valeur des passifs correspondant aux prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de cessation de service au 31 décembre 2015.
96. L'OACI utilise le taux des obligations du Gouvernement du Canada pour actualiser le passif relatif aux avantages du personnel. Certains pays n'ont pas de marché actif pour les obligations d'État ou ces obligations présentent plus de risques que les obligations de haute qualité des sociétés. Dans ces cas, il est préférable d'utiliser le taux des obligations des sociétés, qui se rapproche plus du taux sans risque. Cette question a été examinée par les actuaires de l'OACI, et il a été décidé que, dans le cas de l'OACI, l'utilisation du taux des obligations du Gouvernement du Canada était plus approprié que le taux des obligations des sociétés pour les raisons décrites au § 94 de la norme IPSAS 25 et parce qu'il existe un marché très actif d'obligations d'État au Canada. L'OACI a donc continué à utiliser le taux des obligations du Gouvernement du Canada pour actualiser le passif.

Hypothèses utilisées pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) :

Méthode actuarielle	ASHI : La méthode de répartition des prestations au prorata des années de services jusqu'à ce que le fonctionnaire soit complètement admissible aux prestations de retraite.
Taux d'actualisation	2,20 % pour la comptabilité et le financement (2,40 % dans l'évaluation du 31 décembre 2014).
Taux tendanciels des frais médicaux et dentaires	Médicaments et autres soins de santé, de 10 à 4 % sur une période de 20 ans ; frais dentaires, 4 % sur 20 ans.
Rendement prévu des actifs	Sans objet puisque les régimes sont traités comme des régimes sans capitalisation.
Taux de change utilisé	1,00 USD contre 1,385 CAD (1,163 CAD dans l'évaluation précédente).
Coût des demandes d'indemnisation des frais médicaux et dentaires 1	Les coûts annuels moyens par personne, à 60 ans, sont de 2 000 CAD pour les coûts des médicaments, d'un montant de 500 CAD à 1 200 CAD pour les frais dentaires et de 500 CAD à 4 400 CAD pour d'autres frais médicaux.
Variation des frais médicaux et dentaires selon l'âge	Pour les médicaments au Canada, de 5,8 % à l'âge de 40 ans à 0 % à l'âge de 85 ans et plus. Pour les soins de santé au Canada, de 2,0 % à l'âge de 59 ans à 0,75 % à l'âge de 85 ans et plus. Pour les soins de santé à l'extérieur du Canada, de 2,7 % à l'âge de 40 ans à 0 % à l'âge de 90 ans et plus. Pour les soins dentaires, -0,5 % par année. Réduction du coût des médicaments à l'âge de 65 ans pour ceux qui sont couverts par un régime public d'assurance-médicaments au Canada, 65 % (73 % en 2014).
Frais administratifs annuels	Compris dans les coûts annuels par personne. Inflation à 3,25 % par an, à partir de 2016.
Table de mortalité	CPM 2014 avec l'échelle de projection CPM-B ; année de base 2015, comme en 2014.
Taux de sortie du régime	De l'âge de 20 ans à l'âge de 55 ans et plus : de 15 % à 0 %.
Âge de la retraite	Les fonctionnaires recrutés avant le 1 ^{er} janvier 1990, à 60 ans ; les fonctionnaires recrutés entre le 1 ^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 2013 ou après, à 62 ans ; les fonctionnaires recrutés à partir du 1 ^{er} janvier 2014, à 65 ans.
Couverture des personnes à charge au moment de la retraite	60 % (60 % en 2014). Il est supposé que les conjointes ont cinq ans de moins que les conjoints. Aucun enfant par famille à l'âge de la retraite.

Hypothèses utilisées pour les congés annuels et les primes de rapatriement :

Méthode actuarielle	Congés annuels et primes de rapatriement : valeur actuarielle actuelle des prestations futures avec projection des salaires.
Taux d'actualisation	2,20 % par an (2,40 % dans l'évaluation précédente).
Augmentation des traitements	2,50 % par an.
Accumulation nette de jours de congé dans le solde des congés annuels	De 8 jours au cours de la première année jusqu'à 0 pour 35 ans de service et plus, jusqu'à un maximum de 60 jours.
Sorties du régime en raison d'un départ volontaire	10 % (10 % en 2014).
Déménagement des effets lors du rapatriement	17 600 CAD par fonctionnaire avec une augmentation annuelle de 3,25 %.
Coûts de déplacement	7 700 CAD par fonctionnaire avec une augmentation annuelle de 3,25 %.

2.10.4 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

97. Les Statuts de la Caisse indiquent que le Comité mixte doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil. L'usage du Comité mixte a été de faire effectuer cette évaluation tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. L'objet premier de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimatifs de la Caisse seront suffisants pour couvrir les passifs.
98. L'obligation financière de l'OACI à l'égard de la Caisse consiste en sa contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement : 7,9 % pour les participants, et 15,8 %, pour les organisations affiliées), ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les paiements correspondant à la part de déficit ne sont effectués que si l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté la nécessité de ces paiements sur la base d'une évaluation actuarielle déterminant que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour combler cette insuffisance, chaque organisation affiliée doit apporter une contribution proportionnelle au montant total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.
99. L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2013 a mis en évidence un déficit actuariel de 0,72 % (1,87 % dans l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations aux fins de la pension, ce qui signifie que le taux de contribution théorique nécessaire à la réalisation de l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42 % de la masse des rémunérations aux fins de la pension, comparativement au taux de contribution réel de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2015. Les résultats de l'évaluation sont attendus avant juillet 2016.
100. Au 31 décembre 2013, le taux de capitalisation de l'actif actuariel par rapport aux provisions techniques, sans ajustement futur des pensions, était de 127,5 % (130 % dans l'évaluation de 2011). Le taux de capitalisation était de 91,2 % (86,2 % dans l'évaluation de 2011) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions était pris en compte.
101. Après une évaluation des avoirs de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu que des paiements correspondant à la part de déficit aux termes de l'article des Statuts de la Caisse n'étaient pas nécessaires, au 31 décembre 2013, étant donné que la valeur actuarielle des avoirs excédait la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs échus de la Caisse. De plus, la valeur marchande des avoirs excédait aussi la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs échus à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
102. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé un relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et une hausse de l'âge réglementaire de la cessation de service, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2014. La modification connexe à apporter aux Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. L'augmentation de l'âge normal de la retraite est prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.
103. En 2015, les cotisations versées à la CCPPNU par l'OACI s'élevaient à 17,9 millions USD soit 23,0 millions CAD (18,3 millions USD soit 20,2 millions CAD en 2014). Les cotisations de 2016 devraient être du même ordre.

104. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la CCPPNU et présente chaque année un rapport sur l'audit au Comité mixte de la Caisse. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses investissements ; ils peuvent être consultés sur le site web de la Caisse (www.unjspf.org).

2.10.5 Dispositions relatives à la sécurité sociale pour les fonctionnaires titulaires de contrats de service

105. Les employés de l'OACI sous contrat de service sont habituellement admissibles à la sécurité sociale selon les conditions et normes locales. Cependant, l'OACI n'a pris aucun arrangement global concernant la sécurité sociale dans le cadre des contrats de service. Les prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou sous forme d'indemnités en espèces dans le cas d'un régime propre à l'Organisation. Les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les employés sous contrat de service ne sont pas des membres du personnel de l'OACI et n'ont pas droit aux avantages normalement accordés aux membres du personnel.

Note 2.11 : Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services

106. Ces crédits comprennent les contributions des gouvernements contractants qui sont perçues par l'OACI au nom des gouvernements fournisseurs de services au titre des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande, et qui doivent être remises aux gouvernements contractants/fournisseurs de services. Ce passif comprend aussi les redevances d'usage perçues par l'OACI pour le compte des gouvernements fournisseurs de services au titre de l'Arrangement de financement collectif pour le système de contrôle des performances de maintien d'altitude dans la Région NAT.

Note 2.12 : Actifs nets (déficit net cumulé)

107. Les actifs nets comprennent le déficit cumulé et les réserves de l'Organisation à la fin de l'exercice. Les soldes de clôture sont la participation résiduelle de l'OACI aux actifs après déduction de tous ses passifs. Vu que les passifs dépassent les actifs, il est prévu que le financement futur couvrira le déficit cumulé. Les variations du déficit cumulé et des réserves sont présentées dans l'État III.
108. Les réserves se composent de :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Activités régulières		
Report de crédits (État V)	18 838	17 807
Déficit réservé	(3 009)	
Gain (perte) actuariel cumulé sur ASHI (Note 2.10.2)	(46 682)	(54 048)
Montants réservés dans le Fonds du plan d'incitation	237	237
	(30 616)	(36 004)
Activités des projets de coopération technique	(171)	(57)
Total	(30 787)	(36 061)

109. Aucun montant n'a été réservé dans le Fonds du plan d'incitation pour 2015 à titre de financement additionnel en raison de la situation de déficit de trésorerie de l'OACI (voir Résolution A38-25 de l'Assemblée).

110. Les réserves des activités des projets de coopération technique comprennent l'écart de la conversion de dollars des États-Unis (USD) en dollars canadiens (CAD) pour comptabiliser les activités des projets de coopération technique dans la monnaie de présentation (CAD).

NOTE 3 : RECETTES ET DÉPENSES

Note 3.1 : Contributions — Services rendus en nature

111. En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leurs territoires respectifs. Le Gouvernement du Canada prend à sa charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces contributions en nature ne sont pas enregistrées dans les comptes mais elles sont présentées ci-après pour information.
112. La juste valeur des contributions en nature aux activités ordinaires, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est la suivante :

	2015	2014
	<i>En milliers CAD</i>	
Canada	21 269	21 923
Égypte	183	156
France	531	585
Pérou	800	473
Sénégal	158	152
Thaïlande	1 036	1 295
Total	23 977	24 584

113. La contribution du Canada indiquée ci-dessus comprend un montant équivalant à 1 816 000 CAD (1 697 000 CAD en 2014) du Gouvernement du Québec pour les locaux de la Tour Bell à Montréal fournis à la Direction de la coopération technique.
114. Les services et les déplacements du personnel sont aussi assurés gratuitement par ces États pour les activités ordinaires. La valeur de ces contributions est évaluée sur la base de leur coût pour l'État donateur pour chacune des activités suivantes :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Sûreté de l'aviation	1 913	2 186
Sécurité de l'aviation	4 446	3 277

115. Le Gouvernement du Mexique fournit aussi une contribution en espèces pour la location du Bureau régional de Mexico. En 2015, cette contribution s'élevait à 163 000 CAD (161 000 CAD en 2014) et est comprise dans les recettes.

Note 3.2 : Recettes

116. Les recettes comptabilisées pour l'exercice comprennent principalement les contributions aux projets de coopération technique qui ont été mis en œuvre au cours de l'année et les contributions fixées. Les contributions fixées sont prélevées en partie en dollars canadiens et en partie en dollars des États-Unis pour financer une importante portion des crédits. Les recettes comptabilisées durant l'exercice sont composées comme suit :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions des États décidées par l'Assemblée	88 075	86 120
Augmentation du Fonds de roulement décidée par l'Assemblée	-	2 130
Contribution d'un nouvel État	-	-
Écarts de change	5 615	2 490
Diminution (augmentation) de la provision pour actualisation des créances à long terme	(1 297)	(955)
Total	92 393	89 785

117. Le tableau suivant donne les renseignements pour les **autres activités génératrices de recettes** :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Vente de publications et services d'impression	5 592	4 557
Services aux délégations	2 254	2 200
Événements et symposiums	1 529	1 831
Redevances sur publications	1 223	1 085
Droits de licence (marchandises dangereuses)	1 194	1 117
Périodiques	890	498
Droit d'usage/Frais d'abonnement	783	-
Ventes du Commissariat	604	424
Sites web	519	539
Accords de licence et partenariats en statistiques	517	448
Formation/évaluations, cours et droits d'adhésion	3 349	2 241
Autres	607	667
Total	19 061	15 607

118. Les **autres recettes** comprennent les éléments suivants :

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Frais de service	592	563
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	291	383
Frais d'agent de voyage	170	118
Produits d'intérêts	321	308
Gain de change	10 680	3 697
Autres	1 226	1 005
Total	13 280	6 074

119. Les autres recettes comprennent un gain de change de 2 958 000 CAD attribuable à un fonds autre que le Fonds du budget ordinaire (un gain de change de 8 100 000 CAD a été comptabilisé dans les autres recettes en 2014).

120. Le gain de change de 7 722 CAD attribuable au Fonds du budget ordinaire est présenté sous la rubrique des autres recettes. Dans le montant du gain de change total de 7 722 CAD, 2 993 CAD a été comptabilisé comme gain de change réalisé pour le Fonds du Budget ordinaire. En 2014, un gain de change de 2 406 000 CAD a été comptabilisé dans les autres recettes dans l'état de la performance financière.

Note : 3.3 Dépenses

3.3.1 Rémunérations et avantages des employés

121. Les rémunérations comprennent les traitements et salaires des employés de l'Organisation, des experts des services internationaux extérieurs et des experts d'accords d'assistance opérationnelle (OPAS) pour projets de coopération technique, ainsi que les avantages tels qu'assurance-maladie, congés annuels, rapatriement, frais d'études, allocations d'affectation et de réaffectation, indemnités de cessation d'emploi et contributions de l'OACI à la CCPPNU.

3.3.2 Fournitures, matières consommables et divers

122. Ces dépenses comprennent l'acquisition de biens et services pour fonds d'affectation spéciale, accords de services de gestion, service des achats de l'aviation civile et projets du PNUD dans le cadre d'activités de projets de coopération technique.

3.3.3 Dépenses générales de fonctionnement

123. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent principalement la location, l'entretien et le fonctionnement de locaux, les dépenses de technologie de l'information et d'imprimerie. Aussi incluse est la dépréciation d'actifs tangibles s'élevant à 1 186 000 CAD et 247 000 CAD pour l'amortissement d'actifs intangibles (1 167 000 CAD et 272 000 CAD respectivement en 2014).

3.3.4 Déplacements

124. Les frais de déplacement comprennent les voyages pour missions, incluant billets d'avion, allocations journalières de subsistance et frais terminaux.

NOTE 4 : COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS

125. Les états financiers et le Budget-Programme ordinaire approuvé de l'OACI ne sont pas présentés selon la même méthode. Dans l'État de la performance financière, les dépenses s'appliquent à tous les fonds de l'Organisation et sont classés selon leur nature. Dans l'État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels, les dépenses sont classées par objectif stratégique et par stratégie d'exécution de soutien pour le budget du Fonds général du Programme ordinaire. L'autre budget approuvé publiquement disponible concerne le Fonds AOSC du Programme de coopération technique.
126. L'Assemblée autorise, séparément pour chaque exercice du triennat, des dépenses en dollars canadiens pour le Programme ordinaire et approuve le total des prévisions budgétaires indicatives du Fonds AOSC. Les budgets peuvent ensuite être modifiés par le Conseil ou par délégation de pouvoirs.
127. Comme le requièrent les IPSAS, un rapprochement sur une base comparable entre les montants réels de l'État de comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels (État V) et les montants réels de l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 est présenté ci-après.

	Opérations	Investissement	Financement	Total
	<i>En milliers de CAD</i>			
Montant réel sur une base comparable (État V)	(93 648)	-	-	(93 648)
Différences de base – Taux de change	(5 615)	-	-	(5 615)
Différences de présentation	99 278	159	-	99 437
Différences d'entité	95 680	(612)	(4 694)	90 374
Montants réels de l'État des flux de trésorerie (État IV)	95 695	(453)	(4 694)	90 548

128. Les différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que la méthode comptable utilisée pour préparer les états financiers. En ce qui concerne l'OACI, une importante différence apparaît lorsque le taux de change utilisé pour préparer le budget en dollars canadiens est différent des taux de change mensuels des Nations Unies. L'État des crédits, présenté dans l'État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels (État V) fait le rapprochement entre les crédits approuvés du Budget-Programme ordinaire et les dépenses correspondantes du Fonds général du Programme ordinaire au taux UNORE et au taux de change budgétaire.
129. Les différences temporelles surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période de référence considérée dans les états financiers. Il n'y a pas de différences temporelles pour l'OACI en ce qui concerne le rapprochement du budget et des montants réels.
130. Les différences de présentation surviennent lorsqu'il y a des différences dans les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et l'État de comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels. L'État des flux de trésorerie indique les incidences nettes des encaissements et des décaissements et l'État de comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels montre les dépenses réelles autorisées par les crédits.

131. Les différences d'entité surviennent lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés. Les différences d'entité représentent les flux de trésorerie des Fonds qui figurent dans les états financiers, font partie des activités de l'OACI et sont financés par des ressources extrabudgétaires, mais qui sont exclus du processus budgétaire du Programme ordinaire. Elles se rapportent à d'autres activités ordinaires et aux activités de coopération technique.
132. En ce qui concerne le Fonds AOSC, les montants budgétisés ne représentent que des prévisions budgétaires indicatives. Le total des prévisions budgétaires révisées du Fonds AOSC est comparé au montant réel indiqué dans la Présentation de la Secrétaire générale sur les états financiers, qui comprend aussi des explications sur les différences importantes entre le budget original et le budget final, et les montants réels.

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Note 5.1 : État de la situation financière et État de la performance financière par secteur

133. L'information sectorielle est requise par les IPSAS et est décrite à la Note 1. Les tableaux ci-dessous présentent la situation financière et la performance financière par secteur. Certaines activités entre les deux secteurs conduisent à des opérations comptables qui créent des soldes de recettes et de dépenses intersectorielles dans les états financiers. Les opérations intersectorielles sont indiquées dans les tableaux figurant plus haut afin de présenter ces opérations comptables avec exactitude ; elles sont ensuite supprimées pour le rapprochement avec les États I et II.
134. Le secteur des activités ordinaires comprend des recettes d'honoraires d'administration de 8,8 millions CAD (8,1 millions CAD en 2014) imputées par le Fonds AOSC aux projets de coopération technique. Un montant équivalent est inclus à titre de frais généraux d'administration dans le secteur des projets de coopération technique et autres charges. Le montant dû aux projets de coopération technique par le secteur des activités ordinaires au 31 décembre 2015 s'élevait à 1 906 000 CAD (1 528 000 CAD au 31 décembre 2014). Ces montants sont supprimés pour la présentation.

III-32
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

NOTE 5.2

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR
AU 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de CAD)

	Note	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	73 796	67 070	305 640	221 818			379 436	288 888
Contributions à recevoir des États membres	2.2	6 822	3 491					6 822	3 491
Soldes intersectoriels			341	1 906	1 187	(1 906)	(1 528)		
Créances et avances	2.3	6 471	4 627	14 594	5 178			21 065	9 805
Stocks	2.4	753	851					753	851
Autres	2.3	2 065	1 818	46	209			2 111	2 027
		89 907	78 198	322 186	228 392	(1 906)	(1 528)	410 187	305 062
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres	2.2	5 022	3 716					5 022	3 716
Créances et avances	2.3	354	490					354	490
Immobilisations corporelles	2.5	2 438	2 530					2 438	2 530
Immobilisations incorporelles	2.6	866	813					866	813
		8 680	7 549					8 680	7 549
TOTAL DES ACTIFS		98 587	85 747	322 186	228 392	(1 906)	(1 528)	418 867	312 611
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Encaissements par anticipation	2.8	15 778	11 270	304 546	216 388			320 324	227 658
Dettes fournisseurs et charges à payer	2.9	12 528	12 333	15 343	9 948			27 871	22 281
Avantages du personnel	2.10	4 759	3 925	2 468	2 113			7 227	6 038
Soldes interfonds		1 906	1 528			(1 906)	(1 528)		
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services	2.11	1 674	1 446					1 674	1 446
		36 645	30 502	322 357	228 449	(1 906)	(1 528)	357 096	257 423
PASSIFS NON COURANTS									
Avantages du personnel	2.10	149 102	147 528					149 102	147 528
		149 102	147 528					149 102	147 528
TOTAL DES PASSIFS		185 747	178 030	322 357	228 449	(1 906)	(1 528)	506 198	404 951
ACTIF NET									
Déficit cumulé	2.12	(56 544)	(56 279)					(56 544)	(56 279)
Réserves	2.12	(30 616)	(36 004)	(171)	(57)			(30 787)	(36 061)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)		(87 160)	(92 283)	(171)	(57)			(87 331)	(92 340)
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET		98 587	85 747	322 186	228 392	(1 906)	(1 528)	418 867	312 611

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

NOTE 5.3

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de CAD)

	Note	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
		PRODUITS							
Contributions aux accords de projets	3.2			137 389	139 596	(1 089)		136 300	139 596
Contributions fixées	3.2	92 393	89 785					92 393	89 785
Autres activités génératrices de produits	3.2	19 061	15 607					19 061	15 607
Autres contributions volontaires		10 912	12 442					10 912	12 442
Produits de redevances administratives		9 062	8 326			(8 755)	(8 144)	307	182
Autres produits	3.2	13 022	5 566	258	508			13 280	6 074
		144 450	131 726	137 647	140 104	(9 844)	(8 144)	272 253	263 686
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel	3.3	113 672	101 873	45 832	41 407			159 504	143 280
Fournitures, consommables et autres	3.3	276	213	66 656	78 464			66 932	78 677
Charges opérationnelles générales	3.3	17 219	16 086	2 838	1 512			20 057	17 598
Déplacements	3.3	7 184	5 608	4 810	4 220			11 994	9 828
Réunions		1 774	1 894					1 774	1 894
Formation				3 294	3 269			3 294	3 269
Frais généraux d'administration				8 337	7 928	(8 337)	(7 928)		
Autres charges		1 875	779	5 880	3 304	(1 507)	(216)	6 248	3 867
		142 000	126 453	137 647	140 104	(9 844)	(8 144)	269 803	258 413
EXCÉDENT NET/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE		2 450	5 273					2 450	5 273

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

NOTE 6 : ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Note 6.1 : Engagements**

135. Les engagements de location se rapportent principalement aux locaux de l'OACI.

	2015	2014
	<i>En milliers de CAD</i>	
Obligations locatives liées à l'immeuble du siège :		
1 – 5 ans	3 295	5 259
Après 5	-	-
Total des obligations locatives	3 295	5 259

136. Le contrat de location du siège expire le 30 novembre 2016 et inclut une option d'achat à cette date. Les coûts de location de l'immeuble sont remboursés par les gouvernements hôtes au taux de 75 % pour l'immeuble du siège et de 100 % pour les locaux de la Tour Bell, qui font aussi partie du siège. Les engagements s'appliquent donc à la portion de 25 % du loyer que l'OACI doit payer au gouvernement hôte et comprennent la portion de 50 % du loyer payable par l'OACI pour le bureau de Mexico. Le tableau ci-dessus n'indique aucune obligation pour le bureau de Paris car, comme il est indiqué à la Note 2.5, une partie du bureau de Paris est propriété de l'OACI et l'autre partie est propriété de la France et louée à l'OACI pour un prix symbolique.

137. Les futures recettes minimales liées aux contrats de location simple non résiliables s'élèvent au total à 1,9 million CAD pour 2015 (1,8 million CAD en 2014). Ces recettes de location proviennent de la location de locaux aux délégations.

Note 6.2 : Obligations légales, passifs éventuels et actifs éventuels

138. Il n'y a aucun passif éventuel dû à des poursuites ou réclamations qui pourraient avoir des conséquences financières significatives pour l'OACI.

139. L'Organisation a été l'objet d'un certain nombre de poursuites et de revendications relativement à des projets de coopération technique en Amérique du Sud. Il s'agit surtout de revendications de personnes qui demandent des paiements additionnels en vertu de la législation locale du travail, au-delà de ce qui était prévu dans leur contrat d'emploi. Les revendications s'élèvent au total à 3,9 millions USD (2,8 millions USD au 31 décembre 2014). Il est peu probable que l'OACI doive supporter des conséquences financières, étant donné que les gouvernements concernés se sont engagés, dans les accords de base sur les projets, à absorber toutes conséquences financières résultant de pareilles revendications.

NOTE 7 : INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 7.1 : Principaux dirigeants

	Nombre de personnes (personnes/ années)	Traitements et ajustements de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance- maladie	Rémunération totale	Avances sur indemnités	Prêts non remboursés
<i>(en milliers de CAD)</i>							
Principaux dirigeants	14	2 441	429	713	3 583	29	-

140. Les principaux dirigeants sont les membres du Groupe de gestion de haut niveau (SMG) du Secrétariat, composé de la Secrétaire générale, des directeurs au siège, du Sous-Directeur des finances et du Chef du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne. Les membres de la haute direction ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'OACI et d'établir les politiques. Les principaux dirigeants comprennent aussi le Président du Conseil et d'autres principaux dirigeants qui peuvent influencer sur les décisions de la haute direction. Le Conseil se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
141. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'ajustement de poste, des indemnités telles que l'indemnité de représentation, la prime de rapatriement, l'indemnité pour frais d'études, l'allocation de logement ainsi que les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance-maladie. Les indemnités et la rémunération totale comprennent les encours des avances sur les indemnités, constitués des avances sur les indemnités pour frais d'études.
142. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations postérieures à l'emploi (Note 2.10) au même titre que les autres employés. Ces prestations ne pouvant être quantifiées avec précision sur une base individuelle, et elles ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus.
143. Les principaux dirigeants sont des participants ordinaires à la CCPPNU, à l'exception de la plupart des fonctionnaires des catégories D-2 et au-dessus, qui ne participent pas à la CCPPNU. Les montants versés par l'OACI en remplacement des cotisations au régime, qui représentent 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, sont inclus dans la rémunération totale.
144. La rémunération totale comprend aussi un montant de 134 000 CAD versé durant l'année aux proches d'un dirigeant principal. Ces proches travaillent dans d'autres directions et sans rapport hiérarchique direct avec le dirigeant en question.

Note 7.2 : Opérations entre parties liées

145. À moins d'indication contraire dans les présents états des recettes d'opérations sans contrepartie directe, y compris les contributions en nature, toutes les opérations effectuées avec des tiers, notamment des organismes des Nations Unies, sont réalisées à leur juste valeur dans le cadre d'une relation normale entre fournisseur ou client et dans des conditions normales de concurrence.

NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

146. La date de clôture de l'OACI est le 31 décembre 2015. À la date de signature des présents états financiers par la Secrétaire générale, aucun événement favorable ou défavorable important ne s'était produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

**PARTIE IV : TABLEAUX
(NON VÉRIFIÉS)**

IV-1

Tableau A

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS
 ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET
 PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2015
 (en milliers de CAD)

	Budget ordinaire	Fonds d'immobilisations	Fonds renouvelable	Fonds ARGF	Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement	Activités AVSEC*	Fonds du Plan AFI	Fonds de financement collectif	Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 003		1 400	9 487	5 301	7 608	1 195	1 935	1 256
Contributions à recevoir des États membres	6 822								
Soldes inter-fonds									
Créances et avances	1 531			3 566	627	219		233	
Stocks				753					
Autres	2 056			8					
	<u>43 412</u>		<u>1 400</u>	<u>13 815</u>	<u>5 928</u>	<u>7 827</u>	<u>1 195</u>	<u>2 169</u>	<u>1 256</u>
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres	5 022								
Créances et avances	355								
Immobilisations corporelles		2 438							
Immobilisations incorporelles		866							
	<u>5 376</u>	<u>3 304</u>							
TOTAL DES ACTIFS	<u>48 788</u>	<u>3 304</u>	<u>1 400</u>	<u>13 815</u>	<u>5 928</u>	<u>7 827</u>	<u>1 195</u>	<u>2 169</u>	<u>1 256</u>
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Encaissements par anticipation	6 835			2 023	597			25	
Dettes fournisseurs et charges à payer	10 894			617	32	37	15	469	
Avantages du personnel			4 747		11				
Soldes inter-fonds	863			247	797				
Crédits aux gouvernements contractants/ fournisseurs de services								1 674	
	<u>18 591</u>		<u>4 747</u>	<u>2 886</u>	<u>1 437</u>	<u>37</u>	<u>15</u>	<u>2 169</u>	
PASSIFS NON COURANTS									
Avantages du personnel			149 102						
			<u>149 102</u>						
TOTAL DES PASSIFS	<u>18 591</u>		<u>153 849</u>	<u>2 886</u>	<u>1 437</u>	<u>37</u>	<u>15</u>	<u>2 169</u>	
ACTIF NET									
Excédent/(déficit) cumulé	14 368	3 304	(105 767)	10 928	4 491	7 790	1 180		1 020
Réserves	15 829		(46 682)						237
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	<u>30 197</u>	<u>3 304</u>	<u>(152 449)</u>	<u>10 928</u>	<u>4 491</u>	<u>7 790</u>	<u>1 180</u>		<u>1 256</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET	<u>48 788</u>	<u>3 304</u>	<u>1 400</u>	<u>13 815</u>	<u>5 928</u>	<u>7 827</u>	<u>1 195</u>	<u>2 169</u>	<u>1 256</u>
PRODUITS									
Contributions aux accords de projets									
Contributions fixées	92 393								
Autres activités génératrices de produits				20 510				32	
Autres contributions volontaires				6		3 393	451		
Produits de redevances administratives					9 084				
Autres produits	14 526	1 394	3 842	483	923	971	151	5	172
TOTAL DES PRODUITS	<u>106 919</u>	<u>1 394</u>	<u>3 842</u>	<u>21 000</u>	<u>10 007</u>	<u>4 364</u>	<u>601</u>	<u>37</u>	<u>172</u>
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel	83 028		13 604	6 027	8 935	1 527		4	
Fournitures, consommables et autres	335			233		10			
Charges opérationnelles générales	13 035	1 433		9 079	305	36		21	
Déplacements	4 219			649	201	830	38		
Réunions	1 379					47	83		
Frais généraux d'administration						197	25		
Autres charges	260			343	1	389		41	
TOTAL DES CHARGES	<u>102 257</u>	<u>1 433</u>	<u>13 604</u>	<u>16 330</u>	<u>9 442</u>	<u>3 035</u>	<u>146</u>	<u>65</u>	
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DEL'EXERCICE	<u>4 662</u>	<u>(39)</u>	<u>(9 762)</u>	<u>4 670</u>	<u>565</u>	<u>1 329</u>	<u>455</u>	<u>(29)</u>	<u>172</u>

* Voir tableau B.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-2

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau A
(suite)ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET
PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR 2015
(en milliers de CAD)

	Fonds pour les technologies de l'information et des communications	Répertoire de clés publiques	Bureau régional auxiliaire	Fonds pour la sécurité (SAFE)	Fonds environnemental - Contribution des États-Unis	Autres fonds	Total	Élimination/ajustement	2015
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	466	1 736	951	2 872	500	6 087	73 796		73 796
Contributions à recevoir des États membres							6 822		6 822
Soldes inter-fonds									
Créances et avances		104		11		179	6 471		6 471
Stocks							753		753
Autres							2 065		2 065
	<u>466</u>	<u>1 840</u>	<u>951</u>	<u>2 883</u>	<u>500</u>	<u>6 266</u>	<u>89 907</u>		<u>89 907</u>
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres							5 022		5 022
Créances et avances							354		354
Immobilisations corporelles							2 438		2 438
Immobilisations incorporelles							866		866
							<u>8 680</u>		<u>8 680</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>466</u>	<u>1 840</u>	<u>951</u>	<u>2 883</u>	<u>500</u>	<u>6 266</u>	<u>98 587</u>		<u>98 587</u>
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Encaissements par anticipation		1 752	45			669	11 946	3 832	15 778
Dettes fournisseurs et charges à payer		88	344	4	10	18	12 528		12 528
Avantages du personnel							4 759		4 759
Soldes inter-fonds							1 906		1 906
Crédits aux gouvernements contractants/ fournisseurs de services							1 674		1 674
		<u>1 840</u>	<u>389</u>	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>688</u>	<u>32 813</u>	<u>3 832</u>	<u>36 645</u>
PASSIFS NON COURANTS									
Avantages du personnel							149 102		149 102
							<u>149 102</u>		<u>149 102</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>1 840</u>	<u>389</u>	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>688</u>	<u>181 915</u>	<u>3 832</u>	<u>185 747</u>
ACTIF NET									
Excédent/(déficit) cumulé	466		562	2 878	490	5 578	(52 712)	(3 832)	(56 544)
Réserves							(30 616)		(30 616)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	<u>466</u>		<u>562</u>	<u>2 878</u>	<u>490</u>	<u>5 578</u>	<u>(83 328)</u>	<u>(3 832)</u>	<u>(87 160)</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DEL'ACTIF NET	<u>466</u>	<u>1 840</u>	<u>951</u>	<u>2 883</u>	<u>500</u>	<u>6 266</u>	<u>98 587</u>		<u>98 587</u>
PRODUITS									
Contributions aux accords de projets									
Contributions fixées							92 393		92 393
Autres activités génératrices de produits							20 542	(1 481)	19 061
Autres contributions volontaires		2 059	921	703		3 290	10 823	89	10 912
Produits de redevances administratives							9 084	(22)	9 062
Autres produits	3	187	132	623	4	1 741	25 158	(12 136)	13 022
TOTAL DES PRODUITS	<u>3</u>	<u>2 246</u>	<u>1 052</u>	<u>1 326</u>	<u>4</u>	<u>5 031</u>	<u>158 000</u>	<u>(13 550)</u>	<u>144 450</u>
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel		2 067	260	372	475	2 426	118 726	(5 054)	113 672
Fournitures, consommables et autres		79	5				662	(386)	276
Charges opérationnelles générales		27	442	3	64	337	24 780	(7 561)	17 219
Déplacements		24	57	507	188	471	7 184		7 184
Réunions			12	51	63	138	1 774		1 774
Frais généraux d'administration		46	13	11	55	291	638	(638)	
Autres charges	19	3	1	840	6	10	1 913	(38)	1 875
TOTAL DES CHARGES	<u>19</u>	<u>2 246</u>	<u>789</u>	<u>1 784</u>	<u>851</u>	<u>3 674</u>	<u>155 677</u>	<u>(13 677)</u>	<u>142 000</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	<u>(16)</u>		<u>263</u>	<u>(458)</u>	<u>(847)</u>	<u>1 357</u>	<u>2 323</u>	<u>127</u>	<u>2 450</u>

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B

ACTIVITÉS ORDINAIRES
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET
PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT (DÉFICIT) POUR 2015
(en milliers de CAD)

	Mécanisme amélioré	États-Unis	Programme de formation et sensibilisation	2015	2014
ACTIFS					
ACTIFS COURANTS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 981		1 627	7 608	6 327
Créances et avances	12	206		219	204
Autres					
	<u>5 993</u>	<u>206</u>	<u>1 627</u>	<u>7 827</u>	<u>6 531</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>5 993</u>	<u>206</u>	<u>1 627</u>	<u>7 827</u>	<u>6 531</u>
PASSIFS					
PASSIFS COURANTS					
Dettes fournisseurs et charges à payer			37	37	54
			<u>37</u>	<u>37</u>	<u>54</u>
TOTAL DES PASSIFS			<u>37</u>	<u>37</u>	<u>54</u>
ACTIF NET					
Excédent/(déficit) cumulé	5 993	206	1 590	7 790	6 477
ACTIF NET	<u>5 993</u>	<u>206</u>	<u>1 590</u>	<u>7 790</u>	<u>6 477</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DEL'ACTIF NET	<u>5 993</u>	<u>206</u>	<u>1 627</u>	<u>7 827</u>	<u>6 531</u>
PRODUITS					
Autres contributions volontaires	1 137	655	1 601	3 393	2 340
Autres produits	916	29	26	971	534
TOTAL DES PRODUITS	<u>2 054</u>	<u>684</u>	<u>1 626</u>	<u>4 364</u>	<u>2 874</u>
CHARGES					
Traitements et avantages du personnel	668	656	204	1 527	1 336
Fournitures, consommables et autres			10	10	
Frais généraux d'administration	20		16	36	48
Déplacements	299		530	830	497
Réunions			47	47	2
Charges opérationnelles générales	79		118	197	114
Autres charges	164		225	389	130
TOTAL DES CHARGES	<u>1 229</u>	<u>656</u>	<u>1 151</u>	<u>3 035</u>	<u>2 127</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	<u>825</u>	<u>28</u>	<u>476</u>	<u>1 329</u>	<u>747</u>

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de CAD)

États membres Résolutions de l'Assemblée A.38-22, A.38-26 Additif et A.38-27	Fonds général				Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Total des soldes à recevoir	Change	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2015	Contributions 2015	Contributions reçues pour 2015	Solde de contributions à recevoir pour 2015					
Afghanistan (**)	0,06	56		56	101	158	18	175	
Afrique du Sud	0,41	384	384						
Albanie	0,06	56	56						
Algérie	0,11	103	103						
Allemagne	6,06	5 678	5 678						
Andorre	0,06	56		56		56	4	60	
Angola	0,06	56	18	39		39	1	39	
Antigua-et-Barbuda (**)	0,06	56		56	877	933	255	1 188	
Arabie saoudite	0,85	796	796						
Argentine	0,37	347	138	209		209		209	
Arménie	0,06	56	56						63
Australie	1,83	1 715	1 715						1 923
Autriche	0,65	609	609						
Azerbaïdjan	0,06	56	56						
Bahamas	0,06	56	56						
Bahreïn	0,12	112	59	54		54	9	62	
Bangladesh	0,06	56	56						
Barbade	0,06	56	13	43		43	2	45	
Bélarus	0,06	56	56						
Belgique	0,76	712	712						
Belize (**)	0,06	56		56	54	111	11	121	
Bénin	0,06	56	55	2		2		2	
Bhoutan	0,06	56	22	35		35		35	
Bolivie (État plurinational de)	0,06	56	56						
Bosnie-Herzégovine	0,06	56	56						
Botswana	0,06	56	56						
Brésil	2,31	2 164		2 164	865	3 029	164	3 193	
Brunéï Darussalam	0,06	56	56						
Bulgarie	0,06	56	56						
Burkina Faso	0,06	56	55	2		2		2	
Burundi	0,06	56		56	49	105	9	114	
Cabo Verde	0,06	56		56		56	4	60	
Cambodge (*)	0,06	56		56	95	151	43	194	
Cameroun	0,06	56	55	2		2		2	
Canada	2,58	2 417	2 417						2 710
Chili	0,37	347	347						
Chine	5,83	5 462	5 462						
Chypre	0,06	56	56						
Colombie	0,30	281	276	5		5		5	
Comores	0,06	56	55	2		2		2	
Congo	0,06	56	55	2		2		2	
Costa Rica	0,06	56	56						
Côte d'Ivoire	0,06	56	55	2		2		2	
Croatie	0,09	84	84						
Cuba	0,06	56	56	1		1		1	
Danemark	0,52	487	487						
Djibouti (**)	0,06	56		56	892	949	261	1 210	
Égypte	0,20	187	187						
El Salvador	0,06	56	56						10
Émirats arabes unis	1,80	1 686	1 686						
Équateur	0,06	56	56						3
Érythrée	0,06	56		56	106	162	17	180	
Espagne	2,47	2 314	2 314						
Estonie	0,06	56	56						
États-Unis	22,07	20 677	20 677						
Éthiopie	0,14	131		131	28	159	18	177	
Fédération de Russie	2,21	2 071	2 066	5		5	1	6	
Fidji	0,06	56	56						
Finlande	0,48	450	450						504
France	4,59	4 300	4 300						
Gabon	0,06	56	55	2		2		2	
Gambie (*) et (**)	0,06	56		56	200	256	56	312	
Géorgie	0,06	56	56		156	156	64	220	
Ghana	0,06	56	56						
Grèce	0,47	440	440						6

IV-5

Tableau C
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de CAD)

Résolutions de l'Assemblée A38-22, A38-26 Additif et A38-27	Fonds général								Contributions reçues par anticipation
	Barème 2015	Contributions 2015	Contributions reçues pour 2015	Solde de contributions à recevoir pour 2015	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Total des soldes à recevoir	Change	Total ajusté des soldes à recevoir	
Grenade (*) et (**)	0,06	56		56	532	589	113	702	
Guatemala (**)	0,06	56		56	54	111	11	121	
Guinée (*)	0,06	56		56	123	179	53	232	
Guinée-Bissau	0,06	56	55	2		2		2	
Guinée équatoriale	0,06	56	55	2		2		2	
Guyana	0,06	56	56						12
Haïti (**)	0,06	56		56	54	111	11	121	
Honduras	0,06	56	56						10
Hongrie	0,26	244	244						
Îles Cook	0,06	56	56			29	29	41	
Îles Marshall (**)	0,06	56		56	412	469	64	532	
Îles Salomon	0,06	56		56	121	177	30	207	
Inde	0,85	796	796						
Indonésie	0,44	412	412						
Iran (République islamique d')	0,30	281		281	536	817	95	912	
Iraq (*)	0,06	56	55	1	456	457	169	626	
Irlande	0,67	628	628						
Islande	0,06	56	56						
Israël	0,40	375	374						
Italie	3,22	3 017	3 017						
Jamaïque	0,06	56	56						
Japon	8,07	7 561	7 561						
Jordanie	0,07	66	58	7		7	1	8	
Kazakhstan	0,11	103	103						
Kenya	0,06	56	56						
Kirghizistan (*) et (**)	0,06	56		56	153	209	37	246	
Kiribati	0,06	56		56	219	275	30	305	
Koweït	0,24	225		225	200	425	41	466	
Lesotho	0,06	56	15	41		41	1	42	
Lettonie	0,06	56	56						
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,06	56	56						
Liban	0,06	56	56						
Libéria (*)	0,06	56		56	163	219	70	289	
Libye	0,12	112		112	106	219	20	239	
Lituanie	0,06	56	56						
Luxembourg	0,27	253	253						
Madagascar	0,06	56	55	2		2		2	
Malaisie	0,51	478	478						
Malawi (**)	0,06	56		56	577	633	131	764	
Maldives	0,06	56	56						
Mali	0,06	56	55	2		2		2	
Malte	0,06	56	56						
Maroc	0,12	112	52	61		61	9	69	
Maurice	0,06	56	56						
Mauritanie	0,06	56	55	2		2		2	
Mexique	1,36	1 274	1 274						
Micronésie (États fédérés de)	0,06	56		56	192	248	25	273	
Monaco	0,06	56	56						
Mongolie	0,06	56	56						
Monténégro	0,06	56	56						
Mozambique	0,06	56	56						
Myanmar	0,06	56	54	2		2		2	
Namibie	0,06	56		56	1	57	4	61	
Nauru (**)	0,06	56		56	735	792	197	988	
Népal	0,06	56	56						1
Nicaragua	0,06	56	56						
Niger	0,06	56	55	2		2		2	
Nigéria	0,07	66	66						
Norvège	0,68	637	637						
Nouvelle-Zélande	0,30	281	281						179
Oman	0,11	103	103						
Ouganda	0,06	56		56	51	108	10	117	
Ouzbékistan	0,06	56	53	3		3		3	
Pakistan	0,15	141		141	10	150	11	161	
Palaos	0,06	56		56	317	373	34	407	

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de CAD)

États membres Résolutions de l'Assemblée A 38-22, A 38-26 Additif et A 38-27	Fonds général					Total des soldes à recevoir	Change	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2015	Contributions 2015	Contributions reçues pour 2015	Solde de contributions à recevoir pour 2015	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents				
Panama	0,07	66	66						13
Papouasie-Nouvelle-Guinée (**)	0,06	56		56	54	111	11	121	
Paraguay	0,06	56		56		56	4	60	
Pays-Bas	1,60	1 499	1 499						
Pérou	0,13	122	122						
Philippines	0,24	225	225						
Pologne	0,66	618	618						
Portugal	0,46	431	431						
Qatar	0,64	600	600						
République arabe syrienne (**)	0,06	56		56	301	357	34	391	
République centrafricaine	0,06	56	55	2		2		2	
République de Corée	2,18	2 042	2 042						
République démocratique du Congo (**)	0,06	56		56	107	163	18	181	
République démocratique populaire lao	0,06	56		56	39	96	6	102	
République de Moldova	0,06	56	56						63
République dominicaine	0,06	56	56						
République populaire démocratique de Corée	0,06	56		56		56	4	60	
République tchèque	0,29	272	272						
République-Unie de Tanzanie	0,06	56	56						
Roumanie	0,18	169	169						
Royaume-Uni	4,77	4 469	4 469						
Rwanda (**)	0,06	56		56	252	308	34	342	
Sainte-Lucie	0,06	56		56		56	4	60	
Saint-Kitts-et-Nevis	0,06	56	56						
Saint-Marin	0,06	56	56						
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,06	56		56	202	259	29	288	
Samoa	0,06	56	56						
Sao Tomé-et-Principe (*) et (**)	0,06	56		56	725	781	192	974	
Sénégal	0,06	56	56						21
Serbie	0,06	56	56						
Seychelles	0,06	56	56						1
Sierra Leone (*)	0,06	56		56	177	233	76	309	
Singapour	1,03	965	965						1 082
Slovaquie	0,12	112	112						126
Slovénie	0,07	66	66						
Somalie	0,06	56	56						
Soudan	0,06	56	56						
Soudan du Sud (**)	0,06	56		56	94	151	13	163	
Sri Lanka	0,08	75	75						
Suède	0,69	646	646						
Suisse	0,95	890	890						
Suriname (**)	0,06	56		56	252	308	34	342	
Swaziland	0,06	56	55	1		1		1	
Tadjikistan	0,06	56	28	28		28		28	
Tchad	0,06	56	56						7
Thaïlande	0,55	515	515						
Timor-Leste (**)	0,06	56		56	275	331	34	365	
Togo	0,06	56	55	2		2		2	
Tonga	0,06	56	56						
Trinité-et-Tobago	0,06	56	56						
Tunisie	0,06	56	55	2		2		2	
Turkmenistan (**)	0,06	56		56	218	274	34	308	
Turquie	1,31	1 227	1 227						
Ukraine	0,12	112	112						
Uruguay	0,06	56	55	1		1		2	
Vanuatu	0,06	56	33	23		23	4	27	
Venezuela (République bolivarienne du)	0,44	412	412						69
Viet Nam	0,13	122	122						
Yémen	0,06	56		56		56	4	61	
Zambie	0,06	56	20	36		36		36	
Zimbabwe	0,06	56		56	200	256	28	285	
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie (1)						501	206	708	
TOTAL (***)	100,00	93 690	87 652	6 038	11 863	17 902	2 886	20 788	6 803

Note 1 : Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2015.

** Les montants des années précédentes incluent le Fonds de roulement.

*** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DEL'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau D

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE PAR GROUPES DE FONDS
 ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET
 PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2015
 (en milliers de CAD)

	Programme des Nations Unies pour le développement	Fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion	Fond du Service des achats d'aviation civile	Total 2015	Total 2014
ACTIFS					
ACTIFS COURANTS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		291 548	14 092	305 640	221 818
Soldes inter-fonds	1 906			1 906	1 187
Créances et avances	531	13 684	379	14 594	5 178
Autres	3	43		46	209
TOTAL DES ACTIFS	2 440	305 275	14 471	322 186	228 392
PASSIFS					
PASSIFS COURANTS					
Encaissements par anticipation	79	290 025	14 442	304 546	216 388
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 502	12 812	29	15 343	9 948
Avantages du personnel	30	2 438		2 468	2 113
TOTAL DES PASSIFS	2 611	305 275	14 471	322 357	228 449
ACTIF NET					
Réserves	(171)			(171)	(57)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	(171)			(171)	(57)
TOTAL DES PASSIFS ET DEL'ACTIF NET	2 440	305 275	14 471	322 186	228 392
PRODUITS					
Contributions aux accords de projets		128 461	8 928	137 389	139 596
Autres produits		258		258	508
TOTAL DES PRODUITS		128 719	8 928	137 647	140 104
CHARGES					
Traitements et avantages du personnel		45 683	149	45 832	41 407
Fournitures, consommables et autres		58 369	8 287	66 656	78 464
Charges opérationnelles générales		2 813	25	2 838	1 512
Déplacements		4 797	13	4 810	4 220
Formation		3 294		3 294	3 269
Frais généraux d'administration		7 883	454	8 337	7 928
Autres charges		5 880		5 880	3 304
TOTAL DES CHARGES		128 719	8 928	137 647	140 104
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DEL'EXERCICE					

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-8

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau E

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE (FAS) ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION (ASG)
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES ENCAISSEMENTS PAR ANTICIPATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de USD)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Ajustement	Recettes		Charges		Virements provenant/ vers d'autres Fonds	Remboursement de contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31 décembre 2015
				Contributions ⁽¹⁾	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Afghanistan	MSA	1 131			2	64	(2)				1 071
Afrique du Sud	MSA	205									206
Angola	MSA	61									61
Arabie saoudite	MSA	6 011		8 000	204	7 464	374			(10)	6 367
Argentine	MSA	30 126		42 931	203	41 514	1 723	(165)		(2 557)	27 300
Bahamas	MSA	10									10
Barbade	TF	47									47
Belgique	MSA	1 351				332	33				986
Bolivie	MSA	1 370		28	1	410	38	(138)	(163)	(4)	647
Bolivie	TF	12									12
Botswana	TF	68				(6)	(1)				75
Brazil	MSA	2 168			203	38	2			(666)	1 665
Cabo Verde	MSA	738			1	148	15			(2)	574
Cambodge	MSA	1									1
Cameroun	MSA	26				10	1				16
Chine	TF	37									38
Colombie	MSA	72			2	41	2			(3)	27
Comores	MSA	9		56				450			515
Costa Rica	MSA	44 191			68	2 379	104		(2 415)		39 361
Danemark	MSA										
Département ONU des opérations de maintien de la paix	MSA	15				5	1				10
Djibouti	MSA	242									242
Égypte	MSA	56									56
El Salvador	MSA	265				(1)					265
Équateur	MSA	1 636		127	3	381	58				1 328
Espagne	MSA	10		34	1	37				(4)	5
Éthiopie	MSA	6									6
Fidji	MSA	13									13
Gabon	MSA	(17)									(17)
Grèce	MSA	29		229	8	207	23			(8)	29
Guatemala	MSA	365			1	67					299
Guinée équatoriale	MSA	1 043			2	447	45		(27)	(1)	525
Guyana	TF	7									7
Haïti	TF	55									56
Inde	MSA	1 187			3	28	3				1 159
Indonésie	MSA	1 646		1 105	8	1 098	116			(9)	1 536
Interrégional	TF	106		10		15	2				100
Iraq	MSA	43									43
Iraq	TF	39									39
Islande	MSA	2									2
Italie	MSA	17									17
Jamahiriya arabe libyenne	MSA	9									9
Jamaïque	MSA	100		393		137	14			(1)	342
Jamaïque	TF	6									6
Jordanie	MSA	21									22
Kazakhstan	MSA	1 405			5	1 003	100			(1)	306
Koweït	MSA	1 687				883	88			(2)	714
Lesotho	TF	130									130
Lettonie	TF	8									8
Liban	MSA	679			(21)	283	28			22	369
Libéria	MSA	16									16
Macao – Région admin. spéciale de la Chine	MSA	7									7
Maroc	TF	70									71
Maurice	MSA	6									6
Mexique	MSA	285		112		76	5	(22)			295
Mexique	TF	1 653			1	1 401	122	(6)			125
Mozambique	MSA	349			2	185	19	90		(2)	236
Namibie	MSA	7 562		1 070	12	2 268	227			(6)	6 143

IV-9

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau E
(suite)

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE (FAS) ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION (ASG)
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES ENCAISSEMENTS PAR ANTICIPATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de USD)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 1er janvier 2015	Recettes		Charges		Virements provenant/ vers d'autres Fonds	Remboursement de contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31 décembre 2015
			Contributions ⁽¹⁾	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Népal	MSA	12	150				350			512
Nicaragua	MSA	20								20
Nigéria	MSA	290	222	1	202	20	(46)		(3)	242
Norvège	MSA	5	60	2	48	5			(13)	1
Oman	MSA	15	196							210
Oman	TF	180								180
Ouganda	MSA	79			(9)	(1)	(15)			74
Pakistan	MSA	32								32
Panama	MSA	794	691	1	1 174	92	(10)			211
Panama	TF	6 278	34 027	2	2 627	440	(150)		(2)	37 088
Papouasie-Nouvelle-Guinée	MSA	8								8
Paraguay	MSA	699	636	4	868	90			(4)	377
Pérou	MSA	7 607	8 558	(19)	7 515	733	(120)		(1 101)	6 677
Philippines	MSA	31							(12)	20
Philippines	TF	1 971		3					(1 972)	2
Qatar	MSA	35								35
Régional pour l'Afrique	MSA	12 588	26 590	42	3 203	500	(1 138)	(285)	(122)	33 972
Régional pour l'Amérique latine	MSA	344	463	1	465	26	10			328
Régional pour l'Amérique latine	TF	6 296	1 970	15	4 210	180	280			4 171
Régional pour l'Asie	MSA	398	480	6	216	28	20		(2)	657
Régional pour l'Asie	TF	2 244	1 798	5	1 140	135	384		(10)	3 146
Régional pour l'Europe	MSA	36								36
Régional pour l'Europe	TF	63	100		63	6				94
Régional pour l'Europe et le Moyen-Orient	MSA	587	540		392	39				695
Régional pour l'Europe et le Moyen-Orient	TF	426	255	1	218	22	60			501
République arabe syrienne	MSA	154								155
République de Corée	MSA	47	40				(54)			33
République démocratique du Congo	MSA	(8)			(7)	(1)				3
République dominicaine	MSA	3								3
Republique du Congo	MSA	88			4					84
République tchèque	MSA	35								35
République-Unie de Tanzanie	MSA	(5)								(5)
Roumanie	MSA	3								3
Rwanda	MSA	75	141		54	5	(60)	(1)		97
Seychelles	MSA	56								56
Singapour	MSA	289	240	1	184	18	(16)		(1)	310
Singapour	TF	137	122		97	10				152
Somalie	MSA			6	3 595	310	8 457		(12)	4 546
Somalie	TF	17 072	9 968	24	1 322	123	(8 503)	(849)	(1)	16 267
Soudan	MSA	301	338	2	272	27			(2)	340
Sri Lanka	MSA	382		1						382
Sri Lanka	TF	7							(1)	7
Swaziland	MSA	211		1	1					211
Tchad	MSA	34								34
Thaïlande	MSA	55								55
Thaïlande	TF	71								71
Trinité-et-Tobago	TF	8								8
Uruguay	MSA	2 047	878	7	903	139	(98)			1 790
Venezuela (République bolivarienne du)	MSA	113	42			39				117
Viet Nam	TF	14								14
Yémen	MSA	5								5
	LS	1 036	202	5	696	58	1 504		(5)	1 988
Total		171 658	142 802	829	90 364	6 182	1 121	(5 783)	(4 531)	209 549
Équivalent en CAD		226 772	197 559	1 107	115 279	7 883	1 539	(8 010)	(5 781)	290 025

(1): Comparabilité de caisse

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau F

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES ENCAISSEMENTS PAR ANTICIPATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de USD)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Ajustement	Intérêt et autres produits	Coûts des projets	Frais d'administration	Virement	Remboursement	Profits/pertes non réalisé sur change	Solde au 31 décembre 2015	
							provenant/vers d'autres fonds	de contributions			
Afghanistan	CAPS	202		2	33	2				168	
Angola	CAPS	(16)								(16)	
Bahamas	CAPS	4 849		15	4 698	58	(41)			66	
Bangladesh	CAPS										
Bolivie	CAPS	4								4	
Cabo Verde	CAPS	31								31	
Canada	CAPS	38								38	
Costa Rica	CAPS	2 048		3	131	53		(506)		1 361	
Cuba	CAPS	17								17	
Éthiopie	CAPS	239		1 726	1	35	77			1 854	
Fédération de Russie	CAPS	3								3	
Fidji	CAPS	3								3	
Guinée	CAPS	43								44	
Lesotho	CAPS	40								40	
Liban	CAPS	2 612		4						2 616	
Libye	CAPS	62								62	
Macao – Région admn. spéciale de la Chine	CAPS	151		1 676	1	22	77			1 728	
Madagascar	CAPS	418				182	11			224	
Mozambique	CAPS	6				1				4	
Myanmar	CAPS	448						(10)		439	
Nigéria	CAPS	60				1				59	
Oman	CAPS	15								15	
Ouganda	CAPS	1 237		190	1	697	60	15		685	
Pakistan	CAPS						10			(10)	
République arabe syrienne	CAPS	726				1				728	
République-Unie de Tanzanie	CAPS	14				3				11	
Seychelles	CAPS	(69)								(69)	
Soudan	CAPS	99				1				99	
Suriname	CAPS	6								6	
Trinité-et-Tobago	CAPS	159				1				160	
Uruguay	CAPS	887				2	838	7	(1)	42	
Yémen	CAPS	17								17	
Total		14 346		3 592	33	6 641	356	(36)	(506)	(2)	10 429
Équivalent en CAD		19 106		4 975	45	8 474	454	(50)	(701)	(4)	14 442

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE QUI A PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET OBSERVATIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN RÉPONSE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Corte dei conti

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Audit des états financiers pour 2015

6 mai 2016

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
CERTIFICAT D’AUDIT	6
STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES	8
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR 2015	8
ACTIFS	8
Actifs courants.....	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9
Actualisation des listes de signatures autorisées auprès des banques.....	9
Les comptes bancaires de la CEAC doivent être séparés de ceux du Bureau EUR/NAT	10
Fonds en caisse au Siège et dans les bureaux régionaux	11
Contributions à recevoir des États membres.....	11
Surveillance de l'efficacité des instruments nouvellement introduits et renforcement du respect des accords	12
Créances, avances et autres actifs courants	13
Inventaires.....	13
Actifs non courants.....	14
Propriétés, installations et équipement	15
Gestion des actifs immobilisés	15
Gestion des des immobilisations corporelles au niveau régional (Bureau EUR/NAT).....	16
Actifs incorporels.....	19
PASSIFS.....	19
Passifs courants.....	19
Passifs non courants.....	20
Avantages du personnel.....	20
Passifs créés par les avantages avantages liés à l’ASHI, aux congés et aux indemnités	21
La valeur négative des actifs nets de l’OACI est tributaire des passifs actuariels. Si l’on se fonde sur les hypothèses de l’OACI, la valeur des passifs est essentiellement exacte	22
Réponse attentive de l’Administration au sous-financement.....	23

Passifs et sous-financement : les comparaisons entre les institutions des Nations Unies ne sont pas possibles	23
Vérification du rapport coût-efficacité de régimes d'assurance santé coexistant à l'OACI	24
ACTIFS NETS	25
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2015	25
RECETTES	26
DÉPENSES.....	26
Achats.....	27
Personnel.....	28
Centralisation de la fonction liée au paiement des traitements.....	28
Compte rendu sectoriel.....	29
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015.....	29
ÉTAT DE LA TRÉSORERIE.....	29
ÉTAT DE LA COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS.....	30
BUREAU DE L'ÉVALUATION ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE (EAO).....	30
SUIVI DE NOS RECOMMANDATIONS ET DE CELLES DE NOS PRÉDÉCESSEURS.....	31
ANNEXE I – Suivi de nos recommandations figurant dans le rapport pour l'exercice financier 2014.....	32
ANNEXE II – Suivi de nos propositions formulées dans notre rapport pour l'exercice financier 2014.....	36
ANNEXE III – Suivi des recommandations formulées par les auditeurs français dans leurs rapports pour les exercices financiers antérieurs.....	38

INTRODUCTION

Le fondement légal pour l'audit réalisé par les commissaires aux comptes est énoncé dans l'article XIII du Règlement financier de l'OACI (Quinzième édition) et dans le Mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes (Annexe B).

Le présent rapport informe le Conseil des résultats de notre audit.

Cet audit a tenu compte du rapport de l'OACI sur l'exercice financier terminé au 31 décembre 2015 et de sa cohérence.

Les périodes financières sont régies par le Règlement financier de l'OACI approuvé par l'Assemblée, par les règles financières approuvées par la Secrétaire générale et par les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Nous avons procédé à l'audit des comptes pour l'exercice 2015 sur la base des normes INTOSAI et du régime des IPSAS, et en conformité avec le mandat additionnel qui fait partie intégrante du Règlement financier de l'OACI.

Nous avons planifié nos activités selon notre stratégie d'audit afin d'être raisonnablement assurés que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes substantielles.

Nous avons évalué les principes de comptabilité et estimations corrélatives formulés par l'Administration et nous avons évalué le bien-fondé de la présentation des informations dans les états financiers.

Ainsi, nous nous sommes dotés d'une base suffisante pour l'avis formulé dans le certificat d'audit.

Nous avons testé, sur la base d'échantillons, un certain nombre de transactions et les documents pertinents, et nous en avons tiré des éléments probants suffisants et fiables concernant les comptes et les informations contenus dans les états financiers.

Durant l'audit, toutes les questions ont été éclaircies et débattues avec les fonctionnaires responsables.

L'équipe d'audit a eu des entretiens périodiques avec M. Rahul Bhalla, Sous-Directeur des finances (FIN), et avec les membres de son personnel ou le personnel d'autres services, selon les sujets abordés.

La vérification externe a pris fin le 24 mars 2016. Nous avons reçu la version finale des états financiers le 8 avril 2016. En application du paragraphe 9 du Mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, nous avons sollicité les observations de la Secrétaire générale. Ces observations ont été reçues le 3 mai 2016 et ont été dûment insérées dans le présent rapport.

Nous avons audité le rapport analytique financier des comptes audités présentés par l'OACI conformément à l'article XIII du Règlement financier de l'OACI (quinzième édition) concernant les résultats financiers au 31 décembre 2015.

Une Lettre de représentation renvoyant aux comptes pour l'exercice financier 2015, signée par la Secrétaire générale et le Sous-Directeur des finances, a été insérée dans les états financiers et fait partie intégrante du document d'audit.

Nous avons aussi reçu l'État du contrôle interne pour 2015, signé par la Secrétaire générale le 30 mars 2016.

Nous avons présenté les résultats de notre audit sous forme de « Recommandations » et de « Propositions ». Alors que les recommandations relèvent du processus de suivi assuré par le Comité des finances, les propositions ne font l'objet d'un suivi que par les Commissaires aux comptes. En principe, cependant, le Conseil de l'OACI peut demander, selon l'avis du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) et s'il le juge nécessaire, que la Secrétaire générale mette en œuvre une « proposition ». Lorsqu'une question relève des compétences de l'Administration, nous avons appelé l'attention du Conseil sur cette question.

Enfin, nous tenons à remercier tous les fonctionnaires de l'OACI que nous avons été appelés à consulter pour des renseignements et au sujet de documents, de leur grande courtoisie.



Corte dei conti

CERTIFICAT D'AUDIT

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons audité les états financiers au 31 décembre 2015 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui comprennent pour l'exercice déjà terminé l'état de la situation financière, l'état des performances financières, l'état des changements survenus dans les actifs nets, l'état de la trésorerie et l'état de comparaison du budget et du montant réel du Fonds général du Programme ordinaire, ainsi que le résumé des méthodes comptables significatives et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Secrétaire générale de l'OACI concernant les états financiers

La Secrétaire générale est responsable de l'établissement et de la présentation juste desdits états financiers, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Elle est également responsable en ce qui concerne la transparence des états financiers et l'accessibilité à ses états, ainsi que de l'établissement et de la préservation d'un contrôle interne jugé nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers libres de toutes inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à formuler une opinion sur les états financiers de l'OACI en nous fondant sur notre audit. Nous réalisons notre audit en conformité avec les règles des Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) et du Règlement financier de l'OACI. Les normes ISSAI exigent que nous nous conformions à des exigences éthiques et que nous planifions et réalisons l'audit de manière à être raisonnablement assurés que les états financiers sont libres de toutes inexactitudes importantes.

Un audit repose sur des procédures visant à obtenir des preuves d'audit sur les montants et les indications figurant dans les états financiers. Les procédures retenues dépendent du discernement de l'auditeur, en particulier de l'évaluation du risque d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour faire une telle évaluation de risques, l'auditeur examine les mesures de contrôle interne pertinentes, à la préparation et à la présentation exacte des états financiers de l'entité, afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend en outre l'analyse du caractère adéquat des estimations comptables de la Secrétaire générale, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous nous sommes assurés que les états financiers avaient été préparés conformément aux politiques comptables annoncées et que ces politiques ont été appliquées sur une base conforme à celles qui ont servi pour l'exercice financier précédent. Nous avons vérifié, sur la base d'échantillons, la conformité des transactions au Règlement financier de l'OACI.

Nous estimons que les éléments probants d'audit que nous avons obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion d'audit.

Conformément à l'article XIII et au mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes (Annexe B du Règlement financier de l'OACI), nous avons publié un rapport détaillé de notre audit des états financiers de l'OACI pour 2015.

Observations

L'état de la situation financière révèle un actif net négatif (-87.3 MCAD) principalement dû à l'effet du passif actuariel lié aux avantages sociaux à long terme des employés, qui s'élèvent à 149,1 MCAD. Des renseignements détaillés concernant notre analyse figurent dans notre rapport. L'Administration prend actuellement des mesures à ce sujet et a fait savoir qu'elle assurera le suivi de l'efficacité de ces mesures.

Opinion

À notre avis, pour tout ce qui importe, les états financiers de l'OACI pour 2015 présentent de façon juste la position financière de l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 2015, ainsi que pour l'exercice alors terminé, les performances financières, les changements dans l'actif net, la trésorerie et la comparaison du budget et des montants réels pour le Fonds général du Programme ordinaire, conformément aux dispositions des IPSAS et du Règlement financier de l'OACI.

Rome, le 6 mai 2016



Raffaele Squitieri
Président de la
Corte dei conti

STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES

1. Les états financiers de l'OACI préparés et présentés conformément aux IPSAS contiennent les éléments suivants:
 - État de la situation financière (État I) – Bilan au 31 décembre 2015 avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2014 indiquant les actifs (répartis entre actifs courants et actifs non courants), les passifs (répartis entre passifs courants et passifs non courants) et les actifs nets ;
 - État des performances financières (État II) pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2015, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2014 indiquant l'excédent/le déficit pour l'exercice financier;
 - État des changements survenus dans les actifs nets pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2015 (État III), indiquant la valeur des actifs nets, y compris l'excédent ou le déficit pour l'exercice financier, notamment les pertes directes enregistrées dans les actifs nets mais non inscrits dans l'état des performances financières;
 - Flux de trésorerie (État IV) ; tableau des encaisses pour la période s'achevant le 31 décembre 2015, indiquant les entrées et les sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, concernant expressément les transactions opérationnelles, d'investissement et de financement et les totaux de trésorerie à la fin de l'exercice financier;
 - Comparaison du Budget et des montants réels (État V) pour l'exercice financier 2015 (limitée au Fonds général du Programme ordinaire).
 - Notes accompagnant les états financiers et fournissant des renseignements sur les méthodes comptables, les informations sectorielles et les renseignements complémentaires nécessaires à une présentation juste (dans le présent rapport, on parle de « Note » ou de « Notes »).

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR 2015

ACTIFS

2. En 2015, les actifs de l'OACI s'élevaient à 418,9 millions de CAD (MCAD), soit une augmentation de 106,3 MCAD (+34,0 %) par rapport à la valeur enregistrée en 2014 (312,6 MCAD). Cette hausse considérable était due essentiellement au taux de conversion en CAD des dollars des États-Unis (USD) détenus dans les banques.
3. Les actifs se composaient d'actifs courants s'élevant à 410,2 MCAD, soit 97,9 % du total des actifs (ils étaient de 305,1 MCAD en 2014, soit 97,6 % du total des actifs), et d'actifs

non courants de 8,7 MCAD, soit 2,1 % du total des actifs (en 2014, 7,5 MCAD, ou 2,4 % du total des actifs).

Actifs courants

4. Le total des actifs courants en 2015 s'élevait à 410,2 MCAD, soit une augmentation de 105,1 MCAD (+34,5 %) par rapport à 2014. Cette augmentation est principalement imputable à la trésorerie et à l'équivalent au comptant (+90,5 MCAD), ainsi qu'aux contributions à recevoir (+3,3 MCAD), aux créances et aux avances (+11,3 MCAD), et aux autres créances (+0,01 MCAD), tandis que les inventaires ont baissé (-0,01 MCAD). La base pour l'évaluation des actifs courants est fournie dans les Principes de comptabilité (Note 1).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

5. La sous-rubrique « Trésorerie et équivalent de trésorerie », qui s'élève à 379,4 MCAD a augmenté de 90,5 MCAD (+31,3 %) par rapport aux 288,9 MCAD de 2014. Elle incluait les fonds en caisse, les fonds en banque et les dépôts à court terme, au 31 décembre 2015. Cette augmentation était due essentiellement au taux de change CAD/USD, qui avait une incidence sur les dépôts à terme en USD. La Note 2.1 contient une ventilation détaillée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
6. Nous avons demandé à toutes les institutions bancaires ayant des relations d'affaires avec l'OACI de confirmer les soldes de compte actuels au 31 décembre 2015. Nous avons vérifié que les soldes de compte étaient adéquatement enregistrés dans les comptes. Toutes les divergences détectées ont été expliquées et justifiées. Il convient de mentionner que, tout comme l'année précédente, nous n'avons pas reçu de confirmation directe de toutes les institutions bancaires. Cela a limité notre travail dans ce domaine, bien que l'Administration de l'OACI ait déployé d'immenses efforts pour nous permettre de les recevoir.
7. Concernant les confirmations manquantes des institutions bancaires, nous avons reçu de l'Administration copies des états avec rapprochements signés au 31 décembre 2015, pour toutes les institutions bancaires mentionnées ci-dessus, et nous les avons utilisées pour notre audit.

Actualisation des listes de signatures autorisées auprès des banques

8. À l'issue de notre audit des confirmations des institutions bancaires, nous avons aussi découvert, comme ce fut le cas l'année précédente, des différences isolées entre les listes des signatures autorisées conservées par l'Administration du Siège et les listes que nous avons reçues telles que déclarées par les institutions bancaires. Comme toutes les confirmations n'ont pas été reçues, nous ne pouvons conclure en ce qui concerne les

signataires. Il convient aussi de noter que l'Administration sait quand une liste périmée est présentée par les institutions bancaires et qu'elle agit promptement, communiquant avec celles-ci pour éliminer les différences.

Recommandation n° 1

9. Nous recommandons que l'Administration poursuive ses efforts de suivi de l'actualisation des signatures autorisées confiées aux institutions bancaires, pour assurer, par exemple, l'ajout d'un signataire ou son élimination s'il n'a plus l'autorité requise.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. Nous proposons de demander aux institutions bancaires partenaires de nous envoyer confirmation de la réception de toutes lettres futures pour confirmer que tous les changements demandés ont été apportés. La Trésorerie mettra sur pied un mécanisme de suivi pour assurer que les institutions bancaires donnent suite à notre demande.

Les comptes bancaires de la CEAC doivent être séparés de ceux du Bureau EUR/NAT

10. Durant notre visite du Bureau régional Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT) (en novembre – décembre 2015), nous avons constaté quelques problèmes transsectoriels avec la Conférence Européenne de l'aviation civile (CEAC), concernant notamment les activités bancaires opérationnelles. La CEAC, établie en 1955, est une organisation intergouvernementale qui vise à harmoniser les politiques et les pratiques de l'aviation civile de ses États membres.
11. Nous avons observé que des comptes bancaires de la CEAC ont été ouverts à la demande du Directeur du Bureau régional EUR/NAT, et gérés par la CEAC : ceci risque d'engager la responsabilité de l'OACI. En outre, des employés de la CEAC indiqués comme signataires sont liés par contrats à l'OACI, bien que leurs postes soient financés par la CEAC, circonstances qui exposent davantage l'OACI à un risque financier potentiel qu'il convient d'éliminer.

Recommandation n° 2

12. Compte tenu des problèmes mentionnés plus haut, nous recommandons que l'Administration obtienne de la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures une opinion sur la meilleure façon de régulariser les activités bancaires opérationnelles CEAC/EUR-NAT. Elle devrait, parallèlement, entamer un examen interne des procédures en vigueur afin de renforcer le processus de contrôle interne visant les comptes bancaires de la CEAC et autres situations similaires éventuelles.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. Nous soulignerons de nouveau à la CEAC que des comptes bancaires ne peuvent être ouverts que sous l'autorité de la Trésorerie de l'OACI. D'autre part, nous demanderons à notre Direction des affaires juridiques d'étudier les dispositions actuelles entre l'OACI et la CEAC, de manière à éliminer tout risque auquel l'OACI pourrait être exposée. Nous déterminerons s'il serait possible de résoudre le problème par un Accord entre la CEAC et l'OACI, selon lequel la CEAC convient d'indemniser l'OACI pour toute perte dont l'OACI pourrait souffrir à la suite d'un acte commis par un de ses employés. Enfin, nous confirmons que nous n'avons pas d'arrangement similaire avec aucune autre conférence régionale de l'aviation civile.

Fonds en caisse au Siège et dans les bureaux régionaux

13. Le 31 décembre 2015, les fonds en caisse conservés au Siège par l'OACI en CAD ont été déposés dans un compte bancaire et cet élément se limitait à d'autres devises, équivalant à environ 11,1 CAD. Dans l'ensemble, les fonds en caisse dans les bureaux régionaux s'élevaient à 5,9 KCAD. Nous avons procédé à un comptage direct des fonds en caisse au Siège, sans détecter de problèmes.

Contributions à recevoir des États membres

14. Les contributions à recevoir des États membres pour le budget du Fonds ordinaire sont composées d'éléments suivants :

- a) *Des contributions courantes*, qui sont dues dans les 12 mois qui suivent la date des états financiers (6,8 MCAD en 2015, comparé à 3,5 MCAD en 2014, soit une augmentation de 95,4 %) ; et
- b) *Des contributions non courantes*, qui sont dues après 12 mois (5,0 MCAD en 2015, comparé à 3,7 MCAD en 2014, soit une augmentation de 35,1 %). Ce montant inclut les contributions à long terme actualisées.

15. Nous avons analysé les procédures en place à l'OACI pour l'actualisation des contributions à long terme dues, et notre audit ne nous a révélé aucun problème majeur. L'actualisation cumulative des contributions à long terme s'élevait au total à 8,2 MCAD en 2015, présentant une hausse de 1,3 MCAD par rapport à 2014, résultant d'une augmentation du montant des arriérés de contributions à long terme (13,3 MCAD en 2015, comparé à 10,7 MCAD en 2014) qui s'expliquait en partie par la valorisation du USD par rapport au CAD. Ces contributions à long terme sont liées aux contributions à recevoir tant des États du Groupe A (qui ont conclu des accords pour liquider leurs arriérés) qu'aux États du Groupe B (qui n'ont pas conclu d'accord et dont les arriérés remontent à plus de trois ans). En 2015, seulement 11 États avaient conclu des accords

pour liquider leurs arriérés et seulement deux d'entre eux se sont acquittés de leurs obligations en vertu de leurs engagements.

16. Au 31 décembre 2015 (incluant l'exercice 2015) le montant total des arriérés de contributions s'élevait à 20,8 MCAD (dont 2,9 MCAD résultaient du nouveau taux de change USD/CAD) pour 89 États. Au 31 décembre 2014, ce montant total était de 14,7 MCAD pour 70 États. En 2015, 60 États avaient des arriérés de paiement remontant à moins de trois ans, ou n'étaient en retard que pour l'exercice en cours, comparé à 41 États en 2014.

Surveillance de l'efficacité des instruments nouvellement introduits et renforcement du respect des accords

17. Nous avons vérifié les procédures de collecte des contributions en souffrance. Nous avons constaté que des lettres avaient été envoyées régulièrement aux États membres (en mai, septembre et novembre), indiquant les contributions à recevoir pour tous les exercices financiers et, dans la lettre de novembre, les contributions dues pour l'exercice 2016. Des notes d'information présentant la situation financière de l'Organisation et le niveau du Fonds de roulement ont également été envoyées à trois occasions en 2015. En outre, depuis novembre 2015, l'Organisation a mis en place un instrument supplémentaire, fondé sur des rappels mensuels (États de compte), qui sont envoyés par courrier électronique uniquement aux États qui ont des arriérés de contributions, accompagnés de factures indiquant le montant dû. L'effet de cette démarche personnalisée n'était pas encore visible pour l'exercice 2015. Par contre, l'Administration a indiqué une amélioration dans la collecte du premier trimestre de 2016.

Recommandation n° 3

18. Compte tenu de l'augmentation du montant des arriérés de contributions et le nombre croissant d'États visés, notamment ceux qui ont des arriérés de courte durée, nous recommandons que l'Administration : i) surveille l'efficacité des instruments ciblés qui ont été introduits récemment pour améliorer les délais de paiement ; ii) s'efforce de mettre au point d'autres outils permettant de renforcer le respect des accords, en assurant une application appropriée des accords existants et en promouvant leur élargissement à d'autres États.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. L'Administration s'engage à prendre les mesures ci-après :

1. Envoyer par courrier électronique des États de compte mensuels à tous les États dont les contributions sont en souffrance.
2. Envoyer à tous les États, au début de l'année, des factures indiquant les contributions dues pour l'exercice en cours ainsi que les arriérés de contributions.
3. Des factures supplémentaires seront présentées aux États sur demande.
4. Des lettres aux États seront envoyées trois fois par an.
5. Les états des créances continueront d'être affichés sur le site web du Conseil.
6. L'Administration envisagera de mettre au point d'autres outils pour encourager un plus grand nombre d'États à conclure des accords et pour les inciter à en respecter les termes.

Créances, avances et autres actifs courants

19. Les créances et les avances se composent: a) *de montants courants* (21,1 MCAD en 2015, +114,8 % par rapport à 2014) ; et b) *de montants non courants* (0,4 MCAD en 2015, environ -27,6 % par rapport à 2014).
20. Les actifs courants représentaient 5,0 % du total des actifs comparativement à 3,2 % en 2014. Comme l'indique la Note 2.3, ils correspondent à des avances aux employés et à des créances d'institutions des Nations Unies.
21. Un montant de 2,1 MCAD en 2015 est indiqué dans le bilan de clôture sous la rubrique « Divers ». Les autres actifs courants en 2015 ont augmenté de 0,01 MCAD (+4,1 %) par rapport à 2014 (2,0 MCAD). Une ventilation détaillée de ces valeurs est présentée par l'Administration dans la Note 2.3.

Inventaires

22. Vers la fin de 2015, les postes liés aux publications, souvenirs, articles en détaxe et fournitures ont enregistré une valeur nette de 0,8 MCAD, soit une diminution de 0,1 MCAD (-11,4%), par rapport à la valeur nette de 2014 qui était de 0,9 MCAD. Les inventaires sont détaillés dans la Note 2.4 et les valeurs inscrites dans les États financiers sont liés aux Publications (0,6 MCAD en 2015) et au Commissariat (0,2 MCAD).
23. Nous avons obtenu et vérifié les listes des actifs et les avons comparées à celles de l'exercice précédent. Nous avons procédé à une vérification de stock concrète sur un échantillon d'articles enregistrés dans les inventaires. Aucun problème majeur n'a été détecté qui pourrait avoir une incidence sur les comptes à la date de clôture (31 décembre 2015). Toutefois, comme pour l'année dernière, nous avons constaté qu'une plus grande attention devrait être portée à l'enregistrement et la concordance du

mouvement des produits, de manière à apporter une plus grande assurance sur les quantités exactes et la juste valeur de l'inventaire. Pour ce qui est de l'inventaire des publications, nous reconnaissons de nouveau le fait que, comme c'était le cas l'année dernière, l'entrepôt était encore en cours de déménagement.

24. Il convient de noter par ailleurs que l'EAO a effectué un audit du Commissariat. Le rapport correspondant a été publié en octobre 2015, et que près de 80 % de ses recommandations sont encore en cours d'application.

Recommandation n° 4

25. Pour ce qui est des Publications et du Commissariat, afin d'assurer (i) l'exactitude de la valeur de l'inventaire indiquée dans les États financiers, et (ii) l'exactitude du mouvement des articles dans l'inventaire, nous recommandons l'établissement et l'application d'une procédure détaillée. Nous réitérons ce que nous avons indiqué l'année dernière dans notre Proposition n. 1, à savoir qu'il convient, lors du prochain exercice de vérification des inventaires, d'accorder une attention à la juste valeur des articles, en particulier à ceux de l'inventaire qui devraient être réformés.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. De nouvelles procédures ont été établies, afin de vérifier et de confirmer les inventaires en 2016. Pour le Commissariat, les procédures seront renforcées davantage grâce à la mise en œuvre d'un système automatique qui surveillera l'inventaire de façon continue; le système sera mis en place avant la fin de 2016. L'automatisation du flux de travail pour les inventaires des Publications sera en place avant la fin de 2017.

Actifs non courants

26. Au 31 décembre 2015, les actifs non courants s'élevaient à 8,7 MCAD, soit une hausse de 1,2 MCAD (+15 %) par rapport à 2014 (7,5 MCAD). La base de l'évaluation des actifs non courants est indiquée dans les méthodes comptables (Note 1).
27. Les rubriques sont a) « Propriétés, installations et équipement », soit 2,4 MCAD représentant 28,1 % du total des actifs non courants (en 2014 le montant était de 2,5 MCAD représentant 33,5 % du total des actifs non courants) ; b) « Contributions à recevoir des États membres », s'élevant à 5,0 MCAD (environ 57,9 % des actifs non courants comme l'illustre le paragraphe 14) ; c) « Créances et avances », s'élevant à 0,4 MCAD (voir le paragraphe 19) ; d) « Actifs incorporels », s'élevant à 0,9 MCAD, soit environ 10,0 % du total des actifs non courants et 0,2 % de la masse totale des actifs (en 2014, ils étaient de 0,8 MCAD, équivalant à 11 % des actifs non courants). Les rubriques mentionnées ci-dessus sont illustrées dans les Notes 2.5, 2.2, 2.3 et 2.6 du rapport, respectivement.

Propriétés, installations et équipement

28. La rubrique « Propriétés, installations et équipement » indiquaient une valeur de 2,4 MCAD, ce qui représente la valeur nette au 31 décembre 2015 des coûts immobiliers pour la rubrique « Mobilier et agencement » (0,07 MCAD), matériel TI (0,5 MCAD), matériel de bureau (0,4 MCAD), véhicules (0,2 MCAD), améliorations de l'immeuble donné à bail (0,5 MCAD), machines (0,2 MCAD), améliorations de l'immeuble donné à bail (travaux en cours) (0,6 MCAD). Les approvisionnements durant l'exercice s'élevaient à 1,1 MCAD et les amortissements à 1,2 MCAD; cette dernière valeur se trouve dans les comptes spéciaux de l'État des performances financières. Des descriptions sont fournies par l'Administration dans la Note 2.5.

Gestion des actifs immobilisés

29. D'après l'« Évaluation de l'audit interne » réalisée l'année précédente (voir le paragraphe 98 de notre Rapport sur l'*Audit des états financiers de 2014*), nous pouvons nous appuyer sur les travaux de l'EAO. En nous fondant sur l'audit des « actifs immobilisés/contrôle de l'inventaire » réalisé par l'EAO et publié en mars 2014, nous constatons que, tout comme l'année dernière, le cadre de gestion des actifs appelle d'autres améliorations. Entre autres observations, l'EAO a recommandé que : 1) l'inventaire physique complet soit réalisé sans plus de retard car il n'y en a pas eu à l'OACI depuis 2005 ; 2) le contrôle de l'état physique des articles devrait se faire périodiquement ; 3) les procédures pour effectuer des sorties de bilan et des rapprochements devraient être intégralement respectées ; 4) la précision du registre des actifs doit être améliorée ; 5) il devrait y avoir des contrôles adéquats pour protéger les actifs qui appartiennent à l'Organisation. De plus, les audits effectués par l'EAO et par les commissaires aux comptes précédents ont révélé certaines faiblesses dans les bureaux régionaux en ce qui concerne la gestion des actifs.

30. Dans son analyse de suivi le plus récent disponible, l'EAO a conclu que 80 % de ses recommandations avaient été appliquées, et que celles qui restaient étaient liées pour l'essentiel aux sorties de bilan et à l'application stricte des procédures.

31. Il convient de mentionner que les « Instructions administratives sur la gestion des propriétés, des installations et de l'équipement » (IA) ont été approuvées en décembre 2015, constituant ainsi une série complète d'orientations dans ce domaine.

Gestion des immobilisations corporelles au niveau régional (Bureau EUR/NAT)

32. Durant notre visite du Bureau régional EUR/NAT, nous avons analysé le registre des actifs tenu par le bureau régional. Certaines des questions soulevées dans notre analyse portaient sur les éléments ci-après :

- a) Matériel et logiciel pour l'inventaire ;
- b) Montant dans le registre (principal) des actifs ;
- c) Seuil de capitalisation et actifs de faible valeur (AFV) ;
- d) Amortissement ;
- e) Politique de gestion des actifs et de leur réforme ;
- f) Capitalisation des actifs incorporels (voir paragraphe à ce sujet).

a) Matériel et logiciel pour l'inventaire :

33. Au bureau EUR/NAT, le matériel d'inventaire (comme par exemple le lecteur de codes à barres) a été livré il y a environ un an, alors que le logiciel correspondant n'a été livré que vers la fin de 2015. Toutefois, durant notre visite, aucun cours de formation ad hoc n'a été organisé et la mise en œuvre du nouveau système d'inventaire n'était pas opérationnelle.

b) Montant dans le registre (principal) des actifs :

34. Le personnel du bureau EUR/NAT nous a remis deux fichiers (pour 1.1.2015/31.12.2014) : le premier portant sur le matériel TI (ITC), en euros, et le second portant principalement sur le mobilier, indiqués en partie en euros et en partie en USD. Nous avons constaté que tous les articles n'ont pas été inscrits comme il faut dans le registre des actifs du bureau EUR/NAT, l'Administration locale nous expliquant que cela était dû à différentes instructions du siège au cours des années. Nous prenons actes du fait que le bureau EUR/NAT révisé actuellement le registre à l'échelle locale.

c) Seuil pour les actifs de faible valeur (AFV)

35. Durant notre visite du bureau EUR/NAT, l'Administration nous a expliqué que le niveau pour l'inscription des LVA dans le registre des actifs avait changé au fil des ans, et que c'était la raison pour laquelle certains anciens articles de faible valeur n'apparaissent pas dans la version actuelle de l'inventaire. Or, ni le manuel des bureaux régionaux ni aucune des instructions qui nous ont été communiquées ne mentionnaient que les LVA et les actifs de valeur supérieure au seuil devaient être systématiquement étiquetés et enregistrés. L'Administration nous a informés que les instructions administratives approuvées en décembre 2015 ont changé à 300 CAD la valeur minimale pour inscrire les AFV dans le système de gestion de l'inventaire (IMS).

Recommandation n° 5

36. Comme suite aux observations en a), b) et c) ci-dessus, nous avons pris note des initiatives actuelles prises par l'Administration et des nouvelles instructions administratives approuvées en décembre 2015, et nous étudieront la question dans un audit ultérieur. Toutefois, considérant que certains actifs n'ont pas été inscrits au bureau EUR/NAT et compte tenu des recommandations formulées dans des rapports spécifiques de l'EAO aussi bien que de celles de nos prédécesseurs qui ont signalé le même phénomène dans d'autres bureaux régionaux, nous recommandons que tous les actifs, en particulier ceux qui n'ont pas été inscrits antérieurement, soient enregistrés dans l'IMS, indépendamment de leur valeur.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. Tous les actifs valant plus de 300 CAD devraient être incorporés dans l'IMS. Le Bureau EUR/NAT prendra les mesures nécessaires pour inscrire tous les actifs manquants.

Au titre de l'AI approuvé pour les PPE, il relève de la responsabilité de chaque bureau régional d'évaluer, d'enregistrer et d'inscrire les données sur ses actifs dans l'IMS. Conformément à l'AI approuvé, ADB a fourni à tous les bureaux régionaux des scanners et de la formation leur permettant d'incorporer les données dans l'IMS.

d) Amortissement :

37. L'amortissement n'est pas géré par le bureau EUR/NAT, mais par le Siège ; par contre, si un bureau régional devait « réévaluer » la durée de vie utile d'un actif donné, il devait discuter d'une telle nécessité avec le siège et la durée de vie utile pourrait être modifiée ; nous n'avons pas constaté de problème majeur à ce sujet.

e) Politique de gestion des actifs et de leur réforme :

38. D'après nos entretiens avec l'Administration du bureau EUR/NAT, une grande partie des actifs (en particulier le matériel TI et les infrastructures, mais parfois aussi les meubles) sont achetés par le siège et transférés aux bureaux régionaux. Nous avons compris cependant que si le bureau EUR/NAT avait besoin d'acquérir du matériel (TI, ameublement, etc.), il pourrait ne pas savoir si un article similaire était disponible et non utilisé au siège ou dans un autre bureau régional.

39. L'Administration a indiqué qu'avant de pouvoir sortir un actif du bilan, le bureau régional devait en aviser le siège (BMG) qui déterminera si l'actif pouvait servir à un autre service de l'Organisation ou alors qui prendra des dispositions pour transférer l'actif à l'entreposage de l'OACI [article II (Disposal), § 7.1, *The Management of Non*

Expendable Property (NEP) Guidelines, 2006]. À cet égard, le paragraphe 5.3.8 des instructions administratives indique que si la valeur comptable nette d'un actif est ramenée à zéro en raison de l'amortissement ou parce qu'il est à la fin de sa vie utile, l'actif est réformé et supprimé du système de gestion de l'inventaire (IMS) et d'Agresso. D'un autre côté, l'Organisation peut décider de continuer à utiliser l'actif, s'il le juge pratique. Dans ces cas, l'actif reste inscrit dans in IMS et Agresso.

40. Conformément aux instructions administratives, l'Administration du siège a demandé aux directeurs régionaux de mettre à jour l'inventaire physique en date de la fin 2015. Le paragraphe 5.2.2 des instructions administratives stipule qu'un inventaire physique de tous les actifs de l'Organisation sera effectué une fois tous les trois ans, tant au siège que dans les bureaux régionaux. Or, au moment de notre visite du bureau régional de Paris, aucun inventaire physique n'a encore été réalisé.
41. D'après le paragraphe 5.4 des nouvelles Instructions administratives, toutes les sorties de bilan doivent débiter par une note interservices (IOM), la suppression de l'actif de l'inventaire sera ensuite communiquée à FIN et enregistrée dans le système de gestion de l'inventaire, et une liste des immobilisations corporelles réformées devra être gardée en dossier aux fins du rapport d'inventaire annuel.
42. À cet égard, nous estimons que, même si un actif est sorti du bilan, il devrait en rester trace dans le registre d'actifs principal avec indication de la raison de l'aliénation. Or, au bureau régional, nous avons constaté en fait que certains des articles sortis du bilan avaient été effacés du registre des actifs et l'Administration du bureau régional nous a indiqué avec suivi les instructions du siège. L'Administration du siège est convenue que les biens aliénés devraient rester dans le registre principal des actifs et inclus dans l'inventaire des immobilisations reçu des bureaux régionaux. Durant notre audit en mars 2016, nous avons vérifié le registre des actifs et constaté que chaque article était classé comme étant « utilisé » ou « non utilisé », mais nous n'avons pu trouver aucune autre information dans le registre, pour savoir par exemple si un actif était affecté et totalement utilisé, ou affecté mais non utilisé ou partiellement utilisé, ou disponible aux fins d'utilisation, ou réformé.

Recommandation n° 6

43. La politique de l'OACI sur la gestion des actifs, applicable au siège et dans les bureaux régionaux, appelle une plus ample application et les données ne devraient pas se limiter aux actifs sortis du bilan; c'est pourquoi nous recommandons que les procédures indiquent plus clairement que les actifs réformés devront faire l'objet de suivi, que de telles informations soient disponibles au siège et aux bureaux régionaux, et qu'il soit indiqué si les actifs sont activement utilisés ou non.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. Le siège et les bureaux régionaux devraient faire le suivi de tous les actifs qui ont été réformés.

Ceci a été fait au siège. Tous les bureaux régionaux ont été avisés de garder des registres des actifs réformés et éliminés.

Actifs incorporels

44. En 2015, les actifs incorporels s'élevaient à 0,9 MCAD ; ils avaient augmenté d'environ 0,1 MCAD (+6.6 %) par rapport à 2014 (0,8 MCAD) ; les valeurs liées à l'amortissement ont été inscrites dans l'État des performances financières. La ventilation est indiquée dans la Note 2.6.

f) Capitalisation des actifs incorporels :

45. Les vérifications effectuées durant notre audit au bureau EUR/NAT ont révélé une facture portant sur une licence de logiciel achetée par le bureau régional, mais qui n'a pas été enregistrée parce que la valeur était inférieure au seuil. Le seuil pour la capitalisation des actifs incorporels est de 5 000 CAD pour les actifs incorporels achetés et de 25 000 CAD pour ceux qui ont été mis au point à l'interne. Ceci dit, nous soulignons la nécessité de garder trace de toutes les licences dans un registre spécial, indépendamment de leur valeur, à l'instar des biens corporels, comme indiqué dans notre 0.

PASSIFS

46. En 2015, le total des passifs s'élevait à 506,2 MCAD, soit une augmentation de 101,2 MCAD (+25 %) par rapport à la valeur enregistrée en 2014 (405,0 MCAD).

Les passifs se composaient :

- a) *De passifs courants*, s'élevant à 357,1 MCAD, représentant 70,5 % du total des passifs (en 2014, ils représentaient 63,6 %, pour un total de 257,4 MCAD), et
- b) *De passifs non courants*, d'un total de 149,1 MCAD, composés seulement de passifs actuariels liés aux avantages du personnel, représentant 29,5 % du total des passifs (en 2014, ils représentaient 36,4 %, pour un total de 147,5 MCAD).

Passifs courants

47. En 2015, le total des *passifs courants* s'élevait à 357,1 MCAD, soit une augmentation de 99,7 MCAD (38,7 %) par rapport à 2014 (257,4 MCAD). Ils se répartissaient comme suit :

- a) « Encaissements anticipés », d'un total de 320,3 MCAD en 2015 (227,7 MCAD en 2014, soit une hausse de 40,7 %). Ils représentent environ 89,7 % des passifs courants et 63,3 % du total des passifs, composés principalement de contributions volontaires pour des projets de coopération technique (304,5 MCAD en 2015). La base de l'évaluation des encaissements anticipés est énoncée dans les Méthodes comptables principales (Note 1). Une ventilation détaillée de ces valeurs est fournie par l'Administration dans la Note 2.8.
- b) « Comptes créditeurs et charges à payer », pour un montant de 27,9 MCAD en 2015 (contre 22,3 MCAD en 2014, soit une hausse de 25,1 %), représentant 7,8 % des passifs courants. Des descriptions sont fournies par l'Administration dans la Note 2.9.
- c) « Avantages du personnel », soit un montant de 7,2 MCAD, ce qui constitue une augmentation de 1,2 MCAD (19,7 %) comparativement à 2014 (6,0 MCAD). Prière de se référer au paragraphe ci-après qui se rapporte à cette question, pour d'autres considérations.
- d) « Crédits pour des contrats/services assurés aux gouvernements », soit un montant de 1,7 MCAD qui représente 0,5 % des passifs courants et 0,3 % du total des passifs (0,4 % en 2014).

Passifs non courants

- 48. Le total des passifs non courants porte uniquement sur les « avantages du personnel » et, en 2015, s'élevait à 149,1 MCAD, représentant une augmentation de 1,6 MCAD (1,1 %) par rapport à 2014 (147,5 MCAD). La base de l'évaluation des passifs non courants est énoncée dans la Note 10. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'IPSAS, l'Administration a fourni une information sur le caractère sensible des tendances supposées dans la Note 2.10.2.

Avantages du personnel

- 49. Les avantages du personnel sont énoncés dans les états financiers sous la rubrique « Passifs courants » pour un montant de 7,2 MCAD et sous la rubrique « Passifs non courants » pour une valeur de 149,1 MCAD, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La hausse totale des passifs (courants et non courants) se chiffre à 2,8 MCAD.

<i>Passifs</i>	Année (MCAD)		Différence 2015-14	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	MCAD	%
<u>Courants</u>	7.2	6.0	1.2	20.0%
<u>Non courants</u>	149.1	147.5	1.6	1.1%
Total	156.3	153.5	2.8	1.8%
Composition				
Plan d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI)	129.8	129.9	-0.1	-0.1%
Fin de service - Congés annuels	8.8	8.6	0.2	2.3%
Indemnités de fin de service/rapatriement	15.2	12.9	2.3	17.8%
Autres avantages sociaux pour les experts internationaux	2.5	2.1	0.4	19.0%
Total	156.3	153.5		

50. L'augmentation globale de ces avantages est expliquée conjointement avec l'information indiquée par l'Administration dans la Note 2.10, tandis que la base de l'évaluation des passifs non courants est présentée dans les politiques comptables (Note 1, paragraphes 31-33).

Passifs créés par les avantages liés à l'ASHI, aux congés et aux indemnités

51. Comme l'indique le tableau ci-dessus (illustrant la composition des passifs), l'augmentation est due essentiellement à une hausse des indemnités de fin de service/rapatriement (2,3 MCAD sur 2,8), tandis que les passifs dus au Plan d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) semblent plus stables. Ces passifs sont dus à des pertes actuarielles et ont été calculés par un actuaire choisi par l'Administration (AON Hewitt), conformément aux hypothèses actuarielles communiquées par l'Administration dans la Note 2.10.3.

52. Ces hypothèses prennent en compte des éléments tels que le taux d'actualisation des obligations à long terme du Gouvernement canadien, égal au rendement en date du 31 décembre 2015, (2,20 % comparé à 2,40 % en 2014), et le taux de change entre USD et CAD (1,00:1,385 en 2015 par rapport à 1,00:1,063 en 2014). Conformément à la norme IPSAS 25, l'Administration a divulgué une analyse de sensibilité sur le taux d'actualisation au paragraphe 2.10.2 des Notes. Certaines hypothèses ont changé depuis le 1^{er} janvier 2016 (concernant les critères d'admissibilité pour le personnel actif et divers seuils pour certains avantages médicaux et dentaires), et les calculs actuariels des passifs ont évolué à la suite de ces changements.

53. L'augmentation de l'âge de départ à la retraite (de 62 à 65) pour les employés recrutés depuis le 1^{er} janvier 2014, ainsi que l'augmentation de 5 à 10 ans de la durée de service aux fins d'admissibilité, ont également influencé les calculs des passifs actuariels. Ces éléments n'étaient pas présents dans les calculs de 2014 ; d'autre part, en comparant l'étude actuarielle de 2015 avec celle de 2014, nous constatons qu'à la date de l'évaluation, la durée moyenne restante de service des employés actifs était passé à 9,7 ans (contre 9,2 pour 2014).
54. Il découle de toutes ces hypothèses que, malgré une hausse de 2,6 MCAD des dépenses liées à l'ASHI pour 2015, le montant des passifs actuariels calculés est resté le même que pour 2014.
55. Toutefois, compte tenu de l'étude actuarielle complète commandée par l'Administration en 2015, nous appelons l'attention du Conseil sur le fait que, si certaines mesures ont eu un impact sensible sur la réduction des passifs de l'ASHI à court et à moyen terme, les mesures mentionnées au paragraphe 53 ne devraient pas avoir beaucoup d'effet sur un scénario à long terme.

La valeur négative des actifs nets de l'OACI est tributaire des passifs actuariels. Si l'on se fonde sur les hypothèses de l'OACI, la valeur des passifs est essentiellement exacte

56. Le montant des passifs actuariels (149,1 MCAD) représente 29,5% du total des passifs (506,2 MCAD) et a un impact sur les actifs nets de l'OACI.
57. Le choix des hypothèses actuarielles relève uniquement de l'Administration. Le Commissaire aux comptes vérifie leur plausibilité et leur conformité à la norme IPSAS 25 et aux années antérieures et il les valide.
58. Comme pour l'année précédente, sur ce sujet particulier, notre équipe a eu recours à un groupe d'actuares publics spécialisés dans les avantages sociaux. Le groupe a étudié les hypothèses clés pour, et en a discuté avec l'Administration. Nous avons constaté que ces hypothèses étaient conformes aux tendances économiques et aux taux, ainsi qu'aux données disponibles à l'OACI au moment de l'audit, et nous les avons validées.
59. Dans l'exécution de leurs tâches, nos actuares ont recalculé les valeurs préparées par AON Hewitt concernant l'ASHI, les congés annuels et les primes de rapatriement ; ils ont également fait une analyse approfondie de toutes les évaluations et les hypothèses actuarielles, pour en examiner la plausibilité, ainsi que les algorithmes utilisés par AON. L'Administration et ses experts ont fourni à nos actuares une coopération et une assistance sans faille.
60. Les travaux de nos actuares ont indiqué que les montants indiqués dans les comptes étaient essentiellement exacts.

Réponse attentive de l'Administration au sous-financement

61. Dans notre rapport sur les États financiers de 2014 de l'OACI, à l'issue de l'analyse menée d'un point de vue financier des incidences des passifs non courants sur la détermination de l'actif négatif net de l'OACI et en particulier sur les passifs liés au régime ASHI, nous avons formulé trois Recommandations et deux propositions à l'Administration.
62. Une des recommandations était que l'Administration devrait recourir à une étude analytique actuarielle complète pour déterminer à quel moment la santé financière de l'OACI pourrait être compromise, dans le scénario à long terme, par les dispositions du plan d'assurance santé.
63. Considérant la pertinence du sujet, et afin de faire le suivi des mesures de l'Administration et d'en déterminer l'efficacité dans la réduction des passifs actuariels liés à l'ASHI, nous avons effectué un audit de performances dont nous avons communiqué les résultats à l'Administration.
64. Nous reconnaissons le fait que l'Administration, dans sa propre analyse des éléments techniques indiqués dans l'étude actuarielle complète de AON Hewitt, avait formulé des propositions effectives destinées au Conseil.
65. Dans notre audit des performances, fondé sur l'analyse réalisée par nos actuaires, nous avons examiné certains des points qui, à long terme, risquent de compromettre l'efficacité des mesures proposées visant à réduire les passifs liés à l'ASHI.

Passifs et sous-financement : les comparaisons entre les institutions des Nations Unies ne sont pas possibles

66. L'année dernière, nous avons aussi noté avec satisfaction la participation de l'Administration de l'OACI à un groupe de travail sur l'ASHI, au sein du système des Nations Unies. Les résultats des travaux du groupe ont été incorporés dans le rapport A/70/590 du Secrétaire général des Nations Unies publié le 4 décembre 2015. Nous avons reçu le rapport vers la fin de mars 2016, avec le document CEB/2016/HLCM/12 en date du 14/03/2016, publié par le Comité de haut niveau sur la gestion (HCLM) pour sa trente-et-unième session tenue les 22-23 mars 2016.
67. Les deux documents contiennent de nombreuses recommandations pour faire face au problème des passifs actuariels liés à l'ASHI. Nous analyserons avec soin les incidences de la mise en œuvre éventuelle de ces recommandations, en tenant compte du fait qu'elles sont encore « en cours », la principale conclusion étant que le groupe de travail devait poursuivre ses travaux.

68. Comme nous l'avons déjà indiqué dans notre rapport sur les États financiers de 2014, nous soulignons le fait qu'il n'est pas toujours possible, au sein du système des Nations Unies, d'utiliser avec cohérence les hypothèses clés relatives à l'ASHI, en raison des différentes caractéristiques de chaque institution. Ces différences portent sur le nombre et la composition des effectifs (rémunération et progression de carrière, allocations familiales, etc.) et le lieu d'affectation (nombre de fonctionnaires déployés dans les bureaux extérieurs), qui ont des incidences sur les maladies et la mortalité prévues.
69. Prenons par exemple la différence dans le calcul du taux d'actualisation conformément à la norme IPSAS 25 ; nous constatons que plusieurs institutions font référence à différentes courbes de rendement (liées par exemple aux obligations de société AA, produites par différents exploitants) ; c'est pourquoi il est difficile de faire une comparaison directe de la situation actuelle des passifs actuariels de l'OACI avec les passifs d'autres institutions du système des Nations Unies.

Vérification du rapport coût-efficacité de régimes d'assurance santé coexistant à l'OACI

70. Dans notre audit de performances sur l'ASHI, nous avons examiné avec soin le plan d'assurance médicale offert par Cigna à l'OACI, tenant compte à la fois du fait que l'OACI est son propre assureur (Cigna se contente d'administrer le plan) et qu'il y a différentes classes de couverture en fonction du lieu de résidence des assurés et du niveau d'assistance requis. Au 31 décembre 2015, le plan d'assurance médicale (PAM) Cigna de l'OACI couvrait plus de 3 000 personnes (3 011), alors que les membres du plan (personnel actif et retraités) se chiffraient à 1 328 à la même date.
71. Il existe toutefois un groupe de la population de l'OACI (personnel actif et retraités) qui n'est pas couvert par le PAM de l'OACI : de fait, le personnel actuel et les anciens employés du Bureau régional de Paris sont généralement assurés par le plan médical de l'UNESCO. Pour ces personnes, non incluses dans les passifs actuariels estimatifs de l'ASHI, l'OACI paye une partie (50%) des primes mensuelles requises par l'administrateur du PAM de l'UNESCO, indépendamment du montant des remboursements demandés par les assurés du Plan; comme il a été indiqué l'année dernière, ceci pourrait donner lieu à une fausse représentation de ces passifs et au risque futur potentiel que l'OACI aurait à couvrir également toutes pertes liées à ces employés.

Recommandation n° 7

72. Bien que nous considérons comme peu importante la part des passifs liée au plan d'assurance médicale de l'UNESCO, nous notons la différence le calcul par AON des passifs actuariels et le calcul qui aurait dû inclure la population couverte par le PAM de l'UNESCO, en relation avec la prime mensuelle versée par l'OACI pour ces personnes. En conséquence, pour donner une juste représentation des passifs actuariels, nous recommandons qu'à compter de l'année prochaine, AON inclue également la population couverte par le plan d'assurance médicale de l'UNESCO dans les calculs relatifs à la norme IPSAS 25.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. Tous les employés et retraités couverts par le Plan d'assurance médicale de l'UNESCO seront pris en compte comme s'ils étaient couverts par le PAM de l'OACI et seront évalués par AON et inclus dans les passifs actuariels de l'OACI.

ACTIFS NETS

73. Les actifs nets comprennent le déficit accumulé et les réserves de l'Organisation en fin d'exercice. En 2015, les actifs nets entraînaient une valeur négative de -87,3 MCAD, soit une amélioration de 5,0 MCAD (5,4 %) comparativement aux -92,3 MCAD de 2014. Concernant cet « actif net » négatif, voir le Paragraphe 56.
74. Tous les mouvements dans les actifs nets sont expliqués dans divers états et notes du rapport analytique financier, en particulier :
- a) État II « État de la performance financière », qui indique l'excédent pour la période considérée (2,4 MCAD) ;
 - b) État III « État des variations de l'actif net », avec les mouvements énumérés séparément ;
 - c) Note 2.12, dans laquelle des informations sont fournies par l'Administration sur la composition des réserves.

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2015

75. Cet état indique les recettes et les dépenses de l'Organisation, classifiées, divulguées et présentées de manière cohérente afin d'expliquer le déficit ou l'excédent net de l'exercice. La période considérée enregistrait un excédent de 2,4 MCAD.

RECETTES

76. Le total des recettes s'élevait à 272,2 MCAD, soit une augmentation de 8,6 MCAD (+3,2 %) par rapport à 2014 (263,7 MCAD), et se composait des éléments suivants :
- a) « Contributions aux accords de projet », totalisant 137,4 MCAD en 2015 et représentant 50,5 % du total des recettes ; ces contributions ont baissé de 1,6 % par rapport à 2014 (139,6 MCAD) ;
 - b) « Contributions fixées », s'élevant à 92,4 MCAD en 2015, représentant 34,0 % des recettes totales, soit une augmentation de 3,0% comparativement à 2014 (89,8 MCAD) ;
 - c) « Autres activités génératrices de produits » totalisant 19,1 MCAD en 2015, et représentant 7,0 % des recettes totales; soit une augmentation de 22,1 % par rapport à 2014 (15,6 MCAD) ;
 - d) « Autres contributions volontaires », totalisant 9,9 MCAD en 2015, soit une baisse de 20,7% par rapport à 2014 (12,4 MCAD) ;
 - e) « Recettes d'honoraires d'administration » et « Recettes diverses » totalisant conjointement 13,5 MCAD en 2015, soit une augmentation de 117,8 % par rapport à 2014 (6,2 MCAD).
77. Notre audit n'a révélé aucun problème majeur ; une ventilation détaillée a été présentée par l'Administration dans la Note 3.2.

DÉPENSES

78. Les dépenses s'élevaient à 269,8 MCAD, soit une augmentation de 11,4 MCAD (+4,4 %) comparativement à 2014 (258,4 MCAD). Elles se composaient des éléments suivants :
- a) « Traitements et avantages du personnel », pour un total de 159,5 MCAD en 2015 représentant 59,1 % des dépenses totales ; soit une augmentation de 11,3 % par rapport à 2014 (143,3 MCAD) ;
 - b) « Fournitures, consommables et autres », pour un total de 66,9 MCAD en 2015 et représentant 24,8 % des dépenses totales, soit une baisse de 14,9 % par rapport à 2014 (78,7 MCAD) ;
 - c) « Charges opérationnelles générales », pour un total de 20,0 MCAD en 2015 et représentant 7,4 % des dépenses totales, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2014 ;
 - d) « Charges opérationnelles générales », pour un total de 20,0 MCAD en 2015 et représentant 7,4 % des dépenses totales, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2014 ;

- e) « Réunions, formation et autres charges », totalisant conjointement 11,4 MCAD en 2015, soit une augmentation de 25,7 % par rapport à 2014 (9,0 MCAD).

Achats

79. Les achats constituent une partie des dépenses analysées dans le paragraphe ci-dessus et se rangent sous les rubriques « Fournitures, consommables et autres », « Charges opérationnelles générales », « Réunions » et « Formation ».

80. Les données fournies par l'Administration ont montré les éléments suivants :

- Les dépenses pour les « Fournitures, consommables et autres » ont baissé de 14,9 %, passant d'environ 78,7 MCAD au 31.12.2014 à 66,6 MCAD au 31.12.2015 ; alors que les montants pour les « Charges opérationnelles générales » ont augmenté.
- Le montant total des dépenses d'acquisition inclus dans la rubrique « Fournitures, consommables et autres » a été divisé en quatre centres de coûts :
 - 4163 [Section des opérations des services extérieurs – Asie et Pacifique (FAP)], représentant environ 0,4 % des dépenses d'acquisition (0,3 MCAD),
 - (Section des opérations des services extérieurs – Afrique), représentant 8,6 % des dépenses d'acquisition (5,7 MCAD),
 - 4165 [Section des opérations des services extérieurs – Europe et Moyen-Orient (FEM)], représentant 8,6 % des dépenses d'acquisition (5,7 MCAD), et
 - 4166 [Section des opérations des services extérieurs – Amériques (FAM)], représentant la plus grande part (82,2 %) des dépenses d'acquisition (54,8 MCAD).

81. Par ailleurs, en 2015, l'EAO a réalisé un audit des « Acquisitions pour le siège ». L'objectif de cet audit était d'évaluer les activités d'achat effectuées par la Section des acquisitions (PRO) de l'OACI et par des gestionnaires de crédits bénéficiant d'une délégation de pouvoirs, en évaluant si celles-ci étaient réalisées conformément aux règles et procédures, et d'une manière économique et avantageuse du point de vue coûts-efficacité.

82. En date de notre audit, 8 des 13 Recommandations figurant dans le rapport de l'EAO avaient été mises en œuvre (61,5 %). Nous sommes conscients de la pertinence des questions clés qui y figurent et, afin d'éviter tout chevauchement, nous prenons note des constatations et conclusions de l'audit et nous suivrons la mise en œuvre des recommandations.

Personnel

83. Nous avons aussi procédé à un examen détaillé d'un certain nombre d'états de paie sélectionnés au hasard. Certains concernaient des fonctionnaires financés par le budget ordinaire et d'autres des experts des services extérieurs relevant du budget de la TCB. Nous avons vérifié la précision et l'exactitude des états de paie en rapport avec les règles et procédures établies. Nous avons aussi vérifié, pour les états de paie de l'échantillonnage, les documents d'accompagnement trouvés dans les dossiers personnels pour nous assurer que les droits et indemnités accordés aux divers fonctionnaires étaient fondés dans la situation que révélaient leurs dossiers. Nous n'avons détecté aucune erreur ou faille majeure à la suite de nos tests et analyses, aussi considérons-nous que nous sommes raisonnablement assurés que les valeurs inscrites dans les comptes étaient exactes.

Centralisation de la fonction liée au paiement des traitements

84. Nous avons observé que la fonction liée au paiement des traitements n'était pas totalement centralisée dans un bureau unique (Service de la paie au Siège) et la justification de l'attribution des tâches n'était pas évidente. Le service de la paie au siège couvre la plupart des catégories d'employés, en excluant cependant certaines autres. Pour ces cas, le service de la paie au siège peut encore intervenir de différentes manières.

85. En voici deux exemples :

- i. Consultants : Le service de paie au siège paye les consultants sous SSA pour la TCB ; en revanche, il ne paye pas les consultants sous SSA pour le siège (pour ces cas-là, un coordonnateur du bureau où ils sont recrutés lancent le processus, et les paiements vont au bureau des comptes créditeurs de FIN, mais c'est le service de paie au siège qui émet les bulletins de salaire annuels);
- ii. Personnel des services extérieurs recrutés pour des projets de la TCB : Les membres des Services généraux et les administrateurs nationaux sur le terrain ne sont pas payés par le Service de paie au siège, mais localement par les coordonnateurs de projets, la justification étant que les devises nécessaires ne sont pas disponibles dans 80 % des cas ; par contre, les pensions de ces employés sont indiquées par le service de paie. Ce n'est toutefois pas le cas pour les administrateurs et catégories de rang supérieur des services extérieurs de la TCB (experts internationaux sur le terrain et OPAS), qui sont couverts par le service de paie au siège, à l'instar du personnel ordinaire. Il existe en outre de nombreux autres employés GS recrutés localement et des NO des services extérieurs qui ne reçoivent pas de pensions; ces catégories de personnel ne sont mentionnées que dans les rapports des donateurs, à la demande de TCB et ces informations sont générées par la Sous-direction des Finances.

86. Bien que l'Administration nous ait informés que cette façon de faire était efficace jusqu'ici, la centralisation de cette fonction peut, de façon générale, baisser le niveau de contrôle des risques et augmenter l'efficacité, puisque les Services de paie disposent des connaissances techniques et de l'expérience requises pour exécuter cette tâche.

Recommandation n° 8

87. Nous recommandons que l'OACI : 1) examine la possibilité de centraliser la fonction de paiement des traitements, afin d'inclure les membres des services généraux des services extérieurs et les administrateurs nationaux de TCB, ainsi que les consultants ne relevant pas de TCB et, s'il y a lieu, 2) qu'elle reconfigure en conséquence les ressources du service de paie du Siège.

Proposition et observations de la Secrétaire générale

La Recommandation est acceptée. Une évaluation sera faite pour déterminer s'il convient de centraliser dans le bureau du Service de paie du siège le paiement des rémunérations de ces deux catégories de personnel – a) les services généraux des services extérieurs et les administrateurs nationaux de TCB et (b) les consultants ne relevant pas de TCB.

Compte rendu sectoriel

88. Un rapport par secteur est fourni dans la Note 5 des États financiers de 2015. Cette sectorisation a pour objet de faire connaître la situation et les performances financières, et d'imputer les dépenses directement aux secteurs intéressés. La méthodologie prévoit aussi une répartition des dépenses et des recettes, principalement par secteur, connue sous le nom de Projet des activités ordinaires et de coopération technique.

**ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

89. L'État III « État des variations de l'actif net » indique les mouvements durant l'exercice 2015, qui s'est terminé par un solde négatif de -87,3 MCAD au 31 décembre 2015. Nos conclusions d'audit liées à ces actifs nets négatifs sont indiquées dans les paragraphes concernant les « Avantages du personnel ».

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

90. L'État de la trésorerie identifie les sources d'entrée de trésorerie, les postes auxquels des fonds ont été consacrés pendant la période de compte rendu et le solde de la trésorerie à la date du compte rendu.

91. En 2015, l'OACI indiquait des flux de trésorerie nets de 95,7 MCAD provenant de ses activités de fonctionnement, situation positive comme elle l'avait été en 2014

(24,4 MCAD). Les flux de trésorerie nets provenant d'activités d'investissement (-0,5 MCAD) indiquaient une variation négative par rapport à 2014, due à une augmentation des recettes liées aux intérêts et à une diminution des investissements et des achats de biens, installations et équipement (immobilisations corporelles), et de biens incorporels (immobilisations incorporelles).

92. Le résultat net pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie indiquait une augmentation de 90,5 MCAD en 2015. Nous avons vérifié les entrées sous-jacentes en sélectionnant des échantillons provenant de certains comptes. Nous avons conclu que toutes les transactions sélectionnées étaient adéquatement accompagnées des documents voulus. L'état de la trésorerie est ainsi vérifié et confirmé.

ÉTAT DE LA COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS

93. L'État V « État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et présenté conformément à la Norme IPSAS 24 qui exige que cette comparaison, qui découle de l'exécution du budget lui-même, soit indiquée dans les états financiers. La norme prévoit aussi l'exposé des raisons des différences importantes entre les montants budgétisés et les montants réels. De plus amples informations concernant l'État V, qui ne se rapporte qu'au Programme ordinaire, sont fournies dans la Note 4.

BUREAU DE L'ÉVALUATION ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE (EAO)

94. Dans cette partie de notre rapport, nous examinons brièvement le suivi des recommandations et des propositions résultant de notre évaluation de la fonction de vérification interne, qui est une tâche requise au début de notre mandat.
95. Comme base de notre évaluation, nous nous sommes appuyés la Ligne directrice 202 « Évaluation des services d'audit interne dans les organisations des Nations Unies », adoptée par le Groupe des auditeurs externes des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, à la 34^e session du groupe, en novembre 1992, et révisée à sa 41^e session d'octobre 2000. Ayant examiné la ligne directrice et vérifié qu'elle est toujours conforme aux normes et principes mis à jour, nous avons mis au point une application web contenant la liste de vérification révisée, dont nous avons donné l'accès à distance au Chef, EAO.
96. Nous étions également des coordonnateurs sur la question durant la réunion du Groupe d'auditeurs externes tenue à New York en décembre 2014. Soucieux de suivre une démarche cohérente en la matière, nous avons proposé à cette réunion que les auditeurs

externes du système des Nations Unies utilisent un outil « de base » commun qui, à notre avis, pourrait être fondé sur la Ligne directrice 202 révisée.

97. Nous étions également invités à faire le suivi de la question en préparation de la réunion du Groupe des auditeurs externes à Genève en décembre 2015. À cette occasion, nous y avons présenté, entre autres, les résultats de notre expérience de l'utilisation de l'application sur le web de la Ligne directrice 202. Le Groupe a conclu que la Ligne directrice pouvait être suivie sur une base volontaire par d'autres auditeurs externes. Corte dei conti a mis ses connaissances (ainsi que l'application qu'elle a mise au point) à la disposition de tous ceux qui en ont fait la demande.
98. Nous tenons à signaler la coopération reçue des employés d'EAO, qui étaient chargés en outre d'apporter un appui logistique au Commissaire aux comptes. Comme il est indiqué dans les tableaux de suivi (voir l'Annexe 1), l'EAO a mis en œuvre nos recommandations and nos propositions, à l'exception de la proposition n° 9, qui ne relève pas de ses responsabilités.

SUIVI DE NOS RECOMMANDATIONS ET DE CELLES DE NOS PRÉDÉCESSEURS

99. Nous avons assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations et propositions figurant dans notre rapport précédent. Les Annexes 1 et 2 contiennent les tableaux de suivi, qui incluent les observations de l'Administration de l'OACI, ainsi que l'état actuel de la mise en œuvre.
100. D'autre part, nous avons examiné toutes les recommandations formulées par nos prédécesseurs, ainsi que les observations de l'Administration de l'OACI au moment de la présentation de leurs rapports et en date du 31 décembre 2015, ainsi que l'état actuel de leur mise en œuvre (voir l'Annexe 3).
101. Les recommandations qui sont présentées comme étant « closes » cette année ne figureront pas de nouveau dans le prochain rapport de vérification, à moins qu'il ne soit nécessaire d'y donner un suivi annuel.

ANNEXE I – Suivi de nos recommandations figurant dans le rapport de l'exercice financier 2014

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes de l'Italie	Observations de la Secrétaire générale au moment de la publication de notre rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
Rec. 1	Étant donné que les retards dans le processus d'appel à l'AJAB suscitent les inquiétudes susmentionnées, <u>nous recommandons</u> à l'Administration de lancer un examen interne des procédures actuelles et des ressources disponibles, en respectant pleinement les règles administratives.	La Recommandation est acceptée.	La responsabilité dans ce domaine est répartie entre ADB et LEB. Le groupe de travail sur la gestion interne a tenu jusqu'ici deux réunions. Ayant conclu à l'unanimité que les contraintes de capacité actuelles sont un problème structurel, il a déterminé la nécessité, outre les mesures de procédure, de renforcer les capacités des ressources afin de fortifier les fonctions liées à l'AJAB. Le groupe a examiné plusieurs options, incluant sans s'y limiter l'élargissement des membres de l'AJAB de 6 à 9 personnes, une application plus stricte de la règle 111.1. du Règlement du personnel, incluant éventuellement l'usage ou l'application de formulaires de soumission préétablis et une détermination rapide de la recevabilité, ainsi que la possibilité d'appels sans audience sur la base de soumissions écrites uniquement dans les cas où les faits ne sont pas contestés et/ou le consentement des parties a été obtenu. Les travaux sur la question se poursuivent.	En cours

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes de l'Italie	Observations de la Secrétaire générale au moment de la publication de notre rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
Rec. 2	Des mesures correctives étant nécessaires, le Conseil pourrait envisager ces moteurs. Puisque le premier n'est absolument pas du ressort de l'Administration, <u>nous recommandons</u> à celle-ci, dans le cadre de ses compétences, de s'occuper des autres moteurs avec le Conseil.	Acceptée. FIN présentera des options de financement des passifs de l'ASHI à la 205 ^e session du Conseil.	La note C-WP/14295, présentée à la 205 ^e session du Conseil, décrit les options dont le Conseil pourrait être saisi et visant à limiter les coûts des obligations du Plan d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Ayant examiné la note et la recommandation du Commissaire aux comptes, le Conseil a recommandé une étude actuarielle complète afin de déterminer les facteurs et de proposer et de quantifier plusieurs options de financement des obligations. Une telle étude a été menée par AON en août 2015. Elle a été présentée à la 206 ^e session du Comité des finances. Celui-ci a recommandé une autre étude destinée à évaluer les conséquences de la combinaison de trois options, à savoir, augmenter l'âge de la retraite de 62 à 65 ans, une majoration de 4 % des salaires bruts et des mesures incitant les retraités à se retirer du plan ASHI en faveur des options de soins de santé appuyées par l'État.	Partiellement mise en œuvre L'Administration fournit au Conseil les informations pertinentes, mais d'autres analyses sont nécessaires (voir notre rapport spécial intitulé « <i>La direction a-t-elle élaboré des mesures efficaces pour réduire les passifs actuariels au titre de l'ASHI ?</i> »)

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes de l'Italie	Observations de la Secrétaire générale au moment de la publication de notre rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
Rec. 3	Nous <u>recommandons</u> que l'Administration bénéficie d'une étude actuarielle complète pour évaluer à quel moment la santé financière de l'OACI pourrait être compromise, dans le scénario à long terme, par les provisions du Régime d'assurance-maladie. Cette étude actuarielle complète devrait être présentée à l'OACI avant le début de l'exercice d'approbation du nouveau budget.	Acceptée. Nous demanderons une étude actuarielle de l'incidence des ASHI sur la santé financière à long terme de l'OACI.	L'AON a mené une étude actuarielle en août 2015. La note C-WP/14338 décrivant l'impact de plusieurs scénarios sur la santé à long terme de l'OACI a été présentée au FIC le 2 octobre 2016 (206 ^e session). Ayant examiné la note de travail, FIC a recommandé une autre étude par les actuaires pour quantifier les incidences de la combinaison de trois scénarios sélectionnés. L'étude demandée a été présentée au Conseil comme annexe à la note C-WP/14338 durant la 206 ^e session.	Partiellement mise en œuvre L'Administration a présenté au Conseil une étude actuarielle complète avec plusieurs hypothèses. Certaines solutions sont encore à l'étude ; lorsqu'elles seront acceptées, il faudra encore une évaluation pour déterminer à quel étape la santé financière de l'OACI pourrait être compromise (voir notre rapport spécial intitulé « <i>La direction a-t-elle élaboré des mesures efficaces pour réduire les passifs actuariels au titre de l'ASHI ?</i> »). Voir la Prop. n° 1
Rec. 4	Nous <u>recommandons</u> de revoir les conditions du contrat avec Cigna (anciennement Vanbreda) afin d'auditer ses performances.	Acceptée. Dans les contrats futurs, nous intégrerons des dispositions qui nous permettront d'auditer les paiements effectués par l'administrateur du plan.	Nous incorporerons dans les contrats futurs des dispositions qui nous permettront de vérifier les paiements versés par l'administrateur du plan. En outre, une demande a été présentée à Cigna visant à amender l'accord existant entre l'OACI et Cigna, été celle-ci a accepté en principe. L'accord révisé proposé fait encore l'objet de pourparlers entre les équipes de juristes de l'OACI et de Cigna.	En cours

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes de l'Italie	Observations de la Secrétaire générale au moment de la publication de notre rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
Rec. 5	Nous <u>recommandons</u> d'entreprendre un processus d'examen interne complet pour déterminer : a) les différences qui peuvent être considérées comme étant justifiées au regard d'une disparité substantielle des besoins et des situations et, b) les différences qui nécessitent une harmonisation accrue, notamment par la modification du cadre juridique.	Acceptée. Un examen interne pourrait être réalisé avec les experts des domaines concernés pour revoir les dispositions des Règles administratives et du Règlement du personnel des services extérieurs. La tâche consisterait à formuler des recommandations sur l'harmonisation de la démarche, s'il y a lieu, et à souligner la nécessité d'un traitement différent, si cela se justifie.	TCB et ADB ont entamé les travaux d'harmonisation des règlements du personnel des services extérieurs de TCB et du Règlement du personnel de l'OACI.	En cours
Rec. 6	Nous recommandons que l'EAO présente au Secrétaire général un plan officiel d'audit pluriannuel glissant : a) fondé sur des exercices d'évaluation des risques ; b) indiquant les ressources envisagées pour parer aux principaux domaines de risques; c) indiquant les risques qui ne peuvent être couverts avec les ressources actuelles.	Acceptée. À l'avenir, l'EAO présentera un plan de travail annuel et un plan de travail triennal glissant, que le Bureau prépare déjà pour usage interne à l'intention du Secrétaire Général, indiquant les risques majeurs qui peuvent être couverts pendant cette période.	Pour 2016, l'EAO a soumis à la Secrétaire générale son plan de travail annuel ainsi que son plan de travail triennal à horizon mobile avec un résumé de l'évaluation de risques, indiquant les risques graves pouvant être couverts durant cette période.	Close
Rec. 7	Nous <u>recommandons</u> que l'EAO indique le temps nécessaire pour réaliser les audits prévus, en faisant la liaison avec tous les objectifs d'audit possibles prévus dans un programme de travail annuel et dans un programme de travail pluriannuel afin de fournir au Secrétaire général de plus amples informations pour déterminer à l'avenir le niveau de ressources adéquates pour la fonction d'audit interne.	Acceptée. EAO prépare déjà un plan annuel indiquant le temps qu'il estime devoir consacrer à chaque audit (pour son propre usage) ; mais à l'avenir, cette information sera aussi intégrée dans le plan de travail annuel présenté au Secrétaire Général.	Pour 2016, l'EAO a présenté à la Secrétaire générale des informations sur les ressources estimatives requises pour achever le plan de travail annuel proposé.	Close

ANNEXE II – Suivi de nos propositions formulées dans notre rapport pour l'exercice financier 2014

N°	Proposition formulée par la Cour des comptes de l'Italie	Observations de la Secrétaire générale au moment de la publication de notre rapport	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
Prop. 1	Afin d'enregistrer de façon plus précise les articles en tant qu'inventaire dans les états financiers, nous proposons que lors du prochain exercice de vérification des inventaires, on accorde une attention à la juste valeur des articles, en particulier à ceux de l'inventaire qui devraient être sortis du bilan.	Acceptée	En cours
Prop. 2	Nous proposons à l'Administration de présenter au Secrétaire général, dans le contexte de l'élaboration des états financiers de fin d'année, un document contenant i) des statistiques sur les instances en justice en cours devant l'AJAB et le TANU, ii) dans la mesure du possible, un calcul plus fractionné des montants réels réclamés pour évaluer si la situation aura une incidence sur les états financiers.	La proposition est acceptée	En cours
Prop. 3	<u>Nous proposons</u> à l'Administration de voir à la fin de l'exercice 2015 si certaines hypothèses mériteraient d'être revues.	L'Administration accepte cette proposition. Les hypothèses seront examinées avec AON avant la clôture des comptes en fin d'exercice 2015.	Close. Cette proposition est close et a été reformulée comme Recommandation n° 6
Prop. 4	Étant donné que des mesures correctives s'imposent, nous <u>proposons</u> à l'Administration de définir d'avance et de façon complète un ensemble de moteurs et de sous-moteurs afin d'identifier ceux qui sont le plus adaptés pour réduire le sous-financement à long terme.	Acceptée. L'Administration identifiera les variables qui influencent le financement de l'ASHI.	En cours Voir, pour référence, notre rapport spécial intitulé « <i>La direction a-t-elle élaboré des mesures efficaces pour réduire les passifs actuariels au titre de l'ASHI?</i> », en particulier la Proposition n° 1
Prop. 5	Étant donné qu'il est important de préserver les données concernant le personnel, nous proposerons à l'Administration de mener à terme, dans des délais raisonnables, la numérisation de tous les dossiers sur papier qui se trouvent dans HRB.	Acceptée. La possibilité de numériser des données personnelles supplémentaires, en tenant compte des priorités de l'Organisation en matière de préservation des renseignements, devrait être envisagée en se fondant sur les ressources disponibles.	En cours

N°	Proposition formulée par la Cour des comptes de l'Italie	Observations de la Secrétaire générale au moment de la publication de notre rapport	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
Prop. 6	Nous soulignons le fait qu'il est important de rattacher les activités d'audit aux risques. Par conséquent, <u>nous proposons</u> que l'EAO présente un seul document avec une évaluation des risques indiquant tous les domaines majeurs de risque, et indique au Secrétaire général et au Comité consultatif sur l'évaluation et les audits, durant l'exercice d'approbation du plan de travail annuel, si le nombre d'audits prévu est suffisant pour couvrir les risques majeurs constatés.	Acceptée. À l'avenir, l'EAO produira un seul document d'évaluation des risques.	Close
Prop. 7	Comme suite à notre Recommandation n° 6, considérant qu'il ne sera pas possible de couvrir tous les risques constatés pour une année donnée, <u>nous proposons</u> que l'EAO présente un plan de travail sur plusieurs années, lié à l'évaluation des risques, spécifiant non seulement les audits qui couvriront, pour une période donnée, certains des risques majeurs constatés mais aussi ceux d'entre eux qui ne sont pas couverts.	Cette proposition est couverte par la Recommandation 6	Close
Prop. 8	Étant donné que le domaine des technologies de l'information a été identifié comme un risque majeur, nous proposons d'examiner la possibilité d'ajouter au personnel de l'EAO un vérificateur permanent en matière de technologies de l'information, lequel pourrait aussi effectuer d'autres types de vérifications, permettant ainsi au budget existant : a) de renforcer le programme de formation du personnel et b) de recruter occasionnellement des experts en vérification externe dans des domaines techniques liés à l'activité centrale de l'OACI (le secteur aéronautique), afin de couvrir les risques dans ces domaines techniques.	Acceptée. La possibilité de créer un poste supplémentaire de vérificateur des technologies de l'information sera envisagée dans le cadre du processus d'établissement du budget pour le triennat 2017-2019.	En cours

ANNEXE III – Suivi des recommandations formulées par les auditeurs français dans leurs rapports pour les exercices financiers antérieurs

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 12</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>Compte tenu de l'importance des volumes financiers gérés, tant au titre du budget ordinaire que des autres ressources, l'OACI pourrait réfléchir à la mise en place d'instruments de suivi et de pilotage financier des activités d'ADB qui dépendent de ressources non budgétaires (COS et RGA).</p>	<p>Acceptée. Cette recommandation permettra d'assurer un usage efficace des ressources et une gestion efficace des activités d'ADB. Un système complet de suivi et de pilotage financier sera établi dans le cadre d'une coopération entre FIN et ADB.</p>	<p>Un poste d'Administrateur adjoint de la gestion des ressources a été établi dans les bureaux de D/ADB pour appuyer le suivi et la gestion des ressources. Ce poste spécial a été comblé en février 2015. La personne nommée assure un suivi complet de toutes les activités d'ADB, en étroite coopération avec FIN et HR.</p>	<p>Close</p>
<p>Rec. 15</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>Dans les limites fixées par le prochain budget triennal (2014-2016) pour les services support, l'Organisation devrait envisager d'accorder suffisamment de postes à la section ICT pour assurer une maîtrise satisfaisante des principales applications de technologies de l'information, y compris par réallocation depuis d'autres services.</p>	<p>Acceptée. Le Secrétariat appuie cette recommandation. Les possibilités d'accorder à ICT un nombre suffisant de postes pour exécuter ses tâches seront déterminées dans les limites du budget disponibles.</p>	<p>En progression.</p> <p>ICT est en train de convertir des fonctions clés existantes assurées par des consultants en deux postes G7 et deux postes P3 temporaires.</p>	<p>En progression</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 28</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>Il conviendrait désormais de s'assurer que l'intégration de l'activité de coopération technique dans celle des bureaux régionaux se fait de façon homogène d'un bureau à l'autre.</p>	<p>Acceptée. La politique sur l'assistance technique et la coopération technique, approuvée par le Conseil, régira la mise en œuvre des activités d'assistance technique et de coopération technique. En outre, agissant par l'intermédiaire de la Commission d'examen du suivi et de l'assistance (qui inclut la participation des bureaux régionaux dans la mesure du possible), la Secrétaire générale allouera des ressources du budget du Programme ordinaire à l'apport de l'assistance technique. Les experts de la coopération technique dans cinq des sept bureaux régionaux, financés antérieurement par le Fonds AOSC pour la coopération technique, ont été absorbés par le budget du Programme ordinaire. Des indicateurs de performance et des cibles seront établis afin d'évaluer les activités menées par les bureaux régionaux.</p>	<p>Une liste de KPI communs a été établie pour les bureaux régionaux pour 2015.</p> <p>(L'Administration considère cette recommandation comme étant close en 2015)</p>	<p>Close</p> <p>Voir, à titre de référence, notre rapport spécial intitulé <i>Est-il possible de mesurer la performance d'un bureau régional ?</i> »</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 3</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Le Commissaire aux comptes recommande d'améliorer la présentation de ce document [Tableau de bord des Ressources humaines], en y ajoutant davantage de données et d'analyses afin de fournir au Conseil un résumé lui permettant de suivre chaque année l'évolution de la rubrique la plus importante du budget de l'Organisation, à savoir le coût des traitements (équivalant à plus de 80 % du budget du Programme ordinaire).</p>	<p>La Secrétaire générale accepte cette recommandation : la note sur les effectifs actuels décrit en détail l'établissement d'une variété de paramètres des RH conformes aux pratiques de l'ONU. Des observations et des analyses y sont déjà ajoutées qui dépassent les informations fournies par d'autres institutions des Nations Unies. La note de travail sera encore améliorée, avec l'ajout de renseignements supplémentaires.</p>	<p>Depuis la 205^e Session du Conseil, le rapport annuel sur l'état des effectifs de l'OACI a été élargi, afin d'inclure d'autres renseignements et analyses (voir la liste des ajouts au paragraphe 1.2 de la note C-WP/14303).</p> <p>(L'Administration considère cette recommandation comme étant close en 2015)</p>	<p>Close</p> <p>Cette recommandation fera l'objet de suivi dans le cadre de nos futurs audits.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 5</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Puisque cette pratique n'a pas été contestée en principe par le Conseil, l'OACI devrait établir des normes générales appropriées, dont l'objet principal serait de déterminer si elle n'entraîne pas de droit ou d'obligation de l'employé visé vis-à-vis de l'OACI. Avec un tel objectif en tête, les textes de référence (FSSR et le Manuel de projet du personnel national), ainsi que certaines clauses des accords standard, doivent être harmonisés avec les pratiques et les objectifs réels (non-subordination du personnel contractuel des administrations nationales envers l'OACI, absence de toute responsabilité autre qu'un contrôle administratif des dossiers de recrutement par le directeur de TCB, etc.). Dans l'ensemble, le but est de définir un statut ad hoc sans rapport avec d'autres types de nomination entrepris par l'OACI sous sa propre responsabilité.</p>	<p>La Secrétaire générale accepte cette recommandation : d'ici décembre 2014, TCB examinera le FSSR et le Manuel de projet du personnel national pour évaluer la possibilité d'inclure des clauses plus spécifiques afin de couvrir ces types de contrats.</p>	<p>Les contrats de l'OACI avec le personnel local ont été examinés en consultation avec la Direction des affaires juridiques, en y insérant des clauses visant à indiquer que le rôle de l'OACI se limite à l'administration des contrats. D'après le modèle de contrat étudié, les contractuels recrutés localement ont des liens hiérarchiques avec les autorités nationales respectives, qui sont entièrement responsables du personnel et des obligations sous-jacentes envers ce personnel aux termes des dispositions du contrat.</p> <p>(L'Administration considère cette recommandation comme étant close en 2015)</p>	<p>Close</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 8</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Le Commissaire aux comptes recommande d'adopter le principe d'une amélioration continue des données budgétaires et financières fournies par FIN. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme de rencontres périodiques avec les directions au siège. Le Commissaire recommande en outre de faire du taux de recouvrement des dettes des missions, des délégations et des services ARGF (dont la plus grande partie sont les comptes 14150 et 14160) un indicateur de performance clé (KPI) dans le prochain budget triennal.</p>	<p>La Secrétaire générale accepte partiellement cette recommandation et la mettra en œuvre durant le premier semestre de 2014.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. FIN diffusera des rapports de budget en sollicitant les contributions ou les suggestions des différentes Directions au moins une fois par an. FIN donnera de la visibilité au coût des états de paie pour les Directions qui le souhaitent. 2. Les KPI qui sont importants pour le Conseil seront établis avec des éléments contribués par le Conseil. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les responsables de budgets sont contactés et invités à proposer des améliorations aux rapports de budget au moins une fois par an. 2. Des projets de KPI ont été présentés au Conseil durant un atelier en mars 2015. Il a alors été convenu que le Secrétariat trouvera des points communs entre certains KPI et les harmonisera pour ANB et ATB, ce qui en réduira le nombre global ; le Conseil est convenu d'examiner la gestion des performances d'un point de vue stratégique, de manière à identifier un quelques KPI généraux pour l'Organisation, qui seraient suivis de façon régulière. Par la suite, un sous-groupe sur la gestion des performances, placé sous l'égide du WGGE, a entamé le processus d'identification un certain nombre de KPI organisationnels qui seront suivis régulièrement par le Conseil. Le sous-groupe est assisté par un membre du personnel de l'OACI remplissant les fonctions de Secrétaire. <p>(L'Administration considère cette recommandation comme étant close en 2015)</p>	<p>Close</p> <p>Voir, à titre de référence, notre rapport spécial intitulé « Est-il possible de mesurer la performance d'un bureau régional ? »</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 14</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Un inventaire a été dressé en présence de toutes les parties intéressées en juillet 2012, à la suite de quoi une lettre a été envoyée au Directeur général de l'ADS. Le Conseil pourrait demander au Secrétariat de se fonder sur ce rapport conjoint pour présenter la question clairement et directement aux plus hautes autorités de l'État hôte.</p> <p>Le Commissaire aux comptes a été informé que l'État, par l'entremise de l'ANACIM et l'ADS, a assumé la responsabilité et que les travaux de réparation sont en cours (d'après l'OACI, en avril 2014, les travaux ont été achevés à 75 %, le reste – terrasse, route d'accès – devant être fini pour le 20 mai 2014).</p>	<p>La Secrétaire générale a partiellement acceptée la recommandation, avec une date cible fixée au premier trimestre 2014.</p>	<p>Les travaux pour la terrasse et la route d'accès ont été achevés en mai 2014 ; ils se poursuivent actuellement pour la construction d'un stationnement extérieur sur les terres adjacentes au bureau (à la suite de demandes officielles adressées au Gouvernement par la Secrétaire générale de l'OACI et le Président du Conseil lors de visites à l'État en 2014). Ces derniers travaux sont accomplis à 60 % (pavage de la zone de stationnement et la clôture est érigée à 25 %) et devraient s'achever d'ici la fin du premier trimestre de 2015.</p>	<p>En progression</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 15</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Trois mesures pourraient être envisagées pour résoudre le problème actuel :</p> <p>1) Les experts régionaux pourraient prendre résidence dans un appartement ou, s'ils préfèrent loger dans une maison individuelle, être invités à assumer les coûts supplémentaires de protection ;</p> <p>2) Les fournisseurs de service de sécurité devraient être invités (sous la supervision de l'UNDSS, s'il y a lieu) à se soumettre à la concurrence et réduire leurs tarifs ;</p> <p>3) L'OACI devrait appliquer fermement de la pression sur le pays hôte concernant la nécessité de renforcer la sécurité de ses experts. Dans le cas où ces trois conditions sont respectées, et lorsqu'elles le seront, l'OACI devrait allouer des fonds au Bureau de Dakar pour lui permettre de se conformer aux exigences locales de la Sécurité de l'ONU.</p>	<p>La Secrétaire générale rejette cette recommandation, estimant que la question de sécurité doit être abordée par toutes les institutions des Nations Unies, sous les auspices de l'UNDSS, ce qui permettrait d'exercer une pression collective sur les autorités locales. Le Commissaire aux comptes confirme sa recommandation initiale, mais convient avec la Secrétaire générale que ce problème doit être réglé par une intervention de l'UNDSS. L'OACI a informé le Commissaire aux comptes qu'un groupe de travail de l'ONU a terminé une étude sur la question en décembre 2013, et que le Secrétariat s'est conformé entièrement et sans réserve aux exigences de MORSS et qu'il prend des dispositions budgétaires requises.</p>	<p>Le siège de l'OACI a consulté l'UNDSS et lui a fait part de ses préoccupations concernant les coûts de la mise en œuvre de MORSS au lieu d'affectation de Dakar. L'Équipe de gestion des opérations mène actuellement une analyse comparative à l'échelle du pays des coûts liés à MORSS supportés par les institutions des Nations Unies, en conjonction avec les fournisseurs de services de sécurité recommandés par l'Équipe de gestion de la sécurité du pays et l'UNDSS. Cette mesure devrait permettre une réduction générale des coûts des services de sécurité des institutions des Nations Unies œuvrant à ce lieu d'affectation. En attendant les résultats de l'analyse, l'OACI a prévu un budget suffisant pour assurer la conformité du Bureau régional de Dakar aux exigences de MORSS.</p> <p>(L'Administration considère cette recommandation comme étant close en 2015)</p>	<p>Close</p> <p>Cette recommandation fera l'objet de suivi dans le cadre de nos futurs audits.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
<p>Rec. 18</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>Les règles de style, de forme et de présentation des publications de l'OACI mériteraient aujourd'hui d'être repensées et harmonisées, pour éviter d'une part, que les publications « commerciales » de l'organisation ne viennent troubler l'image externe de l'organisation, et d'autre part, pour tenir compte de la place croissante de la diffusion électronique des publications. Une mise à jour des textes (Staff Notice 4562 mais aussi Doc 231/11), axée sur ces deux aspects, serait de ce point de vue utile.</p>	<p>Acceptée. Une norme actualisée sera établie pour la valorisation de la marque des publications de l'OACI.</p>	<p>Compte tenu du remaniement par étapes de la marque de l'OACI, les publications techniques respectives (Annexes, Manuels, etc.) ne font l'objet d'une nouvelle présentation que dans le cadre d'une révision ou d'une réimpression. Il est prévu que le Doc 9303 de l'OACI sera le premier manuel à subir ce processus, d'ici avril 2015. Diverses mesures prises par d'autres Directions ou Sections de l'OACI font que le Règlement des publications de l'OACI (Doc 7231/11) tient compte de questions liées à la diffusion électronique, de sorte que cet aspect de la recommandation est considéré comme étant achevé. COM a établi une section sur son autorité de marquage, qui est ajoutée au document 7231/11 par la Comité des priorités d'édition (voir copie ci-jointe des correspondances), et a note interservices (IOM) du Secrétaire général (avril 2013, ci-joint) a répondu de façon satisfaisante aux préoccupations du Commissaire aux comptes concernant la note de service n° 4562. Le 9 janvier 2015, COM a pris contact avec le bureau de D/ADB concernant les</p>	<p>Close</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
			<p>amendements à apporter au Doc 7231/11. Malheureusement, en raison du décès du DD/ADB/LP et des changements administratifs connexes, ainsi que de la promotion de Mme Liu au poste de Secrétaire générale, la convocation du Comité des priorités d'édition ait dû être repoussée. ADB a également indiqué que, durant la présente session, le Conseil sera saisi de la note C-WP/14322 sur la politique de l'OACI concernant les publications, ce qui pourrait avoir un impact sur le Doc 7231, Règlement de l'OACI sur les Publications. En ce qui concerne l'avis SN 4562, il décrit les nouveaux dessins déjà approuvés par l'OACI au début du millénaire (couvertures des publications, papiers à en-tête, etc.). Comme OSG IOM contient depuis avril 2013 le même type d'information et d'orientations que l'avis SN 4562, COM considère qu'il a été donné suite à cet aspect de la recommandation du Commissaire aux comptes.</p> <p>Une réunion de la Commission des priorités des publications s'est tenue en décembre 2015. L'extrait ci-après du compte rendu de la réunion résume les conclusions sur le point 2</p>	

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
			<p>de l'ordre du jour – Demande de COM de mettre à jour le Doc 7231/11 – Règlement des publications de l'OACI : Délibérations: Comme suite à la demande du Chef des communications visant l'actualisation du Doc 7231/11 – Règlement des publications de l'OACI, et compte tenu de la demande d'actualisation de l'article VI conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes, ainsi que de la décision du Conseil liée à la nouvelle politique de l'OACI sur les publications, il a été décidé qu'à ce stade, ce document pourrait ne nécessiter aucun autre amendement. Tous les détails et observations pertinents seront intégrés dans le nouveau document, qui servira d'appui à la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'OACI sur les publications. Le document d'appui prendra l'une des deux formes suivantes: 1. Révision du Règlement de l'OACI sur les publications, 2. Élaboration d'instructions administratives sur les publications, en incorporant les renseignements applicables couverts par le Règlement de l'OACI sur les</p>	

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
			<p>publications existants et en y ajoutant d'autres informations pertinentes non couvertes ailleurs. Mesures à prendre, personnes responsables, échéance 1. Préparer la proposition sur les deux options examinées LP/Dalia Rahmani mai 2016, 2. Élaborer le document d'appui LP/Dalia Rahmani mai 2016. Compte tenu de ce qui précède, COM considère maintenant que cette recommandation a été acceptée et que la nouvelle politique du Conseil sur les publications et ses documents d'appui, qui remplaceront l'ancien Doc 7231/11, tiendront dûment compte des exigences.</p> <p>(L'Administration considère cette recommandation comme étant close en 2015)</p>	
<p>Rec. 17</p> <p>Rapport sur l'audit de TCB par la Cour des comptes française</p>	<p>Nous recommandons une mise en œuvre intégrale et rapide de tous les modules Agresso, en particulier ceux qui sont liés aux aspects budgétaires.</p>	<p>Le calendrier de mise en œuvre des modules Agresso repose sur le projet IRIS. Le module Agresso de planification du budget fait actuellement l'objet de tests d'acceptation finals par FIN et TCB, l'achèvement définitif étant prévu avant la fin du premier trimestre de 2010.</p>	<p>L'examen post-mise en œuvre a été mené par le consultant d'IRIS, ainsi que par l'équipe BSU et FOS durant la semaine du 16 au 20 septembre 2013. Des besoins ont été déterminés et des problèmes de compte rendu doivent être réglés par l'équipe d'IRIS. La mise à niveau de ce module, avec des fonctionnalités nouvelles et améliorées, devait s'achever en avril 2014. Par manque</p>	<p>u</p>

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
			<p>d'effectifs, l'équipe d'IRIS n'a pas pu répondre aux exigences d'automatisation et de compte rendu de TCB. Une consultante a été recrutée à temps plein pour assister IRIS dans la résolution de tous les problèmes qui restent. La consultante a fourni les outils nécessaires pour faciliter le téléchargement des données dans le module; malheureusement une analyse ultérieure a détecté un certain nombre de problèmes qui, de l'avis de la Section du soutien des activités (BSS) de TCB, appelaient une décision au niveau de la Direction. À cet égard, BSS a coordonné le 9 septembre 2015 une réunion entre FOS, FPS et IRIS pour résoudre tous les problèmes qui restent. BSS a ensuite établi une liste préliminaire des besoins en date du 23 septembre 2015, aux fins d'examen et d'ajouts par FOS, pour soumission à IRIS, mais aucune réponse n'a été reçue jusqu'ici de FOS. La consultante d'Agrosso a terminé son contrat le 16 octobre 2015 ; malheureusement, BSS ne peut accéder à la liste complète des résultats achevés, puisque la consultante ne répondait qu'à FOS. Durant la réunion de</p>	

Rapport	Recommandation formulées par les auditeurs français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation au 31 décembre 2015	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2015
			<p>départ tenue le même jour, il a été déterminé que de nombreuses questions restaient non résolues au niveau de FOS et il a été convenu que FOS soumettrait à IRIS une liste détaillée de leurs besoins (aucune date limite n'a été établie) pour assurer la progression des travaux sur le module. En l'absence des faits cruciaux décrits précédemment, BSS n'a pu présenter aucune information factuelle confirmée sur la question, qui aurait permis d'évaluer l'état de la mise en œuvre du Planificateur de budget, ni aucune estimation de la nouvelle date visée d'achèvement des travaux requis. Compte tenu de la décision de D/TCB, cette recommandation a été réattribuée à C/FOS pour suite à donner.</p>	

— FIN —

